

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

**APPUI AU DEVELOPPEMENT DES POTENTIALITES DU ZEBU
MAURE DANS LE CERCLE DE NARA
(PRODEZEM)**

MALI

**CODE DGCD : NN 3006393
CODE NAVISION : MLI 09 028 11**



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIÈRES	2
ABRÉVIATIONS.....	4
RÉSUMÉ.....	6
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION	8
1. ANALYSE DE LA SITUATION	9
1.1 Le contexte et les enjeux.....	9
1.2 Les acteurs impliqués dans l'élevage.....	12
1.3 Contexte spécifique du cercle de Nara.....	17
2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	27
2.1 Cadre général.....	27
2.2 Alignement sur les politiques nationales	28
2.3 Ciblage géographique.....	30
2.4 Outils d'intervention	37
2.5 Bénéficiaires.....	38
3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE.....	40
3.1 Objectif général.....	40
3.2 Objectif spécifique.....	40
3.3 Résultats attendus	40
3.4 Activités à mettre en œuvre	40
3.5 Indicateurs et sources de vérification	54
3.6 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre	58
4. RESSOURCES	63
4.1 Ressources financières	63
4.2 Ressources humaines	64
4.3 Ressources matérielles.....	65
5. MODALITÉS D'EXÉCUTION	67
5.1 Cadre légal et responsabilités des parties	67
5.2 Responsabilités techniques.....	68
5.3 Structures d'exécution et de suivi.....	69
5.4 Gestion opérationnelle.....	73
5.5 Gestion financière de la contribution belge.....	77
5.6 Gestion des ressources humaines	86
5.7 Mécanisme d'appropriation des adaptations au DTF	87
5.8 Clôture de la prestation.....	87
6. THEMES TRANSVERSAUX.....	88
6.1 Environnement.....	88
6.2 Genre.....	89

6.3	Economie Sociale	90
6.4	Droits de l'Enfant.....	90
7.	ANNEXES.....	91
7.1	Cadre logique.....	93
7.2	Calendrier d'exécution	95
7.3	TdR personnel long terme	96
7.4	TdR étude de base	103
7.5	Synthèse des enquêtes de terrain.....	104
7.6	Mandats des services de l'élevage.....	114
7.7	Leçons tirées des expériences dans des projets similaires	117

ABREVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de revenus
ANICT	Agence Nationale d'Investissements pour les Collectivités Territoriales
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
BAB	Banque Aliments Bétail
CCOCSAD	Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CLOCSAD	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CNAG	Centre National d'Amélioration Génétique
CPS	Centre de Prestation de Services
CPS-SDR	Cellule de Planification et de Statistique – Secteur Développement Rural
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CT	Collectivités territoriales
CTB	Coopération Technique Belge
CVR	Clinique vétérinaire rurale
DGCD	Direction Générale de la Coopération au Développement
DLCA	Délégation locale de la Chambre d'agriculture
DLCN	Direction Locale de la Conservation de la Nature
DNPIA	Direction Nationale des Productions et Industries Animales
DRPIA	Direction Régionale des Productions et Industries Animales
DRSV	Direction Régionale des Services Vétérinaires
EB	Eleveur Bénéficiaire (de la diffusion de taureaux sélectionnés)
ES	Eleveur Sélectionneur
FBS	Fonds Belge de Survie
IA	Insémination Artificielle
ICD	Initiative Conseils et Développement
IER	Institut d'Economie Rurale
IMF	Institution de Micro-Finance
ISS	Interview Semi-Structurée
LCV	Laboratoire Central Vétérinaire
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MA	Ministère de l'Agriculture
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MEP	Ministère de l'Elevage et de la Pêche
OPE	Organisation Professionnelle des Eleveurs
PADESO	Programme d'appui au Développement Durable de l'élevage au sahel Occ.
PADK	Projet d'Appui à la Décentralisation dans les cercles de Banamba, Kolokani et Nara de la région de Koulikoro
PAG	Programme d'Amélioration Génétique
PAM	Programme alimentaire Mondial
PASAM	Programme d'Appui au Secteur Agricole au Mali
PASASO	Projet d'appui à la Sécurité Alimentaire dans le sahel occidental
PDSEC	Plan de Développement Socioéconomique et Culturel
PIE	Projet d'intérêt économique

PIPO	Planification des Interventions par Objectif
PNDEM	Politique Nationale de Développement de l'élevage
PS	Programme de Sélection
PTF	Partenaire Technique et Financier
PVA (ou PGVA)	Projet (de Gestion de la) Végétation Autochtone
RSAP	Réseau de santé Animale de Proximité
S/E	Suivi / Evaluation
SLPIA	Service Local des Productions et Industries Animales
STD	Service Technique Déconcentré
SV	Secteur Vétérinaire
TDR	Termes de Référence
UAPIA	Unité d'Appui aux Productions et aux Industries Animales
UBT	Unité de Bétail Tropical (bovin de 250 kg)
UT	Unité de Testage
VSF-B	Vétérinaire sans Frontières- Belgique

RESUME

Le cercle de Nara est situé à l'extrême Nord de la région de Koulikoro. Il couvre une superficie de 30.000 Km² pour une population de 192.493 habitants. L'élevage y est pratiqué par 80 % de la population rurale et est l'activité principale pour plus de 40 % des ménages. La production de lait est essentiellement auto-consommée : l'importance et la stabilité de la production au cours de l'année sont des composantes essentielles de la sécurité alimentaire des ménages.

Il s'agit d'un élevage de transhumance dont la conduite est dictée par les saisons: de juillet à janvier (période culturale), les troupeaux sont conduits par des bouviers vers les pâturages. En saison sèche et chaude, les animaux sont en divagation, à la recherche de nourriture ou de points d'eau. La gestion du troupeau est basée sur une capitalisation excessive des animaux et une absence de prévision au niveau des ventes. La distribution de compléments alimentaires est pratiquée à de rares occasions, pour sauver des animaux trop affaiblis. L'accès aux soins vétérinaires est pratiquement inexistant.

Le cercle de Nara dispose cependant de certains atouts : existence de périmètres agro-pastoraux bien équipés, présence de nappes d'eau souterraines, vastes espaces inoccupés, tradition d'élevage,... La race « Zébus Maure », réputée pour ses qualités laitières, est fortement représentée dans certaines communes. Les marchands et les éleveurs viennent des régions avoisinantes pour y chercher des vaches à bon potentiel. Par tradition, les éleveurs maures assurent depuis toujours un rôle important de conservation de la race.

La problématique du développement de l'élevage dans le cercle de Nara ne peut être abordée de manière partielle. Sur le plan technique, l'amélioration de la productivité des élevages implique des interventions dans différents domaines tels que la santé animale, l'alimentation du bétail ou encore la gestion technique des troupeaux. Sur le plan commercial, il est essentiel de permettre une meilleure valorisation des productions par une amélioration des conditions d'accès aux marchés. Sur le plan institutionnel, l'articulation des interventions des acteurs institutionnels impliqués dans le domaine de l'élevage au niveau d'un territoire donné (commune) doit être améliorée pour apporter des solutions durables aux problèmes des éleveurs.

L'objectif spécifique de l'intervention sera d'améliorer la productivité des systèmes d'élevages dans le cercle de Nara grâce à l'amélioration des conditions d'élevage et à la sélection du Zébu Maure.

Le premier axe d'intervention permettra d'améliorer l'accès aux ressources pastorales dans cinq communes du cercle par la mise en place d'infrastructures collectives indispensables à la bonne gestion des troupeaux : sécurisation des périmètres existants, équipements en ouvrages hydrauliques, matérialisation des couloirs de passage, réhabilitation des parcours. La maîtrise d'ouvrage pour la mise en place des investissements relève des collectivités territoriales, tandis que la gestion des infrastructures revient aux coopératives pastorales.

Le second axe d'intervention permettra d'améliorer la gestion technique des troupeaux par un renforcement de l'encadrement et par un accès facilité à un ensemble de services : banques d'aliments, cabinets vétérinaires ruraux, micro-finance. Les troupeaux seront moins importants mais plus productifs, avec des conséquences positives pour l'environnement. Cette plus grande stabilité des troupeaux permettra une diversification des activités génératrices de revenus et une meilleure association de l'agriculture et de l'élevage dont les femmes devraient largement profiter.

Le troisième axe d'intervention permettra une meilleure valorisation des productions animales par des appuis à la commercialisation garantissant un écoulement facilité et plus rémunérateur. Les femmes seront particulièrement impliquées pour tout ce qui concerne la valorisation et la commercialisation du lait, activités dont elles assument le plus souvent la responsabilité au sein des ménages.

Le quatrième axe d'intervention permettra d'améliorer les capacités des acteurs institutionnels locaux à assumer leurs mandats et responsabilités en matière de développement de l'élevage. Ces acteurs sont les Services techniques déconcentrés (Productions et Industries Animales, services vétérinaires), les Collectivités Territoriales, la Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture, le secteur privé et les organisations d'éleveurs.

Le cinquième axe d'intervention vise à mettre en oeuvre un programme de préservation, de sélection et de diffusion du Zébu Maure dans le cercle de Nara. Il s'inscrit dans une volonté politique de préservation et de valorisation des races locales, qui contribuera par ailleurs à un accroissement de la productivité des élevages dans la zone de Nara.

Dans toute la mesure du possible, l'équipe de projet évitera de se substituer aux acteurs locaux pour la mise en œuvre des activités. Elle accompagnera ces acteurs tout en renforçant leurs capacités. La planification opérationnelle des activités sera réalisée trimestriellement au travers du Comité Local d'Orientation et de Concertation des Aides au Développement, structure présidée par le Préfet.

Une Unité d'Appui et de Coordination sera mise en place à Nara. Elle sera constituée d'un responsable de projet et d'un co-responsable, d'une équipe d'appui technique (Zoo-technicien, vétérinaire, socio-économiste) et d'une équipe d'administration/finance. Cette équipe est responsable de l'atteinte des résultats et objectifs spécifiques.

L'intervention contient également des éléments « pilotes » qui contribueront à alimenter la réflexion au niveau national pour la mise en œuvre d'une politique de conservation et de sélection des races locales adaptée aux spécificités du pays, y inclus les aspects touchant à l'amélioration génétique. Le projet prévoit à cet effet une assistance technique internationale durant deux ans au niveau de la Direction Nationale des Productions et Industries Animales.

Les différents axes d'intervention proposés ne diffèrent pas fondamentalement des propositions émises dans la fiche d'identification, mais les priorités sont relativisées. La préservation et la sélection de la race Zébu Maure ne sont plus évoquées comme une finalité mais plutôt comme des moyens parmi d'autres d'améliorer la productivité des élevages et les conditions de vie des populations.

Ces axes d'intervention sont par ailleurs directement inspirés des différentes composantes de la politique nationale du développement de l'élevage. Au niveau de la mise en œuvre, la stratégie opérationnelle prend en compte les orientations de la Loi d'Orientation Agricole et la charte pastorale.

Le budget de l'intervention est de 8 800 000 €, dont 8 000 000 € de contribution de la Belgique et 800 000 € de contribution du Mali.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

« Projet d'Appui au Développement des Potentialités du Zébu **Maure** dans le Cercle de **Nara** »

Fiche d'identification après la mission de formulation

Numéro national DGCD	3006393		
Code Navision CTB	MLI 09 028 01		
Institution partenaire	Ministère de l'Élevage et de la Pêche et sa Direction Nationale des Productions et des Industries Animales.		
Durée de la convention spécifique	72 mois		
Contribution du Mali	800.000 EUR		
Contribution de la Belgique	8 000 000 EUR		
Date estimée de démarrage	1 janvier 2010		
Code sectoriel	31163	31195	
Objectif général	La sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté sont renforcées dans le cercle de NARA		
Objectif spécifique	La productivité des systèmes d'élevages est améliorée dans le cercle de Nara grâce à l'amélioration des conditions d'élevage et à la sélection du Zébu Maure.		
Résultats intermédiaires	<p>R1 : L'accès aux ressources pastorales est amélioré dans cinq communes du cercle de Nara.</p> <p>R2 : La gestion technique des élevages traditionnels est améliorée</p> <p>R3 : La commercialisation des productions de l'élevage est mieux organisée et plus rémunératrice.</p> <p>R4 : Les capacités des acteurs institutionnels locaux à collaborer pour appuyer le développement de l'élevage sont améliorées</p> <p>R5 : Un programme de préservation et de sélection du Zébu Maure est initié.</p>		

En regard de la fiche d'identification, les modifications portent sur :

- L'objectif général, initialement formulé comme suit : « Contribuer à l'amélioration des revenus des éleveurs par la valorisation du Zébu Maure au Mali »
- L'objectif spécifique, initialement formulé comme suit : « La sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté sont renforcées dans le cercle de Nara »

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

1.1.1 Cadre général

L'objectif principal du « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR-2007-2011) » est de réduire significativement la pauvreté en s'appuyant sur une croissance économique accélérée. Celle-ci sera obtenue essentiellement par la relance du secteur du développement rural et de ses filières porteuses.

La « Loi d'Orientation Agricole (16/08/2006) » complète le CSCR. Cette dernière ambitionne d'infléchir la politique agricole vers une intensification et une diversification des productions selon les avantages comparatifs propres au Mali. Cette impulsion repose sur une modernisation des facteurs de production, une amélioration de l'accès au crédit, une professionnalisation des acteurs (renforcement des capacités, légalisation des structures de production), une approche tournée vers les marchés et de meilleures infrastructures.

Si la place de l'Etat reste importante, une réelle synergie est recherchée entre tous les acteurs du développement rural : opérateurs privés, organisations paysannes, chambres d'agriculture, organisations de la société civile et exploitations agricoles. La Loi d'Orientation Agricole définit assez précisément le rôle des différents acteurs institutionnels dans le développement agricole.

En particulier, le gouvernement souhaite favoriser l'emploi des jeunes et des groupes vulnérables dans l'agriculture en soutenant les exploitations familiales, en appuyant la création de petites et moyennes entreprises rurales ou en s'engageant pour la libéralisation de la profession vétérinaire.

1.1.2 Evolutions institutionnelles au Mali

Le contexte politique et administratif au Mali est dominé par deux transformations importantes : (a) la **décentralisation** du pouvoir étatique aux niveaux des régions, des cercles, et des communes; (b) la **réforme institutionnelle** de l'administration publique, avec une déconcentration des services publics et un recentrage de l'état sur ses missions régaliennes.

Ces réformes sont notamment destinées à promouvoir la démocratisation et la participation de la société civile dans le processus de développement. Le développement local implique la collaboration de plusieurs entités dont les missions ont été précisées dans les lois de décentralisation :

- Les collectivités territoriales : en charge notamment de la coordination et de la planification du développement dans leurs circonscriptions,
- Les services techniques : en charge notamment de l'accompagnement, de l'appui conseil aux collectivités,
- Les Chambres Régionales d'Agriculture : en charge notamment de l'appui aux organisations paysannes.

Le principe de la décentralisation a abouti à l'installation de 684 nouvelles communes (actuellement au nombre de 703), suivie de deux autres niveaux de collectivités territoriales : les cercles au nombre de 49, et les régions au nombre de huit.

Le tableau ci-après reprend en synthèse la position de ces principaux acteurs, y compris les services de l'élevage.

Tableau : Structure de la politique de décentralisation au Mali

Niveau	Nombre	Organe élu	Représentants de l'Etat	Services de l'élevage	Représentants du monde agricole
Etat	1	Haut conseil des collectivités territoriales	Ministre chargé des collectivités territoriales	Ministère Elevage et Pêche avec Direction Nationale des Productions et Industries Animales	Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture
Région	8	Assemblée régionale	Gouverneur	Directions Régionales des Productions et Industries Animales	Assemblée Régionale de la Chambre d'Agriculture
Cercle	49	Conseil de cercle	Préfet	Services Locaux des Productions et Industries Animales	Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture
Commune	703	Conseil communal	Sous-préfet	Unités d'appui des Productions et Industries ANimales	

Le processus de décentralisation est en cours sans pour autant être abouti. Dans une instruction du 21 novembre 2009, le chef de gouvernement constate les retards enregistrés pour le transfert des compétences et des ressources de l'Etat vers les Collectivités Territoriales et invite les ministères techniques à élaborer des plans triennaux de transferts.

1.1.3 Politique sectorielle de l'élevage

L'élevage occupe une place importante dans le secteur primaire puisqu'il est pratiqué par au moins 80% de la population. Il constitue la principale ressource de subsistance pour plus de 30% de la population, essentiellement dans les zones sahéliennes et sahélo-sahariennes du Mali. L'élevage contribue efficacement à la sécurité alimentaire, notamment pendant les périodes de soudure. Il constitue un mécanisme d'épargne et de sécurisation pour la majorité des ménages ruraux.

Sur le plan macro-économique, la contribution de l'élevage au PIB varie, selon les années, entre 10 et 12% (11% en moyenne durant la période 1990-2002). Son apport aux recettes d'exportation se situe lui entre 30 à 35 milliards (9 à 15% du total des explorations), lui assurant ainsi la troisième place, après l'or et le coton. Les chiffres provisoires pour l'année 2008 montrent une progression à 51 milliards. Le système d'élevage est essentiellement extensif, impliquant une mobilité des animaux en fonction des ressources en pâturages et en eau. Compte tenu de leur forte dépendance vis-à-vis des parcours naturels dont les valeurs sont très fluctuantes en fonction des saisons, les productions du cheptel bovin sont elles-mêmes très variables durant l'année. D'une manière globale, la productivité des bovins est assez faible.

La politique nationale du développement de l'élevage (PNDEM) a pour objectif le développement du secteur élevage à l'intérieur du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) ainsi que du Schéma Directeur du Développement du secteur Rural (SDDR). Pour atteindre cet objectif, la politique s'articule autour de six axes stratégiques :

- 1) L'amélioration de l'alimentation des animaux;
- 2) L'amélioration de la santé animale,
- 3) L'amélioration des performances zootechniques du cheptel,
- 4) Le développement des infrastructures et des équipements en matière de commercialisation et de transformation des produits d'élevage (augmentation de la valeur ajoutée des produits du secteur élevage pour développer la commercialisation intérieure et l'exportation),
- 5) La gestion rationnelle des ressources naturelles (réduction de la dégradation des ressources naturelles utilisées dans l'exécution des différentes activités de l'élevage) ;
- 6) Le renforcement des capacités des acteurs : consolidation des ressources humaines et matérielles, en vue d'entreprendre de manière efficiente les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits du secteur élevage.

Plus récemment (janvier 2008), le Ministère de l'Elevage et de la Pêche a initié un programme intitulé « Stratégie de valorisation du lait cru au Mali ». Elle suit une approche filière en prévoyant des actions destinées à promouvoir la production, la transformation et la commercialisation du lait cru. Quatre composantes sont définies:

- Composante 1 : Organisation de bassins laitiers (41 bassins) dans un rayon de 50 Km autour des grands centres de consommation.
- Composante 2 : Appui à la production à travers une alimentation animale maîtrisée, la production et l'utilisation de bovins sélectionnés ou croisés plus performants, la maîtrise des pathologies ayant un impact direct sur la production laitière et l'organisation des éleveurs laitiers.
- Composante 3 : Création de centres de collecte équipés de tanks et l'équipement des producteurs en moyens logistiques pour la livraison du lait aux centres de collecte où directement aux laiteries.
- Composante 4 : Implantation d'unités laitières

La loi sur la charte pastorale :

Conscient de l'importance de l'élevage pour son économie et l'équilibre de la gestion des ressources naturelles, le Gouvernement a élaboré la nouvelle loi sur la Charte pastorale, adoptée en février 2001. Cette loi officialise la participation de tous les acteurs à la gestion et à la protection des ressources pastorales. C'est ainsi que les éleveurs sont associés à l'aménagement des pâturages et des points d'eau, à la lutte contre les feux de brousse et au maintien des écosystèmes naturels. Ils participent à l'élaboration des calendriers de transhumance et des modalités d'accès aux pâturages et aux points d'eau.

De leur côté, les communautés rurales se voient confirmer leurs responsabilités dans la gestion des ressources naturelles et disposent de la possibilité d'instaurer une redevance sur l'utilisation des points d'eau. Cette option de structuration du monde rural, basée sur l'instauration d'un partenariat entre agriculteurs et éleveurs pour une gestion participative des ressources naturelles, est cohérente et complémentaire au processus de décentralisation en cours. Ces instances sont maintenant en mesure de dialoguer avec les associations pastorales sur les problèmes locaux de développement.

1.1.4 La problématique de la préservation des races locales

Le cadre d'orientation spécifique du Sous-Secteur Elevage au Mali évoque la nécessité de préserver les races locales à bon potentiel laitier ou viandeux. La Stratégie Nationale de Conservation, de Sélection et de Diffusion des races bovines autochtones au Mali est en cours d'élaboration. Cette volonté politique manque cependant de relais pour sa mise en œuvre. La Commission de Coordination et d'Orientation Génétique réunissant les acteurs impliqués dans ce domaine ne fonctionne plus et il n'existe pas de responsable attribué au sein de la Direction Nationale des Productions et Industries animales. Le cadre législatif concernant l'importation de semences exotiques et la réalisation de croisements est ancien et devrait être mis à jour.

Avec le zébu Azawak, le zébu Maure constitue l'une des meilleures races laitières au Mali. Son élevage doit cependant faire face à différentes menaces et contraintes. Au titre des menaces pesant sur la conservation de la race, il convient de souligner :

- (i) Les croisements non contrôlés avec d'autres races, notamment le zébu Peul, du fait des brassages entre troupeaux lors du pâturage durant la saison sèche ;
- (ii) Le fort taux de prélèvement des génisses et jeunes vaches par les éleveurs périurbains de Bamako dans le but de s'en servir comme « matrices » pour l'I.A. avec des semences de races exotiques (Holstein, Montbéliarde, ...).

Au titre des contraintes, on retrouve celles qui concernent l'ensemble des bovins élevés dans la zone telles que la réduction de l'accès aux zones de pâturages en hivernage, la dégradation de la qualité des parcours, ou encore l'inaccessibilité des parcours en saison sèche par manque de points d'eau. Ces contraintes s'avèrent plus fâcheuses pour le zébu Maure du fait de ses exigences plus importantes en fourrage et en eau et de son aptitude moindre à la marche.

1.2 LES ACTEURS IMPLIQUES DANS L'ELEVAGE

1.2.1 Services du Ministère de l'Elevage et de la Pêche

Le Ministère de tutelle du projet est le Ministère de l'Elevage et de la Pêche (MEP). Il compte trois directions :

- La Direction Nationale des Productions et Industries Animales (DNPIA),
- La Direction Nationale des Services Vétérinaires (DSV),
- La Direction Nationale de la Pêche (DP)
- La Direction Administrative et Financière (DAF)

Nous analyserons plus particulièrement les rôles et missions des services en charge des Productions et Industries Animales, directement impliqués dans la mise en œuvre de l'intervention. Le détail des missions de ces services sont présentés en annexe.

1.2.1.1 Direction Nationale des Productions et Industries Animales (DNPIA)

La DNPIA a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale dans les domaines des productions animales et de la valorisation des produits et sous-produits animaux, et d'assumer la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre. Elle comprend quatre divisions :

- La Division Filières des Productions Animales ;
- La Division Industries Animales
- La Division Aménagement et Hydraulique Pastorales
- La Division Formation et Documentation

Il n'existe pas à l'heure actuelle de responsable pour la préservation, la conservation et la diffusion des races locales. Ce renforcement est néanmoins prévu dans le nouveau cadre organique.

(Art 37 de la LOA) L'Administration centrale est chargée d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière agricole et de veiller à sa mise en œuvre et de son évaluation. Elle assure la coordination, le contrôle des services régionaux et subrégionaux, des services rattachés placés sous la tutelle des ministères en charge du secteur agricole. Elle assure un appui technique aux services déconcentrés.

1.2.1.2 Direction Régionale des Productions et Industries Animales (DRPIA)

La DRPIA est placée sous l'autorité administrative du gouverneur et sous l'autorité technique du directeur DNPIA. Elle a pour mission de traduire sous forme de programmes et projets les politiques et stratégies nationales en matière de productions, d'industries animales et d'aménagements et d'hydrauliques pastoraux. La DRPIA compte trois divisions :

- Division des Productions et Industries Animales
- Division Aménagement Hydraulique et Pastoral
- Division Suivi-évaluation, information communication

La préservation des races locales et l'amélioration génétique font partie des mandats de la DRPIA. Il n'existe cependant pas de responsable attribué ni d'activités spécifiques en la matière.

(Art 38 de la LOA) Les services techniques au niveau régional sont chargés d'appuyer et de contrôler ceux situés au niveau des cercles et d'apporter un appui conseil aux Collectivités Territoriales régionales et aux organisations professionnelles agricoles d'intérêt régional

1.2.1.3 Services Subrégionaux (SLPIA et UAPIA)

Le Service Local des Productions et Industries Animales (SLPIA) se trouve au niveau du cercle. tandis que les Unités d'Appui aux Productions et Industries Animales (UAPIA) se trouvent au niveau des communes.

Aperçu des missions dévolues par la Loi d'Orientation Agricole

(Art 39 de la LOA) les services techniques au niveau des cercles contrôlent et coordonnent les services techniques au niveau des communes ou des groupes de communes, fournissent l'appui conseil au niveau des cercles et communes, et aux organisations professionnelles Agricoles d'intérêt subrégional, et le cas échéant, aux exploitations agricoles.

(Art 40 de la LOA) Les services techniques au niveau des communes fournissent l'appui conseil aux communes, aux exploitants agricoles et aux organisations professionnelles agricoles d'intérêt communal.

(Art 43 de la LOA) L'état en concertation avec les collectivités territoriales et la profession agricole définit et met en œuvre une politique de promotion des initiatives économiques locales en milieu rural, notamment l'**appui à la création de micro entreprises rurales** dans l'agro-alimentaire, l'artisanat et les services.

(Art 44 de la LOA) L'Etat encourage et appuie l'installation des entreprises privées de prestations de services dans le secteur agricole.

1.2.2 Direction Nationale des Services Vétérinaires et services déconcentrés

Cette direction est également sous la tutelle du Ministère de l'Élevage et de la Pêche. Elle a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale dans les domaines de la protection animale et de la santé publique vétérinaire et de suivre et coordonner la mise en oeuvre de la dite politique. A cet effet, elle est chargée notamment de :

- Elaborer et veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection zoo sanitaire et à la santé publique vétérinaire ;
- Elaborer les programmes nationaux de lutte contre les maladies animales ;
- Elaborer les plans nationaux de contrôle et de surveillance des aliments ;
- Participer à l'élaboration des normes en matière de la protection animale et de la santé publique vétérinaire ;
- Veiller au renforcement des infrastructures vétérinaires et des services de santé animale ;
- Centraliser, traiter, publier et diffuser les informations et données statistiques en matière de la protection animale et de la santé publique vétérinaire.

Les services déconcentrés sont constitués des Directions Régionales, des Services Vétérinaires et des Postes Vétérinaires. Les fonctions de contrôle de la qualité des produits vétérinaires et de prévention des épidémies sont bien entendu essentielles pour permettre le développement de l'élevage.

1.2.3 Les collectivités Territoriales

Les Collectivités Territoriales ont acquis des mandats non négligables pour ce qui concerne le développement de l'agriculture et de l'élevage, comme le montre l'encadré ci-joint. Elles ont également acquis une grande autonomie.

Loi d'Orientation Agricole – articles relatifs aux collectivités

(Art 47) Les C.T. élaborent, mettent en oeuvre et évaluent, en concertation avec la profession agricole, les schémas et plans d'aménagement et de gestion de l'espace agricole de leur ressort territorial respectif ainsi que leurs programmes de développement agricole.

(Art 48) Les modalités de transfert de compétences et de ressources liées, de l'Etat aux C.T. sont fixées par décret pris en conseil des Ministres.

Loi 93-008 concernant l'administration des collectivités territoriales

(Art 1) : La région, le cercle et la commune urbaine ou rurale sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion.

(Art 3) Les C.T. ont pour mission la conception, la programmation et la mise en oeuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local.

(Art 5) les C.T. s'administrent librement par des Assemblées ou Conseils élus.

(Art 6) Chaque collectivité dispose d'un budget et de ressources propres.

(Art 25) Les C.T. peuvent entreprendre individuellement ou collectivement avec l'état la réalisation de programmes d'intérêt commun.

Les capacités des communes à assurer leurs missions sont, de l'avis des acteurs rencontrés, hétérogènes et globalement assez faibles. L'accès des collectivités territoriales aux fonds d'investissement s'est amélioré à travers des mécanismes tels le Fonds d'investissement pour les collectivités territoriales (FICT) géré par l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT). De nombreux acteurs rencontrés estiment que le problème actuel n'est pas réellement le volume de financement disponible, mais la capacité des acteurs locaux à proposer des projets éligibles.

Le rôle d'appui conseil des services techniques est à l'heure actuelle assez limité et dépend souvent des bonnes volontés. En effet, la mise à disposition des services techniques aux collectivités territoriales est assez complexe. Toute C.T. sollicitant les prestations d'un service technique introduit auprès du représentant de l'État une requête de mise à disposition accompagnée du programme annuel d'activité. Cette requête doit comporter l'indication du service sollicité, la nature et l'objet de la requête ainsi que la durée de la mise à disposition.

1.2.4 Les chambres Régionales d'Agriculture (CRA)

Les CRA ont été créées en 1993. Ce sont des établissements publics de l'État dotés de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Créées dans chaque région administrative et le District de Bamako, les 9 Chambres Régionales constituent avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) le réseau des Chambres d'Agriculture du Mali (CAM).

Les Chambres d'Agriculture sont des institutions professionnelles et représentatives au service du monde rural. En sont membres les professionnels exerçant à titre principal dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière. Les Chambres d'Agriculture ont deux missions essentielles, une mission de représentation et une mission d'intervention.

La mission de représentation leur permet d'être un corps intermédiaire et une interface entre les Pouvoirs Publics et les ruraux. Elle répond aux besoins de ceux-ci de faire connaître et faire valoir leurs points de vue dans les prises de décision qui les concernent. Elle fait le pendant du désengagement de l'Etat et de la restructuration du Ministère du Développement Rural.

La mission d'intervention correspond à la nécessité d'une structuration du monde rural pour disposer non seulement d'une plus grande capacité de participation et de négociation mais aussi d'un pouvoir économique dans le cadre d'une économie de marché et d'une insertion progressive mais de plus en plus forte du secteur agricole dans l'économie générale du Pays. Elle se traduit au travers des axes d'intervention suivants : (1) Structuration, organisation et formation du monde rural (2) Financement rural (3) Promotion des filières et modernisation de l'agriculture (4) Innovation et transfert de technologie

1.2.5 Institutions de recherche

L'Institut d'Economie Rurale (IER) est la principale institution de recherche au Mali pour la mise en oeuvre de la politique nationale de recherche agricole. Le portefeuille scientifique de l'IER compte 17 programmes de recherche dans six (6) domaines : cultures pluviales (mil, sorgho, maïs, coton, arachide, niébé), cultures irriguées (riz irrigué, riz de bas-fonds, fruits et légumes), productions animales (bovins, petits ruminants, volaille), ressources forestières, ressources halieutiques, système de production et gestion des ressources naturelles, économie des filières et machinisme agricole. A ces programmes se rattachent trois (3) laboratoires centraux (Laboratoire de technologies alimentaires, Laboratoire sol- eau- plante, Laboratoire de nutrition animale) et une Unité de ressources génétiques (URG). En matière de sélection animale, il existe une station d'élevage et de recherche zootechnique du SAHEL dans le cercle de NIONO, qui développe un programme de sélection à noyau ouvert de zébus Peul et Maure. Les résultats auraient été mis à profit par les éleveurs adhérents à la Société Coopérative de Kala Nono Yiriwaton (SOCOKNYT)

Le Comité National de la Recherche Agronomique a pour mission d'assister les ministres en charge du développement rural dans la conception et le contrôle de la mise en oeuvre de la politique nationale en matière de recherche agricole.

1.2.6 Expériences opérationnelles de la Coopération belge

La coopération belge a développé depuis une dizaine d'années une expérience importante dans le domaine du développement de l'élevage en zone sahélienne et sélection de races autochtones. La mission de formulation a analysé cinq expériences différentes :

- le projet « Chèvre Rousse de Maradi » (Niger)
- le projet « Azawak » (Niger)
- le projet PSDZA (« Azawak ») au Burkina Faso
- le projet PASMZAM (« Azawak ») à Ménaka (Mali)
- le projet ZEPESA (« Zébu Peul ») dans l'Oudalan au Burkina Faso, exécuté par VSF-B/A2N avec cofinancement du Fonds Belge de Survie.

Le programme Azawak au Niger est le plus ancien (1998). Il a donné les résultats de diffusion du progrès génétique les plus tangibles. Ainsi, 274 taureaux fournis par la station de Toukounous et 571 taurillons produits par les éleveurs sélectionneurs ont permis de couvrir quelque 50.000 vaches en 5 ans. Ce projet avait démarré son programme à travers un appui à la station de Toukounous.

Les contraintes de fonctionnement liées à ce type de structure étatique¹ et l'insuffisance de rayonnement du programme de sélection ont conduit le projet à se réorienter progressivement vers une sélection en milieu ouvert, c'est-à-dire opérée directement avec les éleveurs sélectionneurs (ES) regroupés en associations gérant leurs unités de testage.

En ce qui concerne les projet sAzawak au Burkina Faso et au Mali, la première phase de ces deux projets était essentiellement orientée vers le peuplement des élevages familiaux en bovins de race Azawak. Les aspects d'amélioration génétique ont été limités à l'introduction de taureaux acquis sur le marché, chez des éleveurs sélectionneurs (projet Azawak au Niger) ou au niveau de la station de Toukounous. Les programmes de sélection au niveau des éleveurs sont récents et les leçons à tirer sont encore minces.

Au niveau du projet ZEPESA, démarré en 2005, l'orientation du projet a été de réaliser une sélection basée sur les éleveurs sélectionneurs (ES) identifiés par leurs pairs et répondant à un cahier de charges précis. Ces ES sont regroupés dans des sites d'étendue restreinte (noyaux de sélection). L'option de départ était de créer une Unité de Testage (UT) commune pour les jeunes taurillons issus de la présélection des veaux. Elle a été rapidement abandonnée à cause de la méfiance des ES vis-à-vis d'une structure qu'ils ne maîtriseront pas.

Une seconde option consistait à mettre une Unité de Testage de Proximité au niveau de chaque noyau de sélection. Face à certaines réticences des éleveurs par rapport à la conduite d'un troupeau constitué uniquement de taurillons et aux modalités et capacités de gestion de ces UTP, les ES ont opté à l'unanimité pour que la sélection se déroule entièrement au sein de leur troupeau. Les veaux issus des montes raisonnées (taureau améliorateur x vaches d'élite) sont suivis chez chacun des ES du noyau jusqu'à l'âge d'un an. Les taurillons issus de la première sélection restent dans les troupeaux, mais sont rassemblés périodiquement au niveau d'un « Parc Polyvalent de Traitement, de Testage et de Commercialisation » (PPTTC) implanté dans chaque noyau. La sélection finale se fait sur l'ensemble des taurillons présélectionnés du noyau par un comité de sélection.

Les leçons tirées de ces différents projets sont détaillées en annexe.

¹ Après plus de 60 ans d'existence, le centre est toujours sous perfusion financière de l'Etat et des bailleurs de fonds.

1.3 CONTEXTE SPÉCIFIQUE DU CERCLE DE NARA

1.3.1 Contexte général

La région de Koulikoro compte au total 7 cercles (Banamba, Dioïla, Kangaba, Kati, Kolokani, Koulikoro et Nara) et présente la particularité d'englober le district de Bamako. Le cercle de NARA est situé à l'extrême Nord de la région et compte onze communes. Couvrant une superficie de 30.000 Km², il est bordé par la République Islamique de Mauritanie au Nord. La ville de NARA se trouve à cinq heures de route de Bamako et 6 heures de route de Koulikoro, par des voies d'accès très praticables. La pluviométrie moyenne est légèrement supérieure à 400 mm/an en moyenne.

Avec 192.493 habitants pour une superficie de 30.000 Km², le cercle de Nara est faiblement peuplé, avec des différences marquées entre les zones. Le cercle est peuplé essentiellement de quatre ethnies :

- les Soninkés, majoritaires à Ballé et Fallou
- les Peulhs, majoritaires à Dilly
- les Bambaras, majoritaires à Mourdiah,
- les Maures, majoritaires à Guiré et Nara central.

La population du cercle de Nara se caractérise aussi par sa mobilité. Il y a des mouvements migratoires saisonniers ou définitifs.

1.3.2 Problématique de l'insécurité alimentaire

1.3.2.1 Liens entre élevage et insécurité alimentaire

Le Nord de la région de Koulikoro (cercle de Nara) figure parmi les zones où l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité sont les plus élevées dans le pays. Cette problématique a été confirmée au travers des différentes enquêtes et ateliers organisés avec les principaux groupes socioculturels. De ce fait, elle occupe une place non négligeable dans l'arbre des problèmes établi au cours de l'atelier PIPO².

Il existe dans le cercle de Nara un lien fort entre l'insécurité alimentaire/vulnérabilité et l'élevage. Une étude de l'UNICEF indique que le meilleur accès aux aliments est lié à la possession importante de bétail et à l'association de l'agriculture et de l'élevage. L'étude du PAM³ met également en évidence ce lien entre l'élevage et la sécurité alimentaire. Ainsi, l'un des indicateurs de suivi dans les sites sentinelles concerne le nombre moyen de bétail (en UBT) par tête par ménage.

1.3.2.2 Synthèse des analyses de terrain

La saison sèche froide (de novembre- janvier /février) constitue la période de sécurité alimentaire pour l'ensemble des ménages. La période allant de février à mai n'est pas encore très critique puisque les chefs de famille et leurs épouses ont la possibilité d'avoir d'autres revenus.

La forte période d'insécurité alimentaire s'étale, chez l'ensemble des 3 ethnies interviewées (Peulhs, Maures, Sarakolés), de juillet à octobre. Elle se traduit par l'insuffisance des repas en raison du manque de stock alimentaire et de l'accroissement du nombre de personnes à nourrir (à cause des travaux champêtres).

² Planification des interventions par objectif

³ PAM, Programme alimentaire mondial

La priorité est accordée aux enfants puis aux épouses. Il arrive que les maris ne mangent qu'une seule fois par jour. La disette semble être plus accentuée chez les Maures et Peulhs que chez les Sarakolés. La qualité de l'alimentation est médiocre (faible diversité alimentaire) du fait qu'il n'y a pas de condiments pendant cette période (la consommation est alors limitée au couscous de mil mélangé avec du lait). A cela s'ajoute le manque d'argent (tarissement de l'envoi d'argent par les enfants revenus des villes pour les cultures, arrêt des activités artisanales).

1.3.3 Place de l'élevage dans l'économie rurale

L'élevage est pratiqué par au moins 80% de la population rurale. En outre, pour 41% des agro-pasteurs enquêtés lors du recensement effectué par la DNPIA⁴, l'élevage est considéré comme l'activité principale. Ce constat a été confirmé par les enquêtes de terrain réalisées par l'équipe de formulation : l'élevage est la première source de revenus (voir annexe) pour tous les groupes socioculturels, mais avec des activités différentes : le lait et le commerce du bétail pour les Peulhs, la vente de bovins du cheptel familial et la vente de lait pour les Sarakolés, le commerce du bétail et la vente de bovins du troupeau familial pour les Maures. L'agriculture, si elle constitue une activité majeure pour la plupart des ménages, sert principalement à l'autoconsommation et ne vient qu'en deuxième ou troisième place dans la constitution du revenu familial.

1.3.4 Composition du cheptel

Le cheptel bovin recensé par la DNPIA s'élève à près de 305.000 têtes, pour un nombre de troupeaux estimés à 2699 (dont seulement 59 originaires d'autres pays). L'effectif moyen par troupeau s'élève à 113 têtes, mais avec de fortes disparités. (de moins de 25 têtes à plus de 200 têtes). Plus de 46% des troupeaux comportent plus de 100 têtes, ce qui constitue un cheptel intéressant dans le cadre d'une sélection intra-troupeaux. Le dénombrement par race fait apparaître une population de 85.830 bovins de race zébu maure, plus particulièrement présente dans les communes suivantes : Guire, Guéneibé, Niamona, Nara, Dabo et Dogofry. Les bovins zébus maures se retrouvent dans près de 55% des troupeaux recensés.

La mission a mis en évidence les stratégies liées aux races en fonction des groupes socioculturels. D'une manière générale, on peut schématiser cette stratégie comme suit :

- Pour les éleveurs maures : la race de prédilection est le zébu maure et les géniteurs mâles sont uniquement de cette race. Toutefois, on observe des montes occasionnelles (non désirées) par des taureaux zébu peulhs au cours du pâturage (notamment en saison sèche chaude) du fait de leur ardeur sexuelle plus élevée.
- Pour les éleveurs sarakolés : les troupeaux sont mixtes, mais le reproducteur est le plus souvent un taureau de race zébu Mmaure. En fait, les agro-éleveurs sarakolés achètent des vaches peulhs pour accroître leurs troupeaux du fait que celles-ci coûtent moins cher que les vaches maures. Ils les font saillir par des taureaux zébus maures dans l'objectif d'une absorption progressive.
- Pour les éleveurs peulhs, le choix de la race est clairement orienté vers le zébu peulh, considérés comme plus résistant aux conditions alimentaires précaires. Certains éleveurs introduisent des vaches maures dans leurs troupeaux en vue d'accroître la production de lait, mais le géniteur est toujours un taureau de race zébu peulh.

Les effectifs totaux de zébus maures sont répartis principalement entre l'ethnie maure (56 %) et l'ethnie sarakolé (25,5%). La prééminence de l'ethnie maure dans la sélection du zébu maure apparaît également à travers le recensement effectué par la DNPIA/CPS-MA, puisque 81% des éleveurs Maures se disent sélectionneurs/conservateurs de la race.

⁴ Recensement du zébu maure dans le cercle de Nara – CPS-MA ; DNPIA, août 2009.

1.3.5 Conditions d'élevage

1.3.5.1 Conduite de l'élevage

De juillet (début de la période culturale) à janvier / février (rentrée des récoltes dans les greniers), les animaux sont conduits au pâturage par des bouviers durant la journée. Le soir, les animaux sont placés dans des parcs de nuit constitués généralement de bois morts ou sont attachés au piquet. La traite se réalise 2 fois par jour, matin et soir. Dans les zones où la densité de champs est élevée, les troupeaux sont parfois envoyés dans des zones exemptes de cultures pour réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Durant la saison sèche chaude, les animaux sont laissés en divagation sauf dans les périmètres pastoraux où le gardiennage est obligatoire. En fonction des possibilités d'abreuvement, les troupeaux regagnent le campement ou migrent vers des points d'eau situés parfois à 2 jours de marche. En fonction du disponible fourrager, le gros du troupeau peut partir en transhumance dans des zones plus propices. La gestion du cheptel est peu performante, basée sur une capitalisation excessive des animaux, y compris des « non-valeurs » et une absence de prévision : vente forcée en saison sèche chaude au moment où les termes de l'échange (animal contre céréales ou aliments pour le bétail) sont très défavorables.

Alimentation de complément

La distribution d'un complément alimentaire (tourteau de coton) ne concerne que les animaux très affaiblis en fin de saison sèche (à partir d'avril). La complémentation de quelques vaches laitières est parfois réalisée par les éleveurs sarakolés et maures, rarement par les éleveurs peuls. La complémentation minérale à partir de pierre à lécher n'est pas pratiquée, par contre les éleveurs distribuent du sel gemme en hivernage... jamais en saison chaude, alors que les besoins sont plus élevés en cette période. La technique de fauche et conservation de fourrages naturels (foins) est quasi inconnue (absence de sensibilisation).

Santé animale

Les éleveurs vaccinent généralement leurs animaux contre la PPCB. Mais dans certains milieux, seuls 50 à 60% des éleveurs acceptent la vaccination. La réticence des éleveurs est souvent due à un manque de sensibilisation adéquate et à une absence de contrôle de la part des services vétérinaires. Les autres traitements prophylactiques sont quasi ignorés. En cas de maladie, les éleveurs essaient majoritairement de soigner leur animal par la tradithérapie (scarification à la lame rougie au feu) ou par automédication (soit l'éleveur détient une seringue et des antibiotiques, soit l'éleveur requiert les services d'un éleveur maure). Le recours au vétérinaire (agent du SV ou de l'UAPIA) est peu fréquent et dépend de la distance et du coût du transport demandé par l'agent.

Gestion de la reproduction

D'une manière quasi générale le taureau reproducteur demeure en service pendant 7 à 9 ans, ce qui conduit à la saillie de ses filles, voire de ses petites filles. Le renouvellement du reproducteur se fait en choisissant un de ses fils, ce qui accroît encore la consanguinité. Aucun éleveur n'est au courant des risques liés à consanguinité étroite, bien que la majorité d'entre eux ont eu à en observer les conséquences (accroissement de l'apparition de tares, diminution de la robustesse des veaux, allongement de l'intervalle entre mises-bas...).

1.3.5.2 Ressources pastorales

L'alimentation du cheptel ruminant de la zone repose sur l'exploitation des parcours naturels. Outre les fluctuations saisonnières des pâturages en termes de qualité et de quantité (feux de brousse), l'alimentation des ruminants se heurte à deux contraintes supplémentaires.

- La première résulte de la dégradation progressive des parcours sous l'effet conjugué du surpâturage et de la dégradation des conditions climatiques. Il s'ensuit une extension inexorable des sols incultes qui réduisent les capacités de charge dans les terroirs villageois et accroissent les distances à parcourir pour subvenir aux besoins alimentaires du cheptel.
- La seconde contrainte est liée au non-respect des couloirs de passage permettant aux animaux d'accéder aux ressources alimentaires (eau et pâturages) pendant la période des cultures. L'absence de matérialisation de ces pistes de passage entraîne des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Deux projets, le PRODESO (prolongé par le PADESO) et le PGVA ont travaillé dans le cercle :

- Le PRODESO a installé 10 périmètres pastoraux de 20.100 hectares chacun dans le cercle de NARA. Ils sont cependant menacés par des interventions isolées à travers la réalisation de puits « pirates » gênant la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. Chaque périmètre est géré par une coopérative pastorale. L'évaluation du programme note la faible implication des communes et des autorités traditionnelles dans le processus de mise en place et de gestion des périmètres.
- Le PGVA est intervenu en synergie avec les communes de Guiré et de Nara autour du périmètre pastoral « L MOUBAREK » d'une superficie de 26.400 hectares. Le dispositif d'organisation et de gestion mis en place, fondé sur les Sociétés Coopératives, les Comités Villageois de Gestion, les Comités Intervillageois de Gestion et le Comité Communal de Suivi pourra servir d'exemple pour le PRODEZEM. Le PGVA a également réalisé un nombre impressionnant d'études techniques, de recherches et de manuels de formation qui seront très utiles au démarrage de l'action. Certaines recherches sociologiques apportent notamment un éclairage utile sur les modes de fonctionnement des sociétés traditionnelles.

Les acquis concernent notamment la mise en place d'infrastructures d'élevage (puits, forages, parcs de vaccinations), de dispositifs d'aménagement et de gestion de l'espace pastoral, d'organisation des utilisateurs (sociétés coopératives assurant la gestion des infrastructures et des parcours) et de mesures de renforcement des compétences des éleveurs. Nous présentons en annexe l'analyse d'un échantillon de trois coopératives rencontrées durant la formulation.

1.3.5.3 Commercialisation

Filière lait :

Il n'existe pas de dispositif de collecte de données sur la production laitière dans les élevages (nombre de laitières en lactation, quantité produite en fonction des saisons, répartition de l'utilisation du lait trait...). Les circuits de commercialisation sont également mal connus et non quantifiés (nombre de revendeuses de lait dans les centres « urbains » du cercle, quantité et type de produits laitiers vendus par saisons...). Au cours de la phase d'analyse, l'équipe de formulation a réalisé des enquêtes auprès des différents groupes, dont les résultats sont repris dans le tableau ci-après:

Tableau : Production laitière et utilisation

	1. Hivernage			2. Saison sèche froide			3. Saison sèche chaude		
	Maure	Sarakolé	Peuls	Maure	Sarakolé	Peuls	Maure	Sarakolé	Peuls
Nbre de vaches traites	16,3	6	25,5	5,3	4,7	16,2	1	2,3	1,7
Qu. moyenne lait trait	3,4	4	3,9	2,3	2,8	2	0,6	1,4	0,5
<i>dont :</i>									
Autoconsommation	2	1,7	1,7	1,5	1,3	1	0,3	1,1	0,5
Vente	0,3	1,3	1,1	0,4	0,9	0,6	0,2	0,3	0
Dons	1	0,8	0,8	0,4	0,6	0,3	0,1	0,2	0
Troc	0,1	0,6	0,5	0	0,1	0,1	0	0	0
lait "versé"	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prix moyen du lait	250 FCFA (200 à 300 FCFA)			300 FCFA (250 à 350 FCFA)			400 FCFA (200 à 600 FCFA)		

La production laitière est assez élevée pendant la saison des pluies (environ 4l/jour /tête), puis diminue progressive pendant la saison sèche froide (2,5-3l/ j/tête) pour devenir pratiquement insignifiante en saison sèche. Quelle que soit la saison, une grande partie du lait produit est autoconsommé, le reste allant aux dons, à la vente et en dernier lieu au troc, ce qui confirme l'importance du lait dans la sécurité alimentaire des ménages pastoraux. La commercialisation du lait se pratique essentiellement chez les femmes peulhs à qui il revient de facto. Chez les autres groupes ethniques, la commercialisation du lait par les femmes est plus rare. Il existe un problème d'acheminement du lait durant la saison des pluies du fait du mauvais état des pistes et de l'isolement relatif des zones de production.

Les recettes générées par la vente de lait sont utilisées essentiellement pour les dépenses du ménage (condiments, soins de santé, habillement etc). Compte tenu des pratiques essentiellement pastorales des ménages peulhs, ceux-ci souffrent plus d'insécurité alimentaire pendant la saison sèche chaude, contrairement aux autres ethnies.

Filière vente sur pied - embouche

On constate le manque ou l'inadaptation des infrastructures de commercialisation ou d'abattage des animaux, couplés à des modalités de gestion peu transparentes qui pénalisent la filière. La gestion des marchés à bétail est opaque (absence de documents d'enregistrement des transactions), il existe des « marchés » parallèles et le suivi de la part des communes et des services déconcentrés du MEP est très insuffisant.

Un certain nombre d'informations ont été récoltées au cours des enquêtes MARP:

- Les catégories d'animaux vendus sont par ordre décroissant d'importance, les taurillons et les taureaux adultes. La vente de vaches représente 15% des ventes, essentiellement des vaches réformées. Les ventes se réalisent tout au long de l'année avec un niveau plus élevé en saison chaude (près de 52% des ventes annuelles). La raison tient d'une part à l'épuisement des stocks alimentaires de la famille et la nécessité d'acheter des céréales pour assurer l'alimentation familiale et, d'autre part, par la nécessité d'acheter des aliments « bétail » pour sauvegarder les animaux très affaiblis.
- Le prix de vente des vaches maures est largement supérieur (235.000 Fcfa) à celui des vaches peulhs (165.000 Fcfa), en raison de leur valeur reconnue comme laitière. La destination des génisses et des vaches maures est par ordre décroissant Bamako (élevage périurbain), Ségou et le Sénégal. Pour les reproducteurs mâles, on observe peu de différence entre les 2 races (200.000 Fcfa). La destination des taurillons et taureaux est l'embouche en zone agro-pastorale ou la reproduction pour les éleveurs péri-urbains.

- Les prix varient au cours de l'année : (i) en hivernage (période de soudure), l'abondance des animaux en provenance de Mauritanie entraîne une baisse des prix ; (ii) en saison sèche chaude, la diminution de l'offre soutient les prix.

1.3.6 Acteurs locaux au niveau du Cercle de Nara

Nous présentons ici les acteurs institutionnels locaux impliqués dans le développement de l'élevage au niveau du cercle de Nara.

a) Services locaux et Unités d'Appui aux Productions et Industries Animales

Le SLPIA se trouve au niveau du cercle et les UAPIA se trouvent au niveau des communes. Ces services sont chargés de la mise en œuvre des programmes et de l'appui conseil aux collectivités territoriales. Le manque d'efficacité des services d'appui aux éleveurs par les services publics déconcentrés a été confirmé par les éleveurs interrogés (« absence d'appui-conseil en matière d'élevage »). Le personnel de terrain se limite actuellement à 8 agents.

- Un agent au niveau de la SLPIA alors que le cadre organique prévoit trois agents.
- Sept agents au niveau des UAPIA alors que le cadre organique prévoit 33 agents, soit 3 par communes.

Ces chiffres doivent être considérés en regard de l'étendue du cercle, qui est supérieure à 30.000 km², soit la dimension de la Belgique. D'autre part, il se pose souvent des problèmes de communication avec les éleveurs, qui ne comprennent que difficilement le Bambara parlé par les agents. Les agents sont actuellement équipés de motos récentes financées par le PADESO, qui contribue au fonctionnement au travers de primes (15.000 CFA) et de dotations mensuelles en carburant (30 litres).

b) Collectivités Territoriales (C.T.)

Les capacités des communes à assurer leurs missions sont, de l'avis des acteurs rencontrés, hétérogènes et globalement assez faibles. Il est vrai que le processus de décentralisation est récent et que le transfert des ressources humaines et financières de l'état vers les collectivités n'est pas totalement effectif. Ces collectivités disposent cependant de la légitimité démocratique. La plupart des PTF intervenant au Mali associent désormais les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des programmes.

c) Chambre Régionale de Koulikoro et Délégation Locale

La mission de formulation a réalisé une analyse organisationnelle de la Chambre Régionale. Celle-ci est disponible sur demande. Cette analyse montre que la Chambre Régionale est un interlocuteur exerçant réellement ses missions. L'appui du Programme de Développement Economique Rural de Koulikoro (DERK-SNV) et du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP-Banque Mondiale) lui ont permis de bénéficier de plans de renforcement de capacités. Elle s'est ainsi dotée d'un plan d'action, de compétences techniques, ainsi que d'outils et de capacités de gestion. Les fonds d'appui de ces deux programmes sont directement gérés par la CRA, qui dispose de deux comptes.

La Chambre Régionale souhaite modifier les modes de coopération avec ses partenaires techniques et financiers. Elle attend davantage de soutien des PTF à la mise en œuvre de son propre plan d'action plutôt que d'être financée comme un prestataire de service ou un intermédiaire. La CRA a établi une convention de partenariat avec l'Institution de Micro-Finance KONDO JIGIMA pour la gestion des fonds de solidarité et de garantie en faveur des ressortissants.

La chambre est représentée au niveau du cercle de Nara par une Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture (DLCA), composée d'élus et de techniciens animateurs. Le travail de terrain est réalisé par un animateur actuellement financé par le PASAOP. Outre l'appui-conseil, il existe un cadre de collaboration entre la DLCA, le Service Local des Productions et Industries Animales (SLPIA), le service Secteur Vétérinaire (SV) et l'IER dans le cadre de la vulgarisation, par exemple, de la chèvre guéra et de wassachè ; des missions conjointes sont souvent organisées sur le terrain pour suivre les activités des ressortissants de la DLCA.

d) Services techniques de l'état

Nous avons abordé au point précédent les services régionaux et subrégionaux de la DNPIA. Nous retrouvons comme autres acteurs le Secteur Vétérinaire (MEP), le Service de la Conservation de la Nature ou le Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire.

e) Coopératives pastorales, organisations paysannes et micro-finance

En regard d'autres régions du Mali où le secteur associatif s'est développé avec le développement de cultures de rente telles que le coton ou le riz, il existe peu d'organisations solides au niveau du cercle.

Le programme (PADESO), dans une phase précédente, a favorisé l'émergence de coopératives et d'une union faîtière. Les sociétés coopératives pastorales gèrent les périmètres pastoraux sur la base d'un cahier des charges établis avec le projet et la comptabilité garantit une certaine traçabilité des recettes et dépenses. Elles ont une reconnaissance juridique et ont été créées sur la base de la loi instaurant les sociétés coopératives au Mali. Elles sont suivies, formées et supervisées par la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire.

Le Cercle de Nara constitue une zone d'intervention de l'institution de micro finance « Kondo Jigima » qui dispose d'un réseau de 11 grandes caisses de crédit et d'épargne dans chacune des 11 communes et de 6 petites caisses dans 6 villages, fonctionnant suivant un modèle coopératif. Les prestations en faveur de l'élevage représentent environ 40 % du chiffre d'affaires de la zone de Nara. Les produits de crédit concernent l'embouche et le commerce de bétail. Il existe aussi un mécanisme de crédit solidaire avec les femmes maures pour le commerce de peaux et de ghee (beurre). Avec le soutien du Fonds de développement au Sahel (FODESA) et le programme de réduction de la pauvreté (PRP), le taux d'intérêt de la zone de Nara est de 15% par an contre 22% habituellement pratiqués. La durée des prêts peut varier de 10 jours à 12 mois.

Plusieurs programmes ont établi des conventions de partenariat avec KONDO JIGIMA dans la région de Koulikoro et plus précisément dans le cercle de Nara :

- Le Projet Végétation Autochtone (PVA) y a placé un fonds de développement économique local pour permettre aux sociétés coopératives et aux associations membres du périmètre pastoral d'accéder au micro-crédit.
- Le Projet d'Appui au Développement Communautaire (PADEC) pour le le développement de services financiers et l'implantation de caisses.

1.3.7 Projets de développement en cours dans le cercle de NARA

L'objet n'est pas de présenter tous les acteurs intervenant dans le cercle de Nara mais bien les acteurs avec lesquels une coordination est nécessaire et des collaborations sont envisageables.

1.3.7.1 Le PADESO (Programme d'Appui au Développement Durable de l'Elevage au Sahel Occidental)

Le PADESO est rattaché à la DNPIA. Il est dirigé par un directeur nommé par le Ministre de l'Elevage et de la Pêche. Il est financé sur fonds de l'POPEP. La nouvelle phase a démarré le 18 avril 2009 pour 3 ans. La zone d'intervention du PADESO recouvre les régions de Kayes, Koulikoro et Ségou. Elle est subdivisée en quatre zones pastorales : la zone pastorale de Kayes Nord, la zone pastorale du Kaarta, la zone pastorale de Dilly qui couvre le cercle de Nara excepté la commune de Guiré, La zone pastorale de Nara – EST qui couvre la commune de Guiré (Cercle de Nara) et plusieurs communes du cercle de Niono (région de Ségou)

L'organisation du PADESO repose sur les structures déconcentrées de la DNPIA et de la DRSV d'une part et sur sa propre structure d'autre part. Au niveau de la zone pastorale, le PADESO compte un chef de zone et un chargé de pastoralisme, de santé et Productions Animales, ainsi que du personnel de support. Nous avons évoqué précédemment ses réalisations en termes d'aménagements de périmètres pastoraux. Les domaines d'activités du PADESO sont les suivants :

- Réalisation et équipement des points d'eau
- Aménagement et construction des infrastructures d'élevage, zoo-sanitaires et de commercialisation du bétail
- Appui au renforcement des capacités des agro -éleveurs et aux pasteurs
- Contribution à l'augmentation et à la sécurisation des productions animales
- Participation à l'amélioration de la gestion des périmètres, aires et terroirs agro-pastoraux.
- Contribution à la restauration et à la protection de l'écosystème.

1.3.7.2 Le PRODEL-K (Projet de Développement de l'Elevage à Koulikro, Koumantou- Kita)

Il s'agit d'un projet mis en œuvre par Vétérinaires Sans frontières-Belgique et Initiatives-Conseils-développement, avec l'appui financier de la coopération belge. Il a démarré en Janvier 2008 pour une durée de 6 ans (deux phases de 3 ans).

Domaines d'activités :

- Appui à l'amélioration de la santé des animaux (installation de vétérinaires privés et appui à une collaboration effective entre les services vétérinaires publics et privés)
- Appui à l'amélioration de la conduite du troupeau (mise en place de BAB, gestion du troupeau ...)
- Appui à la commercialisation du lait (mise en place de mini-laiteries)
- Appui aux groupements féminins et aux familles vulnérables (opérations de diffusion de petits ruminants...)

Le projet intervient dans les Régions de Koulikoro (cercles de Koulikoro, Banamba, Kolokani), de Sikasso (Commune de Koumantou) et Kayes (commune de Sébékoré - Cercle de Kita). Il n'intervient pas à Nara.

Les domaines d'activités de cette action sont très proches de celles proposées par le projet et des échanges d'expérience pourraient être très porteurs, notamment pour consolider l'expertise belge dans le secteur de l'élevage. VSF-Belgique a établi une convention de partenariat avec la DRPIA.

1.3.7.3 PGVA (Projet de Gestion de la Végétation Autochtone)

La structure de mise en œuvre est la Direction Nationale de la Conservation de la Nature, sur financement de l'UNEP. Le programme s'est réalisé sur la période 2002 – 2008 ; actuellement, seule une cellule de consolidation des acquis reste en place, mais une seconde phase a été soumise à l'UNEP pour financement. Les groupes cibles sont les Agro-éleveurs, les pasteurs et leurs familles, avec une attention particulière pour et les groupes vulnérables. Le programme intervient dans le Cercle de Nara (2 communes ; 1 périmètre pastoral). Ses domaines d'activités sont les suivants : (1) Régénération de parcours et mise en place d'un dispositif de gestion (2) Elaboration d'un modèle de gestion des parcours et conception d'un plan de gestion inter villageois (3) Construction d'infrastructures d'hydraulique pastorale (4) Micro-crédit pour les groupes solidaires de femmes (embouche, maraîchage...) par le biais d'IMF (5) Réalisation de nombreuses études. Le programme fait intervenir différents acteurs en maîtrise d'ouvrage, notamment les communes, les comités villageois, la Chambre d'Agriculture, les services techniques.

1.3.7.4 Fonds de développement pour la Sécurité Alimentaire (FODESA)

Le FODESA est un sous programme du Fonds International pour le Développement (FIDA). La tutelle institutionnelle est assurée par le Ministère de l'Agriculture. L'objectif du FODESA est de réduire l'emprise de la pauvreté sur les familles de la zone sahélienne, par l'amélioration des conditions de vie, l'accroissement des revenus, la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des capacités des organisations paysannes et autres acteurs du programme. Les domaines d'activités sont les suivants :

- 1. Appui au développement local* : Cette composante comprend le fonds d'investissement local pour le financement de micro projets et des activités de formation, d'éducation et d'information destinées à renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le programme.
- 2. Mise en place de services financiers décentralisés* : Cette composante vise à créer de meilleures conditions d'accès aux ressources financières par le biais de services financiers décentralisés (SFD). Ils ont pour vocation d'offrir des produits financiers adaptés aux populations rurales défavorisées
- 3. Gestion du programme* Le programme est géré par des structures de droit privé de type associatif, des associations et agences d'exécutions régionales et nationales. Elles assurent la coordination, l'exécution, la supervision, le contrôle, le suivi des activités.

Le programme couvre les régions sahéliennes de Kayes, Koulikoro, Ségou, et Mopti. Il appuie les initiatives définies par les communes, les villages ou les groupements à l'intérieur des villages, formés au moins de dix personnes de familles différentes. Il vise toutes les catégories sociales avec une attention particulière à l'endroit des couches vulnérables constituées de femmes, de jeunes et de minorités. Dans chaque cercle, le FODESA a mis en place un réseau de partenaires actifs avec divers intervenants dans le développement local : Communautés villageoises ; Organisations paysannes et individus ; Services techniques déconcentrés ; Administration publique ; Collectivité territoriale ; Prestataires de services que sont les entreprises publiques et privées, les bureaux d'études et les organisations non gouvernementales.

1.3.7.5 Fonds d'Investissement pour les Collectivités Territoriales

Le FICT est un Fonds de péréquation destiné à financer de façon équitable, les investissements des collectivités territoriales dans leurs domaines de compétences, notamment en ce qui concerne, les infrastructures sociales de base (éducation, santé, hydraulique), la GRN et l'environnement, les équipements marchands, le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche).

Les projets éligibles au FICT sont sous maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales. Ils sont préalablement inscrits dans leurs PDESC reflétant les besoins des communautés recensés à l'issue d'un diagnostic villageois. Le FICT est mis à la disposition des Collectivités sous forme de droits de tirage.

Parmi les lignes de financement du fonds, il existe des lignes affectées à des secteurs particuliers (Fonds sectoriels) ou à des groupes précis de collectivités (Fonds géographiques). Il est également possible pour un bailleur de placer un fonds destiné à un secteur particulier (Elevage p.ex) et à un groupe de collectivités précis (Communes du cercle de Nara p.ex).

L'Agence Nationale d'Investissement pour les Collectivités Territoriales (ANICT) est en charge de la gestion du fonds. Le Directeur Général notifie chaque année à chaque Collectivité l'enveloppe annuelle à sa disposition. L'enveloppe est inscrite dans le budget de la commune. Un compte FICT ouvert et géré par chaque Trésorier Payeur Régional, reçoit les contributions de l'ANICT pour la réalisation des infrastructures et des équipements. Les dossiers préparés par les Collectivités sont transmis à l'Antenne Régionale de l'ANICT, qui les examine sur la base des critères définis et les soumet à l'approbation du Comité Régional d'Orientation présidé par le Gouverneur de Région.

Après approbation des projets, l'Antenne Régionale de l'ANICT signe une convention de financement avec les communes, qui précise les conditions de mobilisation des contributions des communes et de l'ANICT, ainsi que le système de suivi des réalisations.

1.3.7.6 Projet d'Appui au Développement de la région de Koulikoro (CTB)

Les volets d'intervention concernent :

- Le renforcement des capacités d'administration générale des collectivités territoriales;
- L'amélioration des capacités des CT en tant qu'acteurs du développement (rôle de maîtrise d'ouvrage)
- L'appui aux services déconcentrés de l'Etat et aux secteurs prioritaires (santé, éducation, hydraulique...)
- L'appui aux structures socio-économique (secteur privé, société civile...)

Le Projet d'Appui à la Décentralisation à Koulikoro (PADK) a mis en place un fonds d'appui aux Projets d'Intérêt Economiques. Il concerne l'ensemble des actions et réalisations visant à développer ou consolider des activités génératrices de richesses basées sur l'exploitation durable des ressources du territoire régional. Les PIE sont sélectionnés par l'Assemblée Régionale sur une base concurrentielle. Les projets visant à la production, la transformation et la distribution de produits régionaux agro-sylvo pastoraux sont éligibles au fonds.

2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2.1 CADRE GÉNÉRAL

La problématique du développement de l'élevage dans le cercle de Nara ne peut être abordée de manière partielle. Sur le plan technique, l'amélioration de la productivité des élevages implique des interventions dans différents domaines tels que la santé animale, l'alimentation du bétail ou encore la gestion technique des troupeaux. Sur le plan commercial, il est essentiel de permettre une meilleure valorisation des productions par une amélioration des conditions d'accès aux marchés. Sur le plan institutionnel, l'articulation des interventions des acteurs institutionnels impliqués dans le domaine de l'élevage au niveau d'un territoire donné (commune) doit être améliorée pour apporter des solutions durables aux problèmes des éleveurs.

L'objectif spécifique de l'intervention sera d'améliorer la productivité des systèmes d'élevages dans le cercle de Nara grâce à l'amélioration des conditions d'élevage et à la sélection du Zébu Maure.

Le premier axe d'intervention permettra d'améliorer l'accès aux ressources pastorales dans cinq communes du cercle : mise en place d'infrastructures collectives indispensables à la bonne gestion des troupeaux, sécurisation des périmètres existants, équipements en ouvrages hydrauliques, matérialisation des couloirs de passage, réhabilitation des parcours. La maîtrise d'ouvrage pour la mise en place des investissements relève des collectivités territoriales, tandis que la gestion des infrastructures revient aux coopératives pastorales.

Le second axe d'intervention permettra d'améliorer la gestion technique des troupeaux par un renforcement de l'encadrement et par un accès facilité à un ensemble de services : banques d'aliments, cabinets vétérinaires ruraux, micro-finance. Les troupeaux seront plus stables et plus productifs;

Le troisième axe d'intervention permettra une meilleure valorisation des productions animales par des appuis à la commercialisation, garantissant un écoulement facilité et plus rémunérateur.

Le quatrième axe d'intervention permettra d'améliorer les capacités des acteurs institutionnels locaux à assumer leurs mandats et responsabilités en matière de développement de l'élevage.

Le cinquième axe d'intervention vise à mettre en oeuvre un programme de préservation, de sélection et de diffusion du zébu maure dans le cercle de Nara. Il s'inscrit dans une volonté politique de préservation et de valorisation des races locales, qui contribuera par ailleurs à un accroissement de la productivité des élevages dans la zone de Nara. Ce programme est complémentaire à une autre action mise en oeuvre dans le cercle de Menaka par la DNPIA, avec l'appui de la CTB : « Sélection et multiplication du zébu azawak au Mali ».

Les effets attendus pour les populations du cercle de Nara peuvent être résumés comme suit :

- Un accroissement de bien-être lié à la facilité d'accès à différents services et infrastructures, qui diminuera l'insécurité et les temps de déplacement.
- Une réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire par une amélioration de la productivité de l'élevage : augmentation des revenus et des disponibilités en lait pendant la période de soudure.
- Une réduction de la pression sur l'environnement : les cheptels seront moins importants mais plus productifs.
- Une attention plus soutenue des acteurs locaux (STD, C.T., CRA) aux problématiques des éleveurs, grâce à une meilleure concertation et des capacités accrues à assumer leurs mandats.

2.2 ALIGNEMENT SUR LES POLITIQUES NATIONALES

La mission de formulation a accordé beaucoup d'attention aux politiques nationales en matière de développement de l'élevage. L'alignement sur les stratégies nationales peut être analysé sous plusieurs angles :

- un alignement sur les politiques sectorielles : il s'agit de s'aligner sur les stratégies définies au travers des différents documents de référence tels que le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, la Politique Nationale de Développement de l'Élevage,... Les différents axes stratégiques de l'intervention sont directement inspirés de la politique nationale. Les orientations stratégiques sont quant à elles issues de l'analyse de la Loi d'Orientation Agricole et de la Charte pastorale. Le projet contribuera en conséquence à mettre en œuvre la politique nationale tout en contribuant, par la capitalisation, à alimenter la réflexion pour l'amélioration et l'adaptation de la politique aux réalités du terrain.

- un alignement institutionnel : il s'agit d'éviter de se substituer aux acteurs locaux pour la mise en œuvre des activités du projet. Au travers de la loi agricole et autres textes de loi portant sur la décentralisation/déconcentration, le gouvernement malien définit assez clairement le champ d'intervention des différents acteurs. Il marque ainsi sa volonté de donner plus de responsabilités aux collectivités territoriales et à la société civile dans le processus de développement.

Cet environnement institutionnel est à la fois simple et complexe. Il est simple dans la mesure où les mandats et missions des différents acteurs sont clairement définis par la loi. Il est complexe car la mise en œuvre d'un projet suppose désormais la coordination de plusieurs acteurs locaux aux capacités hétérogènes, peu habitués à collaborer entre eux en regard d'un objectif commun.

2.2.1 Contribution à la mise en œuvre des stratégies sectorielles

L'intervention s'aligne sur les différents axes de la politique de développement de l'élevage, tout en accordant une attention particulière à la préservation et à la sélection des races locales. Un programme national traitant de cette thématique est en cours d'élaboration. Le projet contribuera à sa construction en apportant ses expériences de terrain.

La mise en œuvre du programme de préservation et de sélection du zébu maure dans le cercle de Nara impliquera les différents niveaux d'intervention des services des Productions et Industries Animales, depuis l'échelon national jusqu'au niveau communal. Le projet veillera à intervenir dans le renforcement des capacités :

- De la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales (DNPIA), dans son rôle de conception, de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation des politiques destinées à promouvoir les productions et industries animales,
- De la Direction Régionale des Productions et des Industries Animales (DRPIA) de Koulikoro, dans son rôle supervision, de coordination et de contrôle des programmes,
- Du Service Local des Productions et des Industries Animales (SLPIA) au niveau du cercle de Nara et des Unités d'Appui aux Productions et des Industries Animales (UAPIA) au niveau des communes, dans leurs rôles de mise en œuvre des programmes.

Pour permettre à la DNPIA de jouer son rôle d'orientation politique, la nomination en son sein d'un chargé de programme pour la politique de sélection et de conservation des races locales est une condition préalable essentielle.

Ce chargé de programme aura un ensemble de missions à conduire :

- Relancer la Commission Nationale d'Amélioration Génétique,
- Apporter un appui technique aux différents niveaux pour la mise en place du programme de préservation, sélection, et diffusion du zébu maure,
- Assurer la capitalisation continue des expériences de terrain de manière à proposer des schémas d'amélioration génétique performants : Cette capitalisation sera axée sur les résultats des programmes exécutés ou en cours d'exécution au Mali, mais aussi dans la sous-région.
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale,
- Proposer des améliorations du cadre légal portant sur la préservation des races locales et l'amélioration génétique.

Pour appuyer le démarrage de ce service essentiel pour la viabilité de l'action, ainsi que des autres actions de la coopération belge traitant de cette thématique, le projet prévoit la mise à disposition d'un assistant technique durant deux ans. L'assistance technique sera ensuite apportée sous forme de missions d'appui ponctuelles.

La Direction régionale joue un rôle essentiel de courroie de transmission entre les services techniques subrégionaux et la Direction nationale. Elle sera appuyée pour assurer ses missions d'appui et de conseil aux services subrégionaux, mais également pour la mise en place d'un système efficace de collecte des données. La SLPIA compte actuellement un seul agent. Il serait souhaitable de renforcer ce dispositif pour assurer la mise en place durable du programme de préservation et de sélection du Zébu Maure. Le recrutement d'un agent supplémentaire est envisagé sur base de la contribution malienne.

Le projet s'inscrit dans une logique de programme : le projet « Sélection et multiplication du zébu azawak au Mali », actuellement en cours dans la région du Menaka, s'inscrira également dans cette dynamique. L'appui envisagé au niveau national trouvera donc deux points d'application au niveau de deux races locales.

2.2.2 Prise en compte de la réalité institutionnelle

Nous avons évoqué dans l'analyse le contenu de la loi agricole et ses implications quant aux rôles des différents acteurs pour le développement de l'élevage. La stratégie du projet consistera à éviter de se substituer aux acteurs locaux pour la mise en œuvre des activités, mais visera au contraire à renforcer leurs capacités d'intervention. Les activités prévues seront pour l'essentiel exécutées par les structures et prestataires actifs dans les domaines d'intervention, en fonction des missions et mandats définis par les textes de loi ou en fonction de leurs expertises spécifiques.

L'analyse des stratégies développées actuellement par les PTF⁵ montre qu'ils s'inscrivent en général dans cette dynamique multi-acteurs. L'ancrage institutionnel peut varier selon les projets (Collectivités ou Services Techniques), mais l'ensemble des projets analysés envisage l'exécution des activités selon les prescriptions de la loi agricole. C'est la logique du « faire-faire ». Dans cette logique, les équipes projets sont souvent réduites et ont un rôle de facilitation.

⁵ PASAM, PADEC, PACR, PGVA,... Voir analyse en annexe

La coopération belge s'est également engagée dans cette voie au travers de différents projets : projet d'appui au développement de la région de Koulikoro (PADK), projet d'Appui à la Filière Blé dans la région de Tombouctou (Alkama) ou encore le projet de développement des cultures maraîchères à Bamako.

L'équipe de formulation a rassemblé les différents documents de contractualisation établis entre les PTF et les acteurs institutionnels locaux, de manière à faciliter le démarrage de l'intervention. Les équipes du PGVA et du Padeso ont acquis une bonne expérience dans ces modes de collaboration (connaissance des prestataires, conception des modules de formation, ...) et leurs appuis permettront au projet d'être rapidement opérationnel.

Une unité d'appui et de coordination (UAC) sera mise en place au niveau de Nara pour accompagner les différents acteurs, en facilitant les concertations et en renforçant leurs capacités. Il ne s'agit pas d'une équipe légère dont le seul rôle est la facilitation, mais elle aura un rôle d'appui et d'accompagnement assez important. L'UAC reste effectivement responsable de l'atteinte des résultats du projet. L'analyse des expériences montre que la conception et le suivi des Dossiers d'Appel d'Offre pose souvent des difficultés. L'équipe projet inclut donc également un expert en marché public.

Le projet prévoit la mise en place de cadres de concertation entre les acteurs au niveau communal et au niveau du cercle de Nara. Au niveau du cercle, une Commission Technique d'Orientation et de Suivi sera mise en place pour assurer l'évaluation participative des activités et les planifications opérationnelles. Cette commission sera partie intégrante du CLOCSAD, le Comité Local de d'Orientation et de Concertation prévu par la loi.

2.3 CIBLAGE GÉOGRAPHIQUE

L'amélioration des ressources pastorales nécessite des investissements importants que le projet ne pourrait pas consentir au niveau de toutes les communes du cercle. Il apparaît pertinent de concentrer les efforts dans un nombre limité de communes plutôt que de disperser les moyens disponibles. L'importance du cheptel de Zébu Maure a été retenue comme critère.

Tableau 1 : Synthèse recensement

Communes	Eff. bovins (Total net)	Bovins restés au campement				
		Eff. total	Z. Maure	Z. Peul	Z. métis	Autres
Allahina	10 987	10 897	5 812	4 604	460	21
Dabo	20 999	19 126	7 037	11 311	672	106
Dilly	54 647	53 725	5 485	47 745	495	0
Dogofry	40 180	40 409	6 421	23 711	10 055	222
Fallou	30 308	28 334	3 792	22 637	1 863	42
Guéneibe	8 884	12 273	11 442	814	17	0
Guiré	41 978	40 856	21 497	17 423	1 885	51
Karonga	17 182	17 182	4 575	12 605		2
Nara	15 113	14 838	7 960	6 682	45	151
Niamana	47 170	48 343	8 128	39 990	10	215
Ouagadou	7 152	7 142	3 681	2 834	637	
Total Cercle	294 600	293 125	85 830	190 356	16 139	810

Source : DNHA/ CFSMA; 2009

Le tableau suivant prend en compte d'autres paramètres : le nombre de troupeaux présents, le nombre d'éleveurs « conservateurs » de la race et le nombre de troupeaux ayant un cheptel comportant plus de 80% de zébus Maures.

Tableau 2 : Autres données concernant le zébu Maure en fonction des communes.

Classement	Communes	Effectif Z. Maure	Troup. ayant du Z. M.		Propriété des troupeaux		Nbre d'élev. sélect. / conserv. ZM	Nbre troupeaux ayant + de 80% de ZM
			Nbre de troupeaux	%	Ethnie Maure	Ethnie Sarakolé		
	Allahina	5 812	77	95,1%	11,1%	58,0%	53	14
	Dabo	7 037	105	92,1%	30,7%	34,2%	55	20
6	Dilly	5 485	233	36,7%	7,9%	4,1%	104	36
7	Dogofry	6 421	171	53,4%	6,9%	44,7%	97	15
	Fallou	3 792	145	50,3%	16,7%	24,3%	55	35
3	Guéneibe	11 442	73	94,8%	67,5%	16,9%	71	71
1	Guiré	21 497	210	66,7%	45,4%	7,3%	149	117
5	Karonga	4 575	98	51,0%	29,2%	4,7%	87	69
4	Nara	7 960	98	79,0%	14,5%	26,6%	91	63
2	Niamana	8 128	206	42,6%	14,3%	9,5%	112	71
	Ouagadou	3 681	57	82,6%	2,9%	55,1%		15
	Total Cercle	85 830	1 473	54,6%	18,7%	18,0%	874	526

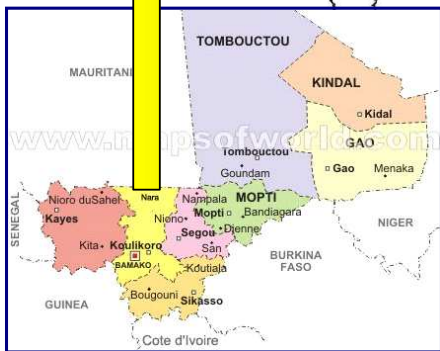
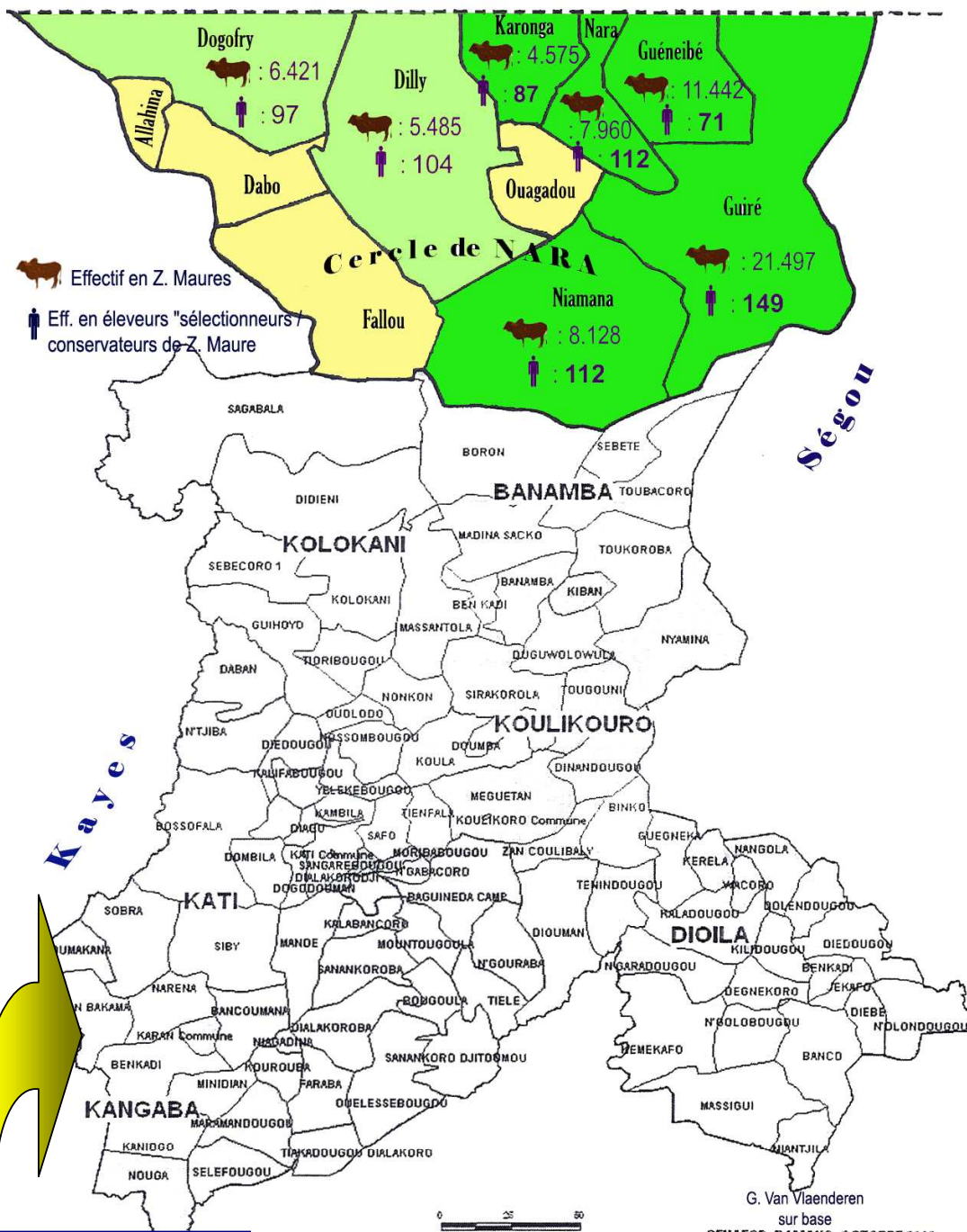
Source : DNA/ CFSMA, 2009

Sur base de cette analyse, les communes les plus favorables pour la mise en œuvre d'un programme de sélection seraient dans l'ordre de priorité Guiré, Niamana, Gueneibé, Nara et Karonga, toutes situées dans la partie Est du cercle. Deux autres communes sont intéressantes (Dilly et Dogofry). Elles sont localisées au Nord et jouxtent la frontière mauritanienne. Malgré cette discrimination positive en faveur du zébu maure, le zébu peulh reste dominant dans les communes concernées avec 77.514 Zzébu peulh pour 53.602 zébu maure.

Cette priorisation ne tient pas compte des dynamiques locales au sein des communes, qui peuvent également être des facteurs clés de succès. Le choix définitif des communes qui seront appuyées par le projet sera confirmé au démarrage du projet, après discussion avec les parties prenantes.

Localisation géographique

MAURITANIE



Légende :

- : Communes de concentration des actions (Pr. Sélect. ; Amél. des parcours et de l'alimentation ; Santé Animale ; Sécurité alimentaire...)
- : Communes d'extension possible des interventions denses
- : Communes d'interventions allégées (fonds de développ. local ; renforcement des capacités des acteurs)

2.3.1 Sécurisation des périmètres pastoraux et réhabilitation des parcours

L'existence de périmètres pastoraux équipés en infrastructures hydrauliques constitue un atout très important pour le développement de l'élevage en général et la réussite du programme de sélection en particulier. Le statut juridique des périmètres et leur délimitation géographique ne sont pas encore clairement définis, ce qui en complique la gestion et provoque des conflits. Le maillage des points d'eau reste par ailleurs insuffisant, malgré l'existence de ressources relativement importantes.

Le PRODEZEM concentrera ses investissements dans cinq des onze périmètres que compte le cercle. Les périmètres « pressentis » sont les périmètres pastoraux de Mabrouk, Haboité, Chat-bé et Mamé Yades (Padeso) et de celui de « L MOUBAREK » (PGVA). Ils sont situés dans les communes de Guiré, Niamana, Gueneibé, Nara et Karonga. Ces périmètres sont vides de toute occupation humaine et sont destinés au seul usage pastoral. Un nouveau périmètre sera également mis en place. La commune de Karonga présente un potentiel intéressant. Le choix de ces périmètres devra être confirmé par les études de faisabilité.

Cet arbitrage ne signifie pas que les autres communes seront délaissées :

- Le projet apportera des appuis ponctuels, notamment en matière de renforcement des coopératives,
- Le PADESO pourra consacrer davantage de moyens sur ces périmètres,
- Le projet appuiera les communes concernées à soumettre des projets d'investissements aux Fonds d'Investissement disponibles au niveau de la région (PADK notamment).

Les interventions du projet permettront :

- La sécurisation foncière des périmètres :
- La mise en place ou la réhabilitation des équipements hydrauliques,
- La restauration des parcours et la sécurisation des couloirs de passage,
- La mise en place et l'entretien de pare feux,
- Le renforcement des Coopératives pastorales et Comités en charge de la gestion et de la maintenance des infrastructures.

La mise en œuvre des investissements nécessitera un travail d'accompagnement de longue haleine pour que ces investissements soient effectivement utiles et bien gérés dans une optique durable. Cela implique la participation des autorités coutumières, des propriétaires terriens, des éleveurs résidents dans la commune, des éleveurs transhumants, des collectivités territoriales, des services techniques déconcentrés et des coopératives pastorales. La charte pastorale et les textes de loi sont assez clairs, mais méconnus ou mal interprétés.

2.3.2 Renforcement des capacités

a) Capacités des coopératives pastorales et associations agro-pastorales

Comme cela est recommandé par la Charte pastorale et en se basant sur les résultats déjà obtenus par le PADESO et le PGVA, le projet appuiera le renforcement (ou la création) d'associations pastorales qui seront chargées de l'aménagement et de la gestion des pâturages, des points d'eau, des pistes de transhumance des infrastructures de santé animale ou de fourniture d'intrants vétérinaires. Cet appui sera étendu, si cela est nécessaire, aux groupements d'agro-pasteurs. Le programme appuiera aussi la formation des comités de gestion des différentes infrastructures socio-économiques mises en place, l'organisation de visites d'échanges et d'expériences entre organisations de producteurs, etc.

b) Capacités des éleveurs

Le projet accompagnera les éleveurs à évoluer d'un système de production très extensif basé sur la capitalisation du cheptel dans un objectif d'épargne vers un système de production plus intensif destiné à générer des revenus. Les orientations retenues sont classiques :

- Mise en place de Banques d'Aliments au niveau des périmètres pastoraux. Ces Banques seront gérées par des coopératives.
- Appui à l'installation de vétérinaires privés pour la santé animale.
- Formations et encadrement des éleveurs.

L'amélioration de la conduite des élevages est entravée par l'absence d'appui-conseil et l'attachement des éleveurs à des pratiques traditionnelles tels que le maintien de géniteurs de même lignée au sein des troupeaux. Les actions proposées portent sur les points suivants :

- Alphabétisation fonctionnelle : le faible niveau d'alphabétisation est une contrainte majeure en milieu rural et un préalable pour renforcer les capacités d'auto-développement des éleveurs en général et de leurs représentants au sein des Organisations Paysannes.
- La mise en place d'éleveurs relais destinés à compléter le dispositif d'encadrement de proximité. Choisis par leurs pairs, ils bénéficieront de formations complémentaires et assureront un rôle de conseil technique sous la supervision des services de l'élevage.
- Accompagnements et formations à destination des éleveurs dans les différentes communes d'intervention.

c) Capacités des acteurs institutionnels

Le renforcement des capacités des services techniques déconcentrés est envisagé au niveau de leurs moyens d'intervention par des dotations en équipements et en moyens de fonctionnement. Au niveau des ressources humaines, de nouveaux agents seront recrutés et l'ensemble du personnel bénéficiera de formations.

Dans le cadre du processus de décentralisation en cours, il est également essentiel que les membres des conseils communaux reçoivent une formation sur les méthodes de planification et de gestion participative, sur la préparation des programmes et budgets, sur la mobilisation des ressources, ainsi que sur les questions d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Ils pourront également bénéficier d'actions d'alphabétisation fonctionnelle à la demande.

La Délégation de la Chambre d'Agriculture devrait jouer un rôle important pour la consolidation des demandes émanant des organisations paysannes et l'organisation des formations/échanges d'expérience. Elle bénéficiera d'appuis pour son fonctionnement.

2.3.3 Actions ciblées vers les groupes très vulnérables

Les activités du projet contribueront à l'amélioration des conditions de vie de la population et auront des effets en matière de réduction de la pauvreté. Il est cependant difficile de toucher les groupes plus vulnérables, la problématique de l'insécurité alimentaire et de l'extrême pauvreté ayant un caractère multi-dimensionnel complexe. La stratégie adoptée consistera à soutenir les efforts des acteurs spécialisés qui disposent d'outils et de méthodes pour atteindre et encadrer les groupes plus vulnérables, en particulier les ONG actives dans le cercle en ce qui concerne l'insécurité alimentaire. A la demande de ces acteurs spécialisés et après analyse des dossiers, le projet soutiendra des interventions visant à renforcer le cheptel des groupes plus vulnérables et à leur donner un accompagnement spécifique pour la conduite de leurs troupeaux, au travers des éleveurs relais ou des services techniques.

2.3.4 Valorisation des productions animales

2.3.4.1 Pour la filière lait :

La mission a été confrontée à un manque de données fiables en ce qui concerne les productions laitières et les circuits de commercialisation. Les enquêtes de terrain montrent cependant que les productions en saison sèche chaude sont particulièrement faibles. Dans ce contexte, il est difficile de confirmer d'emblée la pertinence des orientations proposées par le rapport d'identification, à savoir la mise en place de centres de collecte et d'une laiterie industrielle à Nara.

L'orientation technique en matière de commercialisation du lait reposera donc sur le processus itératif suivant :

- La réalisation d'une étude plus détaillée de la filière lait dans le cercle de Nara dès le démarrage du projet. Cette étude permettrait de poser la « baseline » en matière de production et de commercialisation du lait. Cette étude inclut une capitalisation des expériences développées par d'autres acteurs.
- Un accompagnement des initiatives émanant des acteurs locaux pour la mise en place de mini-laiteries ou de centres de collecte : appui aux études de faisabilité, contribution au financement, formations techniques et de gestion.
- L'exécution d'une étude de faisabilité technico-économique de l'unité laitière de Nara en fin de première phase, en s'appuyant sur des résultats concrets et fiables découlant des actions du PRODEZEM.

2.3.4.2 Pour la filière embouche et bétail sur pied :

L'appui à l'amélioration de la filière viande nécessite d'établir plus clairement les informations de base sur les ventes d'animaux (volume des transactions au cours de l'année, les prix pratiqués par catégorie et race et par saison, origine des animaux...).

Il conviendra également d'analyser l'organisation de la filière, le fonctionnement et la gestion des infrastructures de commercialisation et d'abattage. Un état des lieux de ces infrastructures et les besoins en réhabilitation ou construction nouvelle complètera les données permettant d'établir, en collaboration avec les collectivités territoriales, les actions à mener pour assainir et dynamiser la filière bétail viande. Cette étude sera confiée à un prestataire spécialisé au cours de la première année d'exécution du projet.

Une attention particulière sera portée aux perspectives de marché pour les animaux issus du travail de sélection. L'analyse montre qu'il existe une forte demande de la part des éleveurs péri-urbains pour des animaux performants susceptibles d'être croisés avec des races importées.

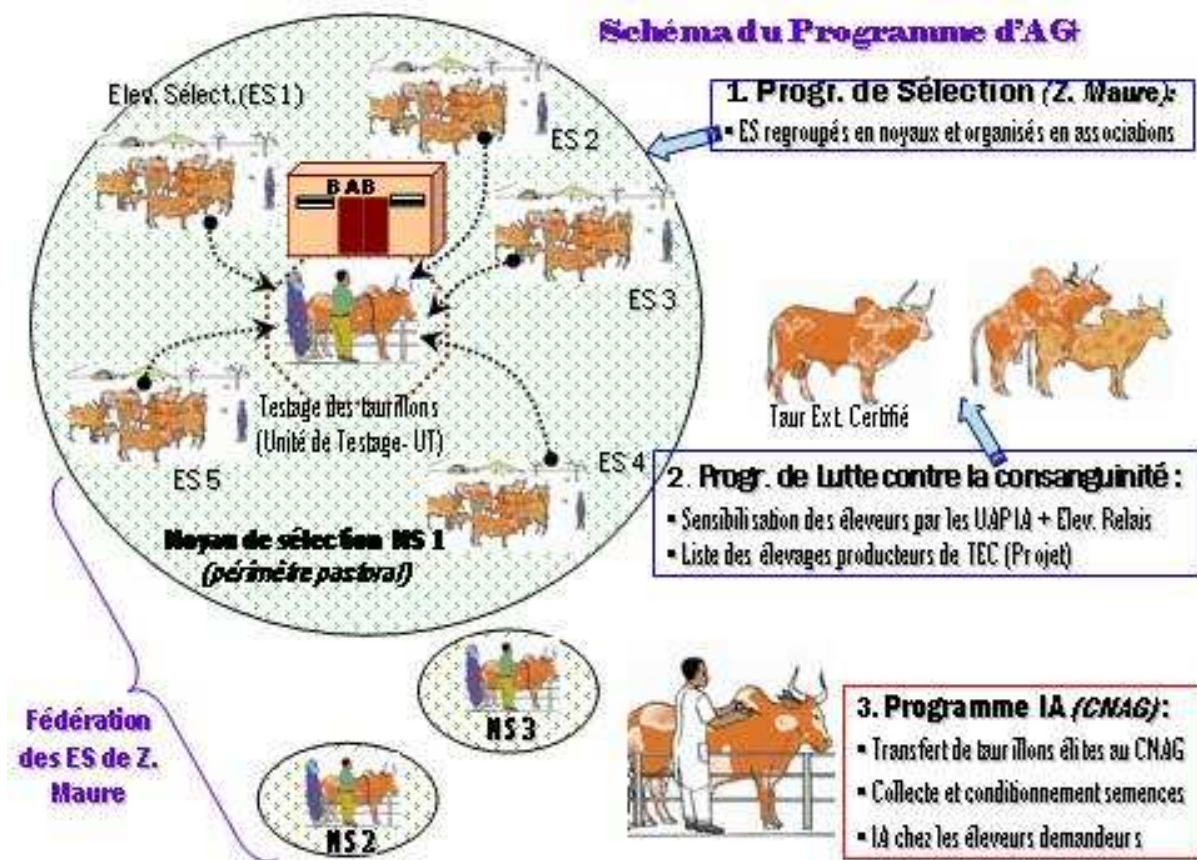
2.3.5 Schéma pour la préservation, la sélection et la diffusion du Zébu Maure

Le schéma proposé pour la mise en œuvre du programme de sélection au niveau du cercle de Nara a bénéficié des leçons tirées par la CTB dans le cadre d'actions similaires au Niger, au Burkina et au Mali.. Il prend également en compte les leçons tirées des interventions de l'IER au niveau de la station de Niono.

Il s'agit d'un programme de sélection en milieu ouvert basé sur des critères d'efficacité (augmentation de la base de sélection, démarrage avec les meilleures vaches des bons éleveurs reconnus par leurs pairs...), d'efficacité (rapport plus favorable du nombre de taurillons sélectionnés diffusés pour un

coût donné) et de durabilité socioculturelle (meilleure appropriation du programme de sélection par les éleveurs) et financiers (faible coût récurrent de la production d'un taurillon sélectionné).

Graphique : Approche globale en matière d'amélioration génétique



Le programme est basé sur la participation active d'éleveurs sélectionneurs (ES) regroupés dans plusieurs sites d'étendue limitée (noyaux de sélection). Moyennant le suivi de formations et le respect d'un cahier des charges pour la conduite du troupeau, ces éleveurs reçoivent une certification.

Au départ, le contrôle des performances et le suivi des animaux se font chez les éleveurs, sur base d'un cahier des charges. Après un an, les jeunes taurillons sélectionnés sont regroupés au niveau d'Unités de Testage, où ils resteront un an et demi. Il s'agit d'infrastructures légères composées de parcs de nuit, de magasins et hangars de stockage, de dispositif d'abreuvement, de parcs de contention.

2.4 OUTILS D'INTERVENTION

2.4.1 Fonds d'Investissement Communal pour l'élevage

Un Fonds d'investissement sera mis en place au profit des Collectivités Territoriales (Communes en l'occurrence) pour leur permettre d'assurer leurs rôles de maîtres d'ouvrage en ce qui concerne la mise en place et la gestion des aménagements pastoraux et hydro-agricoles et des infrastructures de commercialisation et de valorisation du bétail : marchés à bétail, aires d'abattage. La gestion de ce fonds fera l'objet d'un protocole d'accord avec l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT).

Le projet harmonise de cette manière sa stratégie d'intervention avec les autres projets dans la région de Koulikoro, en particulier avec le projet d'Appui au Développement de la Région de Koulikoro mis en œuvre par la CTB. Les conventions et manuels de procédures établis par ce projet pourront servir de base au projet.

2.4.2 Accès aux services financiers

L'accès à des services financiers de proximité pour les éleveurs de la zone est susceptible d'améliorer considérablement la gestion de l'élevage. Les éleveurs pourront évoluer d'un système traditionnel extensif vers une exploitation plus rationnelle du cheptel (acquisition d'équipements ou d'infrastructures, crédit de campagne pour de l'aliment de complément pour l'embouche...). Ce type de produits financiers est déjà offert par l'IMF KONDO JIGIMA, qui obtient de bons taux de remboursement. Le rôle des organismes de crédit dans le développement et la professionnalisation de l'élevage est également important en aval de la production (renforcement de l'assiette financière des commerçants en bétail, installation d'opérateurs dans la transformation et la commercialisation des produits d'origine animale). Le projet mettra en place des lignes de crédit destinées à étendre l'offre de produits financiers aux producteurs et aux autres acteurs de la filière. D'autre part, l'accès à des mécanismes d'épargne sécurise les revenus issus de la vente et constitue une alternative à l'épargne sur pied (bétail).

Au delà d'une prestation de services, le projet envisagera la collaboration avec les institutions de micro-finance comme un partenariat. Ce partenariat visera avant tout à garantir une durabilité dans l'accès aux services financiers pour les éleveurs du cercle, tout en favorisant leur participation dans la gestion de ces services. Il s'alignera lorsque possible sur le manuel de procédures de l'IMF partenaire et/ou sur les conditions pertinentes négociées par d'autres PTF. Il limitera les conditions particulières au niveau du choix des bénéficiaires de crédit, au niveau des garanties ou au niveau des taux d'intérêt, afin d'éviter de déresponsabiliser l'Institution de Micro-Finance.

2.4.3 Aides à l'investissement dans les filières

Le développement des filières, la filière lait en particulier, nécessitera des appuis financiers aux organisations de producteurs ou de transformateurs. L'octroi de subventions doit être analysé avec attention, la règle de base étant de ne pas créer des distorsions de concurrence entre les acteurs privés. Elles sont accordées notamment :

- Pour soutenir des micro-projets à rentabilité différée tels que les Centres de Collecte ou les Banques Aliments Bétaux, pour autant que les études techniques démontrent une rentabilité

suffisante pour couvrir les charges de fonctionnement, d'entretien et d'amortissements. Ces micro-projets sont normalement portés par des organisations à finalité de services aux membres et non à finalité de profit.

- Pour soutenir partiellement ou totalement des micro-projets apportant une valeur ajoutée importante dans une filière donnée mais dont la mise en œuvre comporte des risques importants pour les entrepreneurs. La subvention est considérée comme un partage du risque et le micro-projet est considéré comme une recherche-action.
- Pour soutenir les groupes plus vulnérables ne pouvant accéder au crédit.

Les procédures de mise en œuvre des subventions s'inspireront directement des expériences et modes de fonctionnement du PASAOP (Banque Mondiale) généralement reprises par les différents PTF. Un manuel de procédures est établi en concertation avec les acteurs et définit les critères d'éligibilité des demandeurs et des micro-projets pour ce qui concerne les subventions. Un comité paritaire est mis en place pour l'approbation des projets éligibles. Pour assurer une traçabilité des opérations, les subventions sont versées par tranches, sur des comptes spécifiques ouverts par les bénéficiaires auprès des institutions financières (IMF ou BNDA).

2.5 BÉNÉFICIAIRES

a) Les éleveurs du cercle de Nara

Les éleveurs du cercle de Nara seront les bénéficiaires de l'intervention et, en particulier, les éleveurs utilisant les six périmètres pastoraux réhabilités puisque la plupart des investissements en infrastructures y seront concentrés. Il est important de préciser que ces périmètres sont fréquentés par des éleveurs de zébus maures, mais également par des éleveurs de zébus peulhs qui sont majoritaires en termes de cheptel. Ces périmètres sont également fréquentés par des éleveurs transhumants d'autres communes ou d'autres régions. Parmi ces éleveurs, nous retrouvons 248 éleveurs bénéficiant directement du Programme d'Amélioration Génétique. Les éleveurs ne fréquentant pas ces périmètres bénéficient cependant de l'ensemble des activités du projet, à l'exception du programme d'amélioration génétique. Des actions spécifiques seront destinées à des ménages très vulnérables : 500 familles environ (soit environ 4.000 personnes), dont quelques 25 % de femmes chefs de famille.

b) Les acteurs privés impliqués dans les filières

Les commerçants en amont et en aval des filières « Lait » et « bétail-viande » profiteront des activités du projet, notamment : les emboucheurs des zones à vocation plus agricole, les entreprises et tâcherons impliqués dans les constructions des infrastructures d'élevage. Les femmes seront plus particulièrement bénéficiaires des actions visant à promouvoir la valorisation du lait, du fait de leur implication traditionnelle dans ce secteur.

Nous avons évoqué dans l'analyse la forte demande des éleveurs péri-urbains pour des génisses locales performantes, généralement pour réaliser des croisements avec des souches exotiques. Ce seront des bénéficiaires indirects mais importants de l'intervention.

c) Les acteurs institutionnels

Les différents acteurs appuyés par le projet bénéficieront d'équipements, de moyens de fonctionnement et de formations. Les acteurs gagneront en crédibilité vis-à-vis de leurs populations si elles assument correctement leurs missions. Les collectivités territoriales devraient augmenter leurs recettes fiscales au travers de l'amélioration du fonctionnement des structures en délégation de gestion.

2.5.2 Durée et phasage

La sélection bovine est un processus de longue haleine de part le cycle lent de reproduction (au moins 4 ans entre chaque génération) et la nécessité de travailler au moins sur 3 générations pour s'assurer d'un progrès tangible et durable. De ce fait, la mise en œuvre d'un tel programme requiert un engagement d'au moins 15 ans si l'on tient compte des délais requis par la mise en place du processus. La mission, appuyée par les décideurs locaux, propose donc de retenir une durée globale du projet en 3 phases successives.

Phase I (5 ans) Mise en œuvre du programme de sélection	Phase II (5 ans) Extension et consolidation	Phase III (5 ans) Désengagement
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des acteurs (éleveurs, coopératives, services techn. déconcentrés, CT...) • Démarrage du programme d'amélioration génétique • Mise en place de réseaux de Santé animale de proximité • Développement des conditions rationnelles d'élevage • Initiation des filières 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la zone d'intervention • Elargissement du programme de sélection • Poursuite du renforcement des partenaires • Renforcement des filières de commercialisation et mise en place d'interprofessions 	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation et responsabilisation des différents acteurs • Consolidation du Programme d'amélioration génétique • Viabilité technico-économique et institutionnelle des actions

3. PLANIFICATION OPERATIONNELLE

3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif global est libellé comme suit : « **La sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté sont renforcées dans le cercle de Nara** ».

Cet objectif global s'inscrit en droite ligne dans la politique nationale telle que définie dans le « cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté ».

3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'objectif spécifique est formulé comme suit : « La productivité des systèmes d'élevages est améliorée dans le cercle de Nara grâce à l'amélioration des conditions d'élevage et à la sélection du zébu Maure ». La réalisation de cet OS devrait permettre de jouer un rôle déterminant dans l'atteinte de l'O.G. du fait de la spécificité de la zone d'intervention orientée essentiellement vers les productions animales.

3.3 RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats proposés font la synthèse entre les axes stratégiques découlant de l'arbre des problèmes (élaboré lors de l'atelier PIPO) et les composantes décrites dans la fiche d'identification.

Le projet repose sur la réalisation de 5 résultats pour atteindre l'objectif spécifique. Il s'agit des résultats suivants :

- R1 : L'accès aux ressources pastorales est amélioré dans cinq communes du cercle de Nara.
- R2 : La gestion technique des élevages traditionnels est améliorée.
- R3 : La commercialisation des productions de l'élevage est mieux organisée et plus rémunératrice.
- R4 : Les capacités des acteurs institutionnels locaux à collaborer pour appuyer le développement de l'élevage sont améliorées.
- R5 : Un programme de préservation et de sélection du Zébu Maure est initié.

3.4 ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE

3.4.1 Activités prévues dans le cadre du Résultat 1

« L'accès aux ressources pastorales est amélioré dans cinq communes du cercle de Nara »

Activité 1.1. Mise en place d'un fonds d'investissement communal pour l'élevage

Il s'agit de mettre en place et de doter un fonds qui permettra de réaliser un ensemble d'investissements utiles au développement de l'élevage au niveau des communes.

Le tableau suivant reprend une proposition de ventilation du fonds en regard de lignes budgétaires correspondant aux investissements à réaliser. Cette ventilation devra être confirmée après les études de faisabilité.

Mise en place d'un fonds d'investissement communal		1.816.015 €	58.205 €	612.642 €	625.752 €	348.830 €	170.587 €
SOUS TOTAL		Cogestion 1.191.227.754	38.180.000	401.866.800	410.466.088	228.817.274	111.897.592
Prestations pour levé topographique, la cartographie, le bornage et l'immatriculation des périmètres et aires pastorales		Cogestion 253.462.328		41.000.000	83.640.000	85.312.800	43.509.528
Libérer et matérialiser les couloirs de passage		Cogestion 25.604.000	5.000.000	10.200.000	10.404.000	0	0
Régénération des sols dégradés (système vallerani)		Cogestion 71.548.400	14.000.000	35.700.000	21.848.400	0	0
Renforcer les moyens de lutte contre les feux de brousse (pare-feux et brigades anti-feux)		Cogestion 204.348.800		56.000.000	73.440.000	74.908.800	0
Mettre en place des dispositifs d'abreuvement (forage, pompe, citerne et abreuvoirs)		Cogestion 164.832.000	0	81.600.000	83.232.000	0	0
Entretien annuel des pare-feux		Cogestion 5.364.663	200.000	360.000	360.000	360.000	2.338.053
Réhabiliter les dispositifs d'abreuvement (Fonds d'hydraulique pastorale)		Cogestion 208.161.606		80.800.000	41.616.000	42.448.320	43.297.286
Fonds pour la gestion des ressources pastorales par les CT		Cogestion 76.866.663	7.500.000	16.830.000	17.166.600	17.509.932	17.860.131
Autres investissements inscrits dans les PDSEC en faveur du développement de l'élevage		Cogestion 104.000.000	0	52.000.000	52.000.000		0
Frais ANICT			11.480.000	27.376.800	26.759.088	8.277.422	4.892.593

Sécurisation foncière : L'immatriculation des périmètres nécessite des actions préalables de levés topographiques, de bornage et de cartographie. Ce travail est confié à des prestataires de services sélectionnés par DAO. Le projet mettra en place une nouvelle aire pastorale (Karonga). Cette nouvelle aire complète le dispositif mis en place par les autres PTF.

Equipement en infrastructures hydrauliques : Il est prévu d'assurer une réhabilitation de certaines installations au niveau des périmètres existants. Au niveau de la nouvelle aire pastorale de Karonga, un dispositif complet d'abreuvement des animaux (forages avec contre-puits, pompes solaires, citernes de stockage et abreuvoirs) sera mis en place.

Ouverture mécanisée de pare-feux et l'entretien annuel de ces pare-feux : Le projet prévoit l'ouverture mécanisée de pare-feux et leur entretien annuel par les utilisateurs. Les brigades anti-feux seront renforcées au niveau de chaque périmètre/aire pastorale. La sensibilisation de la population environnante et des utilisateurs des périmètres (éleveurs transhumants) sera renforcée à travers des réunions de sensibilisation et la production d'affiches et de panneaux.

Régénération de 1.000 hectares dégradés et matérialisation des couloirs de passage : Les parcours fortement dégradés (voire stériles) seront identifiés. La récupération des sols pourrait se faire suivant la méthode « Vallerani » qui a donné d'excellents résultats dans le Sahel burkinabé. Ces travaux concerneront quelques 1000 ha de glacis. La libéralisation des couloirs de passage exigera un travail préliminaire d'identification des zones les plus touchées par des conflits pour l'accès des animaux aux ressources naturelles durant la période culturale.

Activité 1.2 Accompagnement du processus de sécurisation et réhabilitation dans 5 périmètres pastoraux existants et ouverture d'une nouvelle aire pastorale

Cette activité vise à soutenir le processus de concertation visant à identifier, mettre en œuvre et suivre les projets d'investissements. Le processus qui sera mis en œuvre peut être résumé comme suit :

a) Travail d'animation préalable à la mise en œuvre des investissements

- Identification des sites et des acteurs (Diagnostic participatif)
- Appui aux associations pastorales pour l'élaboration de plans d'aménagement et de conservation de ressources pastorales autour d'espaces géographiques pertinents.

- Travail de concertation avec les acteurs locaux pour « définir les règles du jeu et les attentes », qui débouche sur des conventions, puis approbation des projets d'investissement au niveau des différentes commissions (CCOSAD et CLOSAD)
- Actualisation des plans communaux de développement avec intégration des plans d'aménagements pastoraux.
- Réalisation des Dossiers d'Appel d'Offre.

a) Contractualisation et formation initiale

- Mise en place ou renforcement des comités de gestion ou coopératives pastorales qui assureront le contrôle de la mise en œuvre puis la gestion des infrastructures,
- Elaboration de convention de délégation de gestion de la commune à la structure communautaire identifiée et élaboration du cahier des charges précisant les droits et devoirs. Ces devoirs prennent en compte la loi pastorale, qui protège les éleveurs transhumants.
- Renforcement des compétences des comités de gestion des périmètres et du personnel.

b) Accompagnement de la phase « post investissement »

- Accompagnement par l'équipe projet des comités de gestion dans l'exécution de leurs devoirs,
- Accompagnement et contrôle des services techniques en regard de leurs rôles régaliens : les services de l'élevage vérifient notamment le respect des lois en ce qui concerne les ressources pastorales, les services de l'environnement pour la préservation des ressources,...
- Accompagnement et contrôle des communes : vérification du respect du cahier des charges, gestion des conflits éventuels, vérification de la maintenance des infrastructures, ...
- Sensibilisation de la population environnante et des utilisateurs des périmètres (éleveurs transhumants) sera renforcée à travers des réunions de sensibilisation et la production d'affiches et de panneaux.

La maîtrise d'ouvrage en matière de ressources pastorales relève clairement des collectivités territoriales, avec l'appui des STD et de l'équipe du projet. Elles ont en charge les investissements locaux liés à l'aménagement et l'équipement agro-pastoral, ainsi que toute activité relevant de leurs mandats :

- Coordination du processus de planification participative pour la sélection des investissements en fonction des critères d'éligibilité et inscription au Programme de Développement Economique, Social, et Culturel.
- Gestion des dossiers de projets d'aménagement et d'équipements et délégation de gestion aux organisations paysannes.

A titre d'exemple, les responsabilités dévolues aux communes dans le cadre des conventions établies par le PGVA sont les suivantes :

- Intégrer le Programme d'activités du projet dans le PDSEC de la commune de Nara ;
- Organiser des séances d'animation suscitées par le PGVA auprès des communautés bénéficiaires ;
- Assurer l'information des communautés sur les enjeux et thèmes et favoriser la mobilisation des communautés pour les débats et l'exécution ;
- Produire un acte administratif de délégation de la responsabilité de gestion de la zone d'intervention afin de sécuriser les bénéficiaires ;
- Elaborer et suivre la mise en œuvre d'une convention locale de gestion du dit périmètre pastoral ;
- Gérer avec les communautés, les conflits liés à l'application de la dite convention locale.
- Etablir un plan de communication relatif à la zone d'intervention du Projet.

Le budget disponible pour cette activité est principalement destiné à soutenir les interventions des communes. En effet, les investissements, et la rémunération des prestataires de services, émergent au Fonds de Développement. Les moyens nécessaires à l'accompagnement par les STD sont prévus au Résultat 4.

Activité 1.3. : Renforcement des capacités des coopératives pastorales dans la gestion et l'entretien des infrastructures

Cette activité concernera principalement les onze coopératives pastorales du cercle de Nara. Il s'agit d'organiser des formations spécifiques destinées au comité de gestion des infrastructures. Ces formations concernent la gestion financière et administrative, les aspects techniques (entretien des pare feux), la bonne gouvernance, les techniques de négociation, le fonctionnement institutionnel.

La représentativité des femmes au sein des coopératives pastorales sera un des éléments pris en compte pour leur permettre de bénéficier des appuis du projet. Cette représentativité doit être garantie au niveau du membership mais également dans les instances de décision.

3.4.2 Activités prévues dans le cadre du Résultat 2

« La gestion technique des élevages traditionnels est améliorée dans le cercle de Nara »

La mise en œuvre des activités recouvre l'ensemble des communes du cercle de Nara.

Activité 2.1. : Consolider le dispositif de terrain pour un appui-conseil efficace aux éleveurs

L'activité consiste à sélectionner et à former des « éleveurs relais » dans une quarantaine de sites, incluses les aires pastorales. Les actions s'inscriront dans le processus itératif suivant :

Sélection des candidats E.R. sur une base volontaire et participative à partir de critères socioprofessionnels clairs et la maîtrise du Bambara (ou du Français) et octroi d'un petit équipement de base (pulvérisations, carnets, fiches, aide-mémoire illustré...)

Formation des éleveurs relais : complément d'alphabétisation fonctionnelle, formation de base sur les techniques d'élevage et sessions de formations complémentaires en fonction des thématiques à vulgariser.

Assurer un suivi renforcé des E.R. par les services techniques : respect des tâches et attributions, qualité des messages dispensés, taux d'application des thèmes,

Activité 2.2. : Formations et encadrement spécifiques pour une meilleure gestion des troupeaux

Alphabétisation et post-alphabétisation des éleveurs : L'alphabétisation des éleveurs en général et des membres des coopératives en particulier est à la base du processus de professionnalisation. Il existe dans le cercle des centres d'alphabétisation et des services compétents, à qui la mise en œuvre de cette activité sera confiée.

Sensibilisation des éleveurs à une exploitation plus rationnelle de leur cheptel : Avec le concours des éleveurs relais, les services de l'élevage amèneront les éleveurs à adopter des stratégies plus rationnelles de commercialisation.

Vulgariser les techniques de coupe et de conservation des fourrages : Il s'agit de formations sur les techniques de valorisation et de conservation des résidus de cultures (plus particulièrement des Légumineuses et du Sorgho sucré). Les éleveurs bénéficient d'appui en équipements de fauche et en matériaux pour la construction de granges en semi-dur.

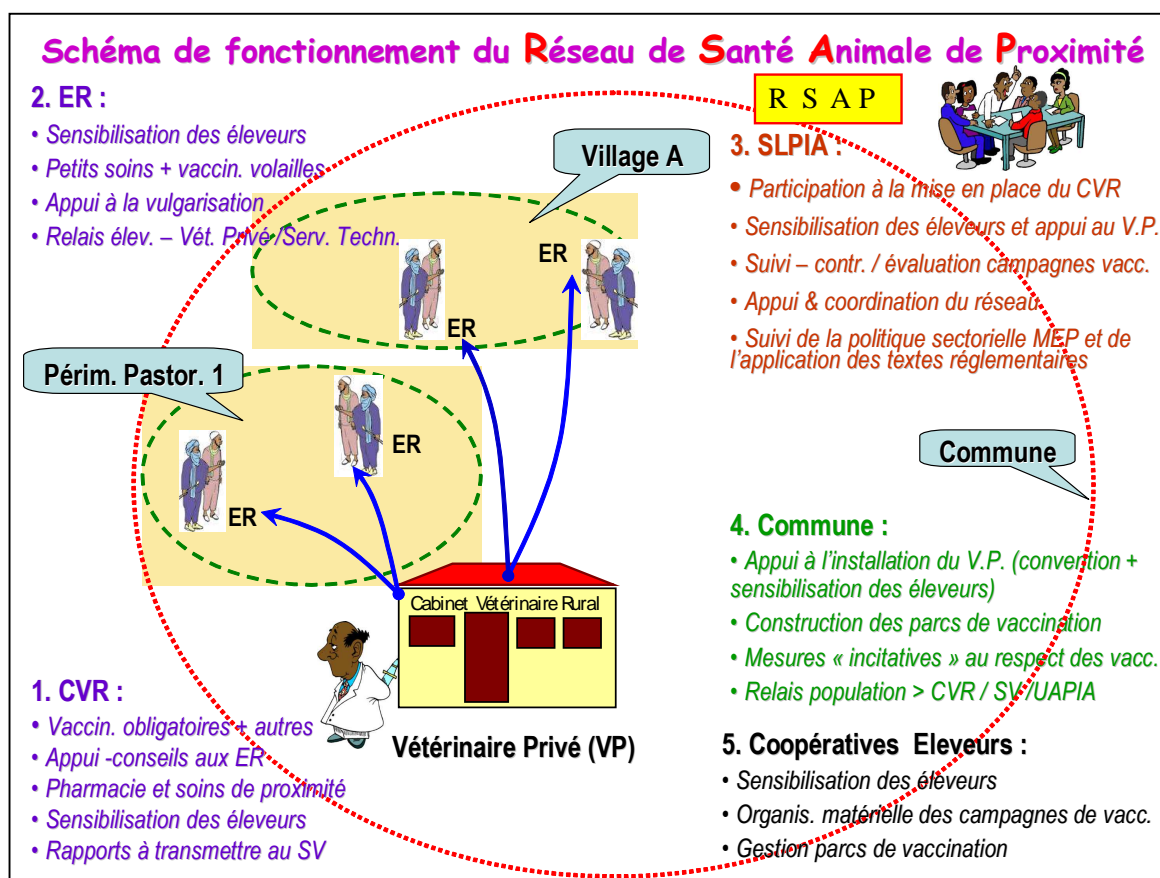
Encourager la lutte contre la consanguinité : Les effets de l'introduction d'un taureau apportant du sang neuf sont généralement très rapides et très spectaculaires. Dans cette optique, le projet mènera les actions suivantes :

- Sensibilisation des éleveurs effectuée par un binôme composé d'un agent et d'un éleveur relais.
- Etablissement et mise à jour d'une liste d'élevages « certifiés » possédant de bons géniteurs. Il s'agit des éleveurs sélectionneurs encadrés par le projet (Voir R5).
- Mise en place de mécanismes d'encouragement à l'introduction de taureaux issus d'éleveurs sélectionneurs.

Une bonne représentation des femmes au niveau de ces différentes formations devra être assurée. Au niveau de l'alphabétisation, la parité sera recherchée. Il appartient à l'équipe du projet d'avoir une démarche pro-active à ce sujet et de développer des mécanismes facilitant l'accès des femmes aux formations.

Activité 2.3.: Améliorer la santé animale.

La sécurisation sanitaire de l'ensemble du cheptel de la zone d'intervention aura pour conséquence directe la réduction des mortalités et la diminution des pertes économiques dues aux maladies. Elle permet de sécuriser les investissements. La stratégie proposée consiste à favoriser l'installation de vétérinaires privés et la mise en œuvre d'un Réseau de Santé Animale de Proximité.



Le projet encouragera les vétérinaires privés et les Eleveurs Relais à mener des campagnes de prophylaxie pour les espèces à cycle court, pour lesquels les femmes ont un pouvoir de décision plus important (petits ruminants et volailles).

a) Sélectionner et appuyer la mise en place de trois Cabinets Vétérinaires Ruraux

Trois vétérinaires privés seront recrutés sur base d'un appel d'offres et d'un stage préalable au projet PRODEL-K (compréhension du fonctionnement du système, vérification de l'intérêt et de la motivation du candidat...), suivi de l'élaboration des dossiers technico-financiers. Leurs compétences seront renforcées dans les domaines du marketing, pour la gestion commerciale, financière et organisationnelle du CVR ou sur le plan technique. Des prestations de sensibilisation des éleveurs et de promotion de produits vétérinaires de qualité leurs seront confiées. Elles seront partiellement rémunérées pendant les deux premières années afin de garantir un revenu minimal et leur permettre de s'intégrer dans le milieu.

a) Appuyer la mise en œuvre du Réseau de Santé Animale de Proximité (RSAP)

Cette action débutera par un voyage d'échanges dans les communes du PRODEL-K, puis par l'élaboration d'une charte entre les acteurs de la santé animale. Cette charte devrait être validée et suivie par la DRSV. Sur cette base, les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des missions de chacun des signataires de la charte seront établis (équipements, formations...). Le projet apportera un appui au fonctionnement de ces différents acteurs dans le cadre de leurs attributions et moyennant la production de résultats tangibles. Le projet appuiera l'organisation de rencontres périodiques du RSAP (établissement de la charte, préparation des campagnes de vaccinations, concertations trimestrielles, réunions exceptionnelles d'urgence...) ainsi qu'un suivi semestriel du RSAP par la DRSV.

b) Fonds d'urgence en matière de santé animale de proximité

Ce fonds est destiné à permettre aux acteurs de réagir rapidement en cas de pandémie. Il est placé au niveau d'un compte spécifique ouvert par la direction du projet. Il est actionné à la demande des services vétérinaires et après décision du Réseau de Santé Animale, avec avis de non-objection de la direction du projet. Il sera à terme réalimenté par le biais de contributions des communes et des associations d'éleveurs et sa gestion en sera transférée au réseau. Ce volet réclamera un accompagnement étroit et de longue haleine par une structure qualifiée. A cet égard, des synergies devront être recherchées avec le projet PRODEL-K déjà actif dans trois cercles de la région de Koulikoro . Cette collaboration pourrait se concrétiser sous la forme d'une prestation de service ou d'un partenariat, avec le détachement d'un vétérinaire en charge de la mise en œuvre de ce volet.

Activité 2.4. : Mise en place de 12 Banques d'Aliments Bétails au niveau des périmètres

La sécurité alimentaire des familles durant la saison sèche chaude et le début de l'hivernage, requiert des actions d'amélioration de l'alimentation des vaches bonnes laitières. Le projet portera en conséquence un accent particulier à l'amélioration qualitative de l'alimentation des bovins :

- Identification des sites d'implantation favorables pour les Banques d'Aliment de Bétail. Ce choix sera confirmé au cours des séances de sensibilisation des éleveurs dans les sites retenus et par la constitution d'un comité de gestion des BAB. Ce travail est réalisé par la DLCA avec l'appui des services techniques.
- Formation des comités et des magasiniers en notions de base sur la gestion (gestion des stocks, gestion comptable) et l'utilisation des documents appropriés. Ces formations sont confiées à des prestataires locaux, après approbation des modules (contenu et pédagogie) par le projet. Les coopératives des éleveurs devront parallèlement édicter un règlement stipulant les conditions d'accès

aux aliments bétail, ainsi que les modalités de paiement.

- Appui à la construction d'un magasin de stockage d'une capacité de 40 tonnes. Le projet mettra en place un fonds de roulement pour l'achat des intrants alimentaires (30 tonnes de concentrés alimentaires et 1 tonne de blocs à lécher). En cours d'exécution, les magasiniers et comités bénéficieront de sessions de recyclage et d'un programme de suivi et d'appui-conseil par les services déconcentrés DNPIA.

La gestion des banques d'aliment étant une activité de commerce, une représentation féminine (minimum la parité) sera demandée au sein des comités de gestion.

Activité 2.5. : Renforcer les capacités défensives des ménages en insécurité alimentaire

A la demande de ces acteurs spécialisés dans les stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et après analyse des dossiers, le projet soutiendra un ensemble de ménages vulnérables :

- Assurer le renforcement du cheptel familial pour les ménages détenant moins de 0,2 UBT/personne. Le choix des animaux serait préférentiellement dirigé vers des espèces à cycles courts (Petits ruminants comme capital donnant des rendements intéressants à moyen terme et volailles permettant de faire face rapidement à des petits besoins urgents).
- Contribuer à la sécurisation du cheptel familial chez les familles bénéficiaires à travers une couverture zoosanitaire (programme de prophylaxie et éventuellement soins curatifs) et l'attribution d'une complémentation stratégique pour assurer le maintien d'un niveau de production acceptable durant la saison sèche et le soutien à l'adhésion aux coopératives.
- Inclusion des groupes vulnérables aux formations spécifiques sur l'élevage

Une attention particulière sera portée aux femmes chefs de ménage lors du ciblage des groupes vulnérables. Elles devraient représenter 25 % au moins des bénéficiaires.

Activité 2.6: Renforcer l'offre de produits financiers à destination des éleveurs

Il s'agit de renforcer l'offre en produits financiers pour les éleveurs par la mise à disposition de lignes de crédits spécifiques gérées par des Institutions de Micro-Finance spécialisées.

3.4.3 Activités prévues dans le cadre du résultat 3

La commercialisation des productions de l'élevage est mieux organisée et plus rémunératrice

Activité 3.1: Appui au développement de la filière lait

a) Appuyer les études de filières

Une étude plus approfondie de la filière lait sera réalisée au démarrage de l'intervention : elle permettra également d'établir la situation de référence indispensable pour mesurer périodiquement les effets du projet et pour réajuster le cas échéant certaines stratégies et approches.

Une étude de faisabilité technico-économique de l'implantation d'une laiterie à Nara est programmée en fin de phase I, lorsque les premiers résultats tangibles des programmes d'amélioration génétique et de professionnalisation des éleveurs se feront sentir. Le projet, en fonction des conclusions de l'étude, planifiera des budgets d'appui pour une seconde phase.

b) Appuyer la construction de mini-laiteries et de centres de collecte

La mise en place d'infrastructures de stockage et de transformation du lait est envisagée avec prudence, compte tenu du nombre réduit d'informations disponibles. Sur base des conclusions issues de l'étude de démarrage, le projet soutiendra des initiatives émanant des communautés rurales ou des coopératives pastorales pour la mise en place de mini laiteries ou de centres de collecte. Cet appui consiste en un soutien à la réalisation des études de faisabilité technico-économique et à une subvention partielle des investissements. Au terme de l'intervention et pour autant que les études économiques confirment la rentabilité des investissements, entre 3 et 4 mini laiteries auront été mises en place et autant de centres de collecte.

c) Assurer les formations techniques pour le personnel des laiteries

Il s'agit d'organiser les formations techniques de base (hygiène, technologies nouvelles...) et comptables pour les gérants de la laiterie et les membres du comité de gestion. Le projet assurera un appui-conseil régulier pouvant déboucher sur des recyclages. Les services déconcentrés de l'élevage assureront, quant à eux, les contrôles (hygiène, ...) ainsi que la collecte des données permettant d'enrichir la base de données de la DNPIA. La transformation et la commercialisation du lait étant traditionnellement du ressort des femmes, la mise en œuvre de cette activité portera une attention particulière à la dimension du genre. Les études ont montré que le petit commerce concernait au minimum 300 femmes, qui seront appuyées dans le développement de leurs activités.

Activité 3.2 : Appui au développement de la filière viande

Etudes de la filière bétail viande : Cette étude est réalisée par un prestataire privé connaissant bien la zone. Elle vise à faire un diagnostic de la situation et des besoins des acteurs. Une attention particulière est portée aux infrastructures communales (abattoirs, marchés) et au contrôle des services techniques.

Appuis pour l'amélioration des dispositifs de commercialisation, de transformation et de valorisation du bétail. Sur base des conclusions de l'étude, le projet appuiera les communes à améliorer leurs infrastructures d'abattage et les marchés de bétail. Cet appui consiste en la réalisation des études techniques et à la formation des gérants et comités de gestion. Les infrastructures et documents de gestion seront régulièrement contrôlés par les services déconcentrés de la DNPIA sous le couvert du conseil communal. Les données statistiques seront encodées en vue d'une transmission aux instances supérieures.

Mise en œuvre d'un système adapté d'informations des acteurs de la filière bétail-viande : Outre les informations sur les prix des différentes catégories d'animaux (en fonction de leurs races), les informations porteront sur les offres en génisses maures de qualité (pour les éleveurs laitiers périurbains de Bamako), en taurillons de qualité (pour les emboucheurs), etc... Ce travail sera réalisé en collaboration avec les radios communautaires locales et les représentants des éleveurs (Echanges de SMS au niveau des marchés). A moyen terme, le projet accompagnera les coopératives à établir une charte de qualité pouvant déboucher sur une filière bétail-viande de qualité destinée à approvisionner les marchés porteurs (hôtels et boucheries de luxe à Bamako, Abidjan...).

Activité 3.3. Mise en place d'un fonds de crédit pour appuyer les opérateurs au sein des filières

Cette ligne de crédit est destinée aux acteurs professionnels travaillant en aval des filières :

- Filières viande : secteur : bouchers, taneurs, commerçants,....
- Filière laitière : Cette ligne de crédit est destinée aux promoteurs à la mise en œuvre de mini-laiteries et aux « petits » opérateurs susceptibles de se développer : transport et commerce de lait cru ou des produits transformés notamment.

La Chambre Régionales d'Agriculture (CRA) et la Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture (DLCA) au niveau du cercle joue un rôle important de facilitation entre les organisations paysannes et les prestataires de service pour l'exécution des projets :

- Préparation de contrats entre les Organisations et les prestataires de service pour la mise en œuvre de micro-projets,
- Réalisation de formations ou la réalisation d'études de faisabilité ;
- Coordination des organisations paysannes.

3.4.4 Activités prévues dans le cadre du résultat 4

« Les capacités des acteurs institutionnels locaux à collaborer pour appuyer le développement de l'élevage sont améliorées »

La pérennité des activités développées par le projet nécessitera un renforcement des capacités des différents acteurs à assumer leurs rôles et missions. Les actions destinées à promouvoir l'élevage devront être intégrées dans les Plans de Développement au niveau de la commune et du cercle. Les thèmes de l'environnement et des droits de la femme doivent également devenir des enjeux politiques au travers de l'élaboration des plans de développement. Les femmes devront donc être représentées valablement au niveau des organes de concertation que sont les CLOCSAD et CROCSAD.

Activité 4.1. : Renforcement des capacités des acteurs institutionnels locaux

Appui au fonctionnement de cadres de concertation au niveau Cercle et Communal : ces cadres de concertation sont des commissions créées au niveau des CLOCSAD et CCOCSAD, à savoir les Comités d'orientation et de coordination des acteurs pour le développement prévus aux différents niveaux de décentralisation. Le projet apporte un appui logistique à l'organisation de ces cadres de concertation.

Ateliers thématiques : Il s'agit d'organiser des ateliers d'échanges plus larges que les cadres de concertation, portant sur des sujets précis tels que l'organisation de la filière laitière, la politique d'investissement des Collectivités Territoriales, le contrôle des épizooties.

Mise à niveau légale, administrative et méthodologique: Il s'agit ici d'améliorer la maîtrise par les acteurs des textes de loi précisant leurs rôles dans le cadre des politiques de déconcentration. Il s'agit également de modifier le comportement des STD vis-à-vis des éleveurs en les considérant non plus comme des bénéficiaires passifs de conseils techniques, mais comme des acteurs actifs dans la conception des stratégies de développement de l'élevage.

Activité 4.2. : Appui à la DRPIA pour l'exercice de son mandat dans le cercle de Nara

a) Appui au fonctionnement des services de la DRPIA

Il s'agit d'un appui destiné à permettre à la direction d'assumer ses missions d'appui et de contrôle au niveau du cercle de Nara : dotation en véhicules, matériel informatique, et frais de fonctionnement. Un appui est également prévu pour permettre à la DRPIA d'assurer son rôle de coordination des interventions au niveau de la région, ce qui permettra indirectement au projet de partager son expérience et d'échanger avec d'autres acteurs.

b) Renforcer les dispositifs de collecte et traitement des données de base

La consolidation du programme et la capitalisation nécessitent un renforcement des dispositifs de suivi-évaluation. Le PRODEZEM contribuera à renforcer les dispositifs de collecte et de S/E des services déconcentrés du cercle de Nara et de la DRPIA.

Il sera fait appel à un prestataire de services spécialisé ayant une expérience dans ce domaine en milieu pastoral. Il élaborera les outils de collecte, d'exploitation et d'analyse et assurera la formation du personnel concerné. Il émettra des recommandations réalistes et consensuelles pour la mise en place d'un dispositif opérationnel de collecte et d'exploitation de données. Un appui sera apporté pour la publication et diffusion des données au niveau des différents acteurs. Un atelier annuel de restitution et d'analyse des données collectées sera organisé et les principaux résultats seront publiés et diffusés.

Activité 4.3. : Appui aux SLPIA et UAPIA dans l'exercice de leur mandat dans le cercle de Nara

L'appui du projet est destiné à permettre aux services de l'élevage d'assumer leurs missions, en particulier dans le cadre des activités programmées par le projet. Il s'agit plus particulièrement des points suivants :

- L'appui aux communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes dans le secteur de l'élevage, dans les domaines de la gestion durable des ressources pastorales (hydraulique et parcours pastoraux),
- L'appui aux acteurs et aux organisations en matière de promotion de l'élevage rationnel, ainsi qu'en matière de commercialisation et de transformation des produits d'origine animale.
- Le respect de l'application des textes législatifs et réglementaires par les acteurs (sensibilisation, suivi, contrôle, capitalisation et diffusion des données...)

Les actions programmées pour appuyer les services de l'élevage sont les suivantes :

Appui en équipements et en fonctionnement : les services techniques seront dotés en moyens de déplacement et en équipement informatique.

Construction d'un bâtiment regroupant les services de l'élevage et UCP : L'équipe opérationnelle du projet sera basée à Nara, en principe à proximité directe du SLPIA. Actuellement, ce service occupe un local exigü, vétuste et délabré qui n'offre aucune possibilité de réhabilitation et d'extension. De plus, ce bâtiment est séparé de celui des services vétérinaires, qui logent dans des bâtiments également vétustes. Par contre, le service vétérinaire dispose d'un vaste terrain qui permettrait d'ériger de nouveaux bureaux. Il est prévu la construction d'un complexe de bâtiments d'élevage à Nara qui permettra de regrouper les différentes structures directement impliquées dans le développement du sous-secteur, à savoir les Services Déconcentrés des Productions et Industries Animales et ceux des Services Vétérinaires,⁶ ainsi que l'équipe du projet. Un local sera réservé pour accueillir les éleveurs (Centres d'information et de documentation). Les bâtiments se composeront d'une série de bureaux, d'une salle polyvalente pour les réunions ou les formations, d'un magasin de stockage, d'un hangar pour les véhicules.

⁶ Les bâtiments actuellement occupés par ces services sont vétustes, voire délabrés et sont éloignés les uns des autres.

Formation des agents des services déconcentrés des productions et industries animales du cercle de Nara (SLPIA + UAPIA) : un programme de formation et de renforcement des capacités sera mis en œuvre après un diagnostic des besoins. Ces formations peuvent concerner les techniques rationnelles d'élevage (alimentation, gestion du troupeau...), l'amélioration génétique (lutte contre la consanguinité étroite, programme de sélection), l'identification et la formulation de projets ou encore la vulgarisation (techniques d'animation de groupes, méthodes de vulgarisation...).

Activité 4.4. : Appui aux Services Vétérinaires régionaux et subrégionaux

Appui aux Services Locaux (Cercle) : Dotation d'une moto, budget de fonctionnement et formations spécifiques pour l'exercice de leurs mandats. Cela concerne l'appui au niveau cercle pour la politique sanitaire, le contrôle du respect des lois et règlements régissant le domaine de la santé animale et de la pharmacie vétérinaire, le suivi et le contrôle des activités des titulaires du mandat sanitaire.

Appui au niveau des postes vétérinaires : Dotation de six motos, budget de fonctionnement et formations spécifiques pour l'exercice de leurs mandats. Cela concerne l'appui au niveau communal pour la politique sanitaire, le contrôle des produits vétérinaires,

Formation des agents du Service Vétérinaire du Cercle de Nara : Les modules traiteront entre autres des textes réglementaires et des rôles respectifs des différents acteurs de la santé animale, des thèmes en SA (calendrier de prophylaxie, nouvelles maladies...).

Activité 4.5. : Appui aux communes à assumer leurs missions en matière de développement de l'élevage

Cette activité est citée pour mémoire. Les appuis aux Collectivités Territoriales pour l'exercice de leurs mandats sont repris dans le résultat 1 (Appuis au processus de concertation).

Activité 4.6. : Appui à la Chambre Régionale d'Agriculture

Il s'agit essentiellement d'un appui complémentaire en fonctionnement pour l'exercice des missions de la CRA, principalement en ce qui concerne l'appui aux ressortissants décrit au résultat 2 et 3.

Activité 4.7. Appui à l'émergence et au renforcement des organisations de producteurs

Les organisations paysannes sont peu nombreuses dans le cercle de Nara. Les structures d'envergure nationale disposant d'un certain poids en matière de lobbying ne sont pas ou peu représentées. Le projet suscitera et appuiera les initiatives et demandes émanant du secteur associatif pour la tenue d'ateliers ou pour des voyages d'échange. Il appuiera les associations paysannes d'envergure nationale s'intéressant à la problématique de l'élevage à réaliser des missions de sensibilisation dans le cercle.

Le renforcement des capacités des coopératives et groupements d'éleveurs (éleveuses) leur permettra de mieux connaître et assumer leurs rôles : principes coopératifs, capacités de gestion, capacités d'analyse des problèmes et de recherche de solutions adaptées, capacités de gestion des conflits, capacités de négociation et de plaidoyer. Il est notamment prévu :

- L'organisation d'ateliers et de réunions visant à conforter les organisations paysannes au niveau du cercle
- L'organisation de formations spécifiques et voyages d'échanges
- Des missions de sensibilisation des organisations nationales

Activité 4.8 : Appui au Développement de l'offre de produits financiers dans le cercle de Nara

Il s'agit d'un appui destiné à appuyer le travail de l'IMF en relation avec les activités du projet. Il s'agit de la mise en place de nouvelles caisses villageoises et d'études pour le développement de produits financiers adaptés

3.4.5 Activités prévues dans le cadre du Résultat 5

«Un programme de préservation et de sélection du Zébu Maure est initié »

Les activités prévues au niveau du résultat 5 concernent un appui à l'élaboration des politiques d'amélioration génétique au niveau national et l'opérationnalisation du programme d'amélioration génétique (sélection et diffusion des géniteurs). Une des composantes essentielles pour obtenir des résultats probants en matière de sélection et de diffusion est la mise en œuvre d'un dispositif efficace et fiable de collecte et d'exploitation des données de base.

Activité 5.1. : Appui à la DNPIA pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration génétique

Cet appui est réalisé par un assistant technique international recruté pour une période de deux ans. Cet appui permanent est relayé ensuite par des missions d'appuis ponctuelles. Ce travail permettra la capitalisation des leçons acquises en matière d'amélioration génétique et plus particulièrement de sélection des races locales : Il s'agit d'un processus continu de collecte et de traitement de données mais également d'échanges avec les acteurs de terrain. Ces informations seront valorisées pour consolider/améliorer la stratégie d'amélioration génétique et à élaborer des programmes adaptés de sélection. La DNPIA sera également accompagnée pour appuyer les services régionaux et subrégionaux pour la mise en place du programme de sélection : il s'agit de réaliser des missions régulières pour appuyer ces services dans la mise en œuvre du programme. Ces appuis concernent également le projet en cours dans le cercle de Menaka.

Activité 5.2. : Sélectionner les sites favorables et organiser les éleveurs sélectionneurs (ES)

Un programme en milieu ouvert est exigeant en matière de conditions d'élevage et dans le système de suivi des performances au niveau des ES. Il convient donc de réaliser un choix approprié des sites pour le programme de sélection (« noyaux de sélection ») et des ES. Les étapes de mise en œuvre sont les suivantes :

Etablir la stratégie opérationnelle de la sélection en milieu ouvert: Il s'agit d'établir les critères de choix des sites (accessibilité, existence de troupeaux importants en zébus maures, disponibilité en parcours de qualité, ouverture d'esprit des éleveurs...) et de préparer le cahier des charges. Le cahier des charges définit des devoirs en termes de pratiques d'élevage et de contrôles des performances pour la sélection des animaux plus performants. En échange, l'éleveur bénéficie de l'appui du projet et d'une « certification ».

Choix des noyaux de sélection et identification des éleveurs sélectionneurs: L'action préliminaire à exécuter est de choisir un premier lot de sites d'intervention avec le concours de personnes ressources qualifiées sur base de critères techniques clairs, définis, conjointement par la DNPIA, les responsables du projet et la DRPIA. Les éleveurs recevront des formations techniques liées à l'activité de sélection, y compris en ce qui concerne le cahier des charges, les principes et les techniques de sélection, le contrôle des performances.

Les vaches des épouses des ES devront faire partie du troupeau de sélection. Lors du choix des ES, une discrimination positive sera réalisée à l'endroit des femmes chefs de ménage (pour autant qu'elles remplissent les conditions du cahier des charges).

Organisation des éleveurs par noyaux : La structuration des ES par noyau de sélection est réalisée en vue de gérer les biens communs (Unité de Testage), d'assurer un autocontrôle sur le respect des cahiers des charges et de renforcer la défense de leurs points de vue en matière de sélection et de leurs intérêts. A moyen terme, ces groupements d'ES seront fédérés en une union régionale des ES des bovins zébus maures. Les formations prévues concernent la gestion associative des Unités de testage (Gestion des stocks, gestion financière, ...).

Activité 5.4. : Mettre en place les unités de testage dans les sites retenus (= noyaux de sélection)

Les unités de testage constituent des petits centres installés dans chacun des noyaux de sélection, où sont regroupés les jeunes taurillons issus de la première sélection des veaux, réalisée directement chez les ES. Ces U.T. garantissent lors de la sélection finale l'absence de biais liés à la conduite des animaux. Les unités comprennent un parc polyvalent de traitement et de testage, un parc de nuit pour les taurillons en sélection, un magasin de stockage auquel est accolé un petit bureau, un dispositif d'abreuvement, 2 logements et une clôture périphérique de l'UT (+/- 0,5 ha) ainsi que des équipements divers. La durée de séjour des taurillons dans l'UT oscillera entre un an et un an et demi.

Les principales actions prévues dans le cadre de cette activité concernent le choix des sites d'implantation de l'UT, l'appui à la construction des infrastructures, l'équipement et l'appui au fonctionnement. La prise en charge des coûts de fonctionnement sera intégrale durant les quatre premières années. Par la suite, en fonction des résultats économiques de chaque UT, l'appui sera réduit progressivement pour s'éteindre complètement en fin de 7^{ème} année d'existence de l'UT ;

Activité 5.5. : Mettre en œuvre le programme de sélection en milieu ouvert

Les modalités de sélection sont basées sur une première sélection intra-troupeau en retenant un certain pourcentage des meilleurs veaux et sur une sélection finale des jeunes taureaux âgés d'environ deux ans et demi), effectuée dans l'UT. Cette activité de sélection englobera donc les actions suivantes :

- Etablissement des modalités pratiques de sélection et élaboration des outils de collecte et d'exploitation des données. Pour ce faire, le projet fera appel à un consultant/prestataire de services, qualifié dans ce domaine qui dispensera, en outre, une formation théorique et pratique sur les modalités et outils proposés.
- Sélection des meilleures vaches dans chacun des troupeaux des ES : Une première sélection d'une trentaine de vaches sera réalisée directement par l'éleveur sur base de ses connaissances des lignées « bonnes laitières » et des caractéristiques liées à la race (définies dans le cahier des charges). Un petit comité technique (projet, SLPIA + IER) examinera les animaux retenus, essentiellement par rapport aux caractéristiques extérieures (caractères liés à la race et à la conformation). En principe, une vingtaine de vaches « élites » seraient retenues pour constituer le troupeau d'élite de l'ES.
- Contrôle de performance des animaux : au niveau de chacun des troupeaux, il est prévu un contrôle laitier mensuel des vaches « élites » en lactation ainsi que quatre contrôles de croissance des veaux nés des montes raisonnées (vaches « élites » x taureaux « élites »). Ces mesures seront effectuées par l'éleveur et par un des éleveurs relais (ER). Le contrôle périodique sera assuré par l'agent UAPIA, tandis que le projet effectuera des contrôles inopinés.

- Sélection participative et diffusion ciblée des jeunes taureaux sélectionnés au niveau des UT : La sélection finale des jeunes taureaux (âgés d'environ deux ans et demi) sera réalisée deux fois par an avec une sélection principale au mois d'octobre⁷. Cette sélection finale sera réalisée par un comité constitué des représentants d'ES de trois autres noyaux de sélection, de deux professionnels en aval de la production, du chef SLPIA, du DRPIA, du projet et du généticien de l'IER.

L'acquisition d'une bétailière est prévue au niveau de cette activité, afin de faciliter le transport des animaux.

Activité 5.6. : Soutien à la coordination des acteurs et à la diffusion du Zébu Maure

La pérennisation des actions d'amélioration génétique et plus particulièrement du programme de sélection nécessite un renforcement des capacités des principaux acteurs impliqués, principalement au niveau des Eleveurs Sélectionneurs et de leurs associations et de leur fédération). Ce renforcement couvre différents types de « formations » : modules de formation, séances de démonstration, voyages d'études, participation à des séminaires nationaux et sous-régionaux, etc. Des actions d'appui pour la diffusion des animaux sélectionnés sont également prévues : concours du meilleur éleveur, primes à l'achat de géniteurs par les éleveurs locaux, certification des éleveurs,...

⁷ Le mois d'octobre correspond à l'âge moyen de deux ans et demi des veaux nés durant le pic principal de mises-bas (avril à juin). Cette période présente l'avantage de correspondre à celle où les bovins sont dans leur meilleur état d'embonpoint (d'où un prix plus rémunérateur à la vente).

3.5 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION

La plupart des indicateurs proposés ont été établis sur le principe de l'approche GAR en prenant en considération les effets du projet sur les groupes cibles. Les valeurs données à ces indicateurs ont été établies soit sur base de données bibliographiques (références à des résultats obtenus dans des projets similaires), soit des données issues de la phase d'analyse (et plus particulièrement des enquêtes et MARP au niveau des groupes cibles. Les indicateurs repris ici devront être validés au démarrage de l'intervention et une enquête devra être réalisée afin d'établir la situation de référence.

3.5.1 Indicateurs de l'Objectif Spécifique (OS)

Les indicateurs de performance, liés à l'objectif spécifique, permettront de mesurer les effets du projet sur la productivité des élevages des ménages bénéficiaires et sur l'amélioration de leurs revenus et de leur sécurité alimentaire. Ces indicateurs ne seront mesurables qu'en fin de première phase (en raison du cycle long des bovins). Il s'agit des indicateurs suivants :

- La productivité laitière totale par vache laitière zébu Maure est augmentée de 10% (de 640 à 700 l/lactation).
- La productivité numérique/an/vache est augmentée d'au moins 11% (0,58 veau produit par vache/an).
- Dans les élevages sélectionneurs (ES), la productivité pondérale est accrue d'au moins 20%.

Les chiffres fournis découlent des enquêtes réalisées et des données issues des projets CTB Azawak (race très proche du zébu Maure). Ils seront vérifiés par les enquêtes de référence (base line) et l'établissement des contrôles de performances dans les élevages des ES (situation au début de l'intervention). Par la suite, le suivi de ces indicateurs sera réalisé périodiquement en vue d'établir les indices et index de sélection dans les troupeaux des ES. La productivité numérique des vaches dans les troupeaux sera calculée annuellement sur un échantillonnage à travers le dispositif de S/E du projet. La méthodologie mise au point dans le projet Azawak de Ménaka concernant le suivi allégé des troupeaux semble bien fonctionner et pourrait servir d'exemple.

3.5.2 Les indicateurs du résultat 1 (L'accès aux ressources pastorales est amélioré)

- Six périmètres pastoraux sont sécurisés, équipés et mieux gérés.

Compte tenu des montants importants engagés dans la sécurisation foncière et l'équipement de ces périmètres, il est opportun de vérifier les réalisations effectuées et d'apprécier la qualité de leur gestion. La sécurisation foncière pourra être vérifiée à travers les documents officiels concernant l'attribution et la gestion des périmètres pastoraux. Si le suivi des réalisations physiques ne devrait pas poser de problème particulier, l'appréciation de l'amélioration de leur gestion est plus délicate. Elle nécessite, entre autres, la mise en place d'outils de gestion bien adaptés et des appuis-conseils à travers l'équipe du projet et les STD ainsi que des contrôles inopinés périodiques (par le SLPIA).

- 1000 ha de parcours dégradés sont récupérés et correctement gérés par les acteurs locaux.

Il convient de pouvoir apprécier, d'une part, la qualité des régénérations réalisées (documents photographiques/vidéos, PV de la situation de départ, contrôles physiques) et d'autre part, le fonctionnement des comités de gestion. Ce dernier point nécessitera de mettre en œuvre des procédures (Charte Environnementale) et un dispositif approprié de suivi.

- La gestion des troupeaux est facilitée par un accès facilité aux périmètres pastoraux

Cet indicateur sera mesuré au travers de méthodes d'enquêtes qualitatives. Des « focus groups » sont organisés dans des villages choisis de manière aléatoire au démarrage de l'action. Les éleveurs sont questionnés selon une grille d'analyse des problèmes de gestion des troupeaux. Cette même grille est reprise chaque année pour identifier les « Changements significatifs » au niveau des problèmes identifiés au départ.

3.5.3 Les indicateurs du résultat 2 (amélioration de la commercialisation des productions de l'élevage)

- Le cheptel familial est mieux exploité (accroissement du taux d'exploitation de 20%) et mieux valorisé grâce à une gestion plus dynamique du troupeau.

Cet indicateur permettra d'apprécier une des facettes de la professionnalisation des éleveurs qui vise à réduire les effets d'une gestion traditionnelle axée sur la capitalisation des animaux et à mieux les intégrer dans une économie de marché. L'appréciation de l'évolution du taux d'exploitation peut se réaliser suivant le dispositif mis en place, au Projet Azawak Menaka (suivi zootechnique dense chez les ES, suivi zootechnique allégé chez les autres éleveurs).

- 500 éleveurs collectent au moins 2 L de lait/vache durant la saison sèche chaude

Cet indicateur permet d'apprécier un des effets les plus visibles et profitables des actions d'amélioration des conditions d'élevage. Son évaluation pourra se réaliser chez les ES grâce au dispositif de contrôle des performances lié au programme de sélection, mais elle introduit un biais du fait que ces ES constituent, en principe, l'élite des éleveurs bénéficiaires. Il conviendra dès lors de mettre en place un dispositif parallèle d'appréciation de la production laitière en saison sèche chaude chez un échantillonnage d'éleveurs non sélectionneurs.

- Le taux de mortalité des animaux des éleveurs bénéficiaires est diminué de 10%.

Cette mesure se fera à partir d'un outil simple de suivi allégé des paramètres zootechniques, tels que mis en place au projet Azawak-Ménaka. Après l'établissement de la situation de référence en début d'intervention, le suivi se fera sur une base annuelle au niveau des mêmes groupes. Il concernera essentiellement les bovins et les petits ruminants.

- Au moins 200 ménages très vulnérables (sur les 500 appuyés) ont émergé en fin de première phase de leur situation d'extrême pauvreté.

La méthode SCVM⁸ sera utilisée au niveau de chacun des villages identifiés. A partir de l'année 3 d'intervention dans un village, le comité de suivi procédera à une évaluation individuelle de l'évolution de ces critères et validera, avec la participation de tous les bénéficiaires et de leaders locaux, l'état de progression de l'opération en termes de sécurité alimentaire et de bien-être.

- Dans les villages, les femmes bénéficient d'une amélioration durable de leurs conditions de vie⁹.

Des « focus groups » spécifiques « femmes » sont organisés dans un échantillon de villages des communes avec suivi des changements les plus significatifs tout au long de l'intervention.

⁸ SCVM : Sécurité des Conditions de Vie des Ménages, méthode mise au point par CARE qui permet à la population du village de classer les ménages en catégories de vulnérabilité.

⁹ Allègement des conditions de vie : allègement des corvées (eau, pilage, transport de bois...).

3.5.4 Les indicateurs du résultat 3 (La commercialisation des produits de l'élevage est mieux organisée et plus rémunératrice)

- Les 11 communes ont construit/réhabilité des infrastructures de commercialisation/abattage adaptées et les gèrent de manière efficace et transparente.

La satisfaction des utilisateurs et la part des taxes dans le budget communal permettront de se faire une bonne idée du fonctionnement des infrastructures.

- La valorisation du bétail est améliorée grâce à la mise en œuvre d'un système d'information fiable sur la commercialisation accessible aux différents acteurs.

La mise en place et la qualité du système d'information sur la commercialisation du bétail est facilement appréciable (fréquence de publication, système de diffusion, qualité/fiabilité des informations diffusées...). Les principaux opérateurs pourront être interviewés sur la pertinence du système d'information. Mais, l'effet le plus intéressant à évaluer consiste à apprécier l'impact sur les prix de vente des animaux vendus dans le cercle : évolution dans le temps sur les principaux marchés du Cercle, évolution du différentiel de prix entre le cercle de Nara et le marché de référence (Kati).

- L'écoulement et la valorisation du lait cru en hivernage sont confortés

L'effet primordial à déterminer est l'incidence sur l'écoulement et la valorisation du lait. A l'heure actuelle, aucune statistique n'existe dans le cercle sur la filière laitière. L'étude prévue en début de projet devrait permettre d'établir une situation de départ et de proposer des mécanismes/outils de suivi.

3.5.5 Les indicateurs du résultat 4 (Amélioration des capacités des acteurs institutionnels locaux à collaborer pour appuyer le développement de l'élevage)

- Les acteurs institutionnels ont établi un protocole commun fixant leurs rôles respectifs dans le développement de l'élevage et les assument efficacement.

Ces rôles seront en conformité avec la LOA et viseront une amélioration de l'efficacité et de la complémentarité entre les différents acteurs institutionnels. Les éléments de vérification porteront, d'une part, sur l'analyse du protocole établi en commun et sur les modalités de sa mise en œuvre et, d'autre part, sur le degré de satisfaction des différents partenaires (analyse Force-Faiblesse) et du public concerné (interviews).

- Le cadre de concertation sur l'élevage a permis de mettre en œuvre un plan annuel réaliste de développement de l'élevage.

Cet indicateur a pour but de vérifier l'efficacité du fonctionnement du cadre de concertation. Un de ses rôles essentiels est de pouvoir élaborer et mettre en œuvre un plan de développement annuel du secteur de l'élevage. Les sources de vérification concernent différents documents (rapports du cadre de concertation, PDSEC des communes du cercle de Nara, dossiers technico-économiques du projet, accords de financement...) ainsi que des visites des réalisations et des entretiens avec les utilisateurs.

- Les coopératives assument leurs rôles de défense des intérêts des éleveurs et de projets porteurs

Les critères de vérification sont basés : (i) sur les PV des réunions de concertation ou de plaidoyer ; (ii) sur des entretiens avec les membres des coopératives ; (iii) sur le nombre et la qualité des projets présentés par les coopératives (projets pertinents et viables proposés, dont 60% sont financés au travers des IMF ou d'autres partenaires).

3.5.6 Les indicateurs du résultat 5 (Un programme de préservation et de sélection du Zébu Maure est initié)

- 48 éleveurs sélectionneurs (ES) participent au programme de sélection et auront produit un total de 80 taureaux sélectionnés permettant de couvrir un total cumulé de 2600 vaches dans 96 troupeaux.

Les sources de vérification portent sur les différents documents tenus au niveau de chacune des UT (fiches et fichiers de sélection, fiches de diffusion...). Des contrôles physiques peuvent se faire directement chez les ES et les éleveurs bénéficiaires de la diffusion.

- Le nombre de vaches d'élite appartenant à des femmes représente au moins 30% des effets en sélection.

L'objectif est de pouvoir s'assurer que les femmes participent à l'effort de sélection (et donc aux formations) et en retirent un profit. Cet IOV est toutefois malaisé à mettre en œuvre et à vérifier du fait que les informations sur l'appartenance des animaux seront, dans la majorité des cas, fournies par le chef de famille.

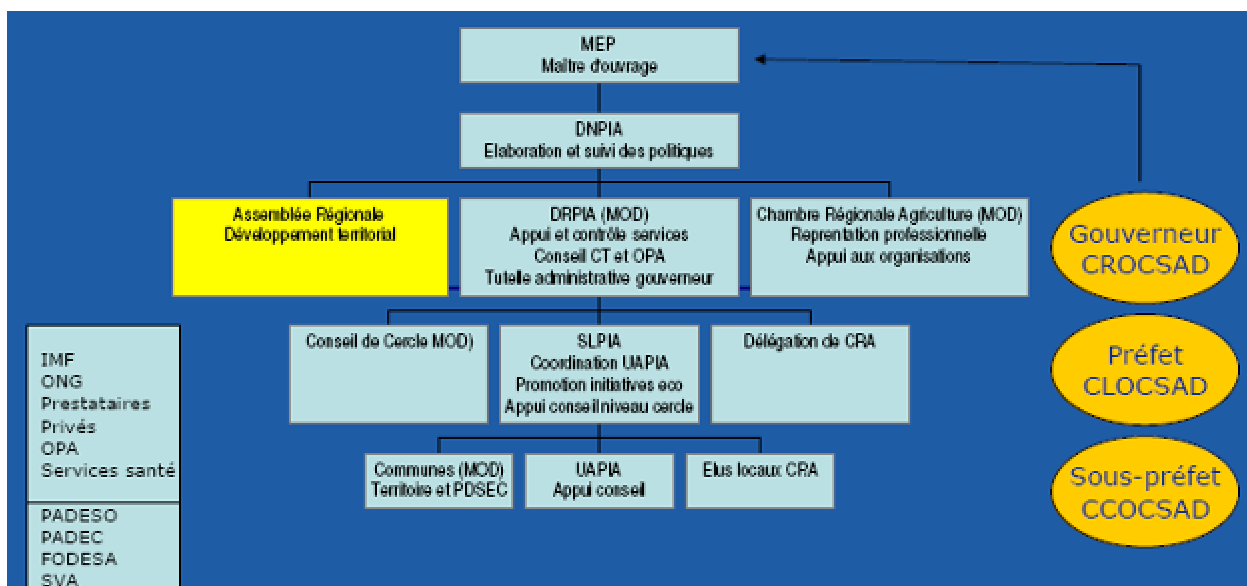
- En fin de première phase, au moins 50 femmes sont touchées par le programme d'amélioration génétique et en tirent des bénéfices.

Les indicateurs d'amélioration génétique se retrouvent principalement au niveau de l'O.S.. Il était opportun d'ajouter un indicateur sexo-spécifique, pour que le programme de diffusion prenne en compte les femmes (et plus particulièrement les femmes chefs de famille).

3.6 ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE

Le tableau ci-joint donne un aperçu du contexte institutionnel du projet. L'on peut distinguer :

- Une dimension verticale et sectorielle liée à la mise en place d'un programme de préservation de la race locale Zébu Maure. Elle implique les services techniques des Productions et Industries Animales et les services vétérinaires depuis le niveau national jusqu'au niveau communal (unités et postes), en passant par la Direction Régionale et les Cercles (Sections locales et services).
- Une dimension horizontale et territoriale au niveau du cercle de Nara, avec les principaux acteurs institutionnels impliqués dans le développement de l'élevage au niveau du cercle et des communes.



On retrouve à chaque niveau territorial des organes de concertation et de coordination des actions de développement, pilotés par les autorités locales :

- Le Comité régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement, présidé par le Gouverneur
- Le Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement, présidé par le Préfet,
- Le Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement, présidé par le sous Préfet,

Partenaires/ Acteurs	Rôles et responsabilités	Modes de collaboration
1. Les décideurs		
1.1 Ministère de l'Élevage et de la Pêche	Il assure le leadership politique et institutionnel du projet au niveau central. A ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage et est l'ordonnateur du projet, et préside le SMCL	
1.2 CTB	Assure la coordination avec les autres PTF.	
1.3 DNPIA	Elle assure le leadership politique et technique du processus global de mise en œuvre du projet. Elle assure la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée du projet et coordonne l'ensemble des interventions aux différents niveaux d'échelles, notamment régional, local et communal.	Assistance Technique Internationale en régie pour l'appui à la DNPIA en ce qui concerne la politique de préservation et amélioration des races locales.
2. Les structures techniques déconcentrées		
2.1 Tutelle (Gouverneur, Préfet et S/Préfet)	Elle est chargée de l'assistance et de l'appui-conseil au projet à travers les fonctions régaliennes de l'Etat (contrat de performance). Elle convoque et anime les Comités Régionaux, Locaux et Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD).	Il n'est pas prévu d'établir de protocole. La tutelle exercée entre dans les mandats prévus par la loi.
2.2 La Direction Régionale des Productions et Industries Animales (DRPIA)	<p>Mission : Elle est chargée de la tutelle technique du projet. A ce titre elle assure la Maîtrise d'œuvre du projet sous la responsabilité du Gouverneur de région, planification/programmation des activités.</p> <p>Rôles en relation avec le projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui et contrôle des SLPIA et UAPIA dans l'exécution des protocoles d'accord et des contrats de prestation de services avec le projet ; • Appui global à la mise en œuvre du projet et coordination avec les autres actions ; • Appui ponctuel au projet (participation à l'élaboration des programmes, aux opérations de sélections, aux ateliers stratégiques...) • Suivi / évaluation du programme pour le compte de la DNPIA 	<p>Un cahier des charges est établi par la DNPIA au démarrage de l'intervention pour préciser les responsabilités de la DRPIA. Il est approuvé par le gouverneur de région, en charge de la coordination des STD.</p> <p>La planification technique et financière des interventions de la DRPIA est réalisée chaque trimestre au travers du CTOS.</p>
2.3 Le Service Locale 2.4 des Productions et Industries Animales (SLPIA + UAPIA)	<p>Mission : Appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes en matière de production animale, d'aménagement, d'équipement et de gestion durable des ressources pastorales.</p> <p>Rôles dans le cadre du projet :</p> <p>D'une manière globale, Il accueille le projet, l'installe et lui apporte l'assistance et l'appui-technique nécessaire dans la mise en œuvre du projet. Plus</p>	<p>Au démarrage de l'intervention, un cahier des charges est établi par la DRPIA et l'Unité d'Appui et de Coordination pour préciser les responsabilités des Services Rubrégionaux.</p> <p>La planification technique et financière des interventions des services subrégionaux est réalisée chaque trimestre au travers du CTOS.</p>

UAPIA)	spécifiquement, le SLPIA et les UAPIA interviennent : : <ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 : appui conseil aux communes, Suivi / contrôle des actions en liens avec l'amélioration et la gestion des ressources pastorales (parcours et points d'eau), Appuis et formations aux sociétés coopératives d'éleveurs en ce qui concerne les techniques d'élevage (A103) • Résultat 2 : Supervision des éleveurs relais, Information / sensibilisation et appui-conseils aux éleveurs (A202) • Résultat 3 : Suivi et appui-conseils aux acteurs privés dans les filières lait et viande. • Résultat 5 : Participation à la conception et à la mise en œuvre des actions de sélection, Suivi des opérations de sélection et de diffusion des taurillons Z. Maure, Suivi et contrôle des UT • Contribution au dispositif de suivi / évaluation du projet • Collecte des données relatives aux productions animales 	Le SLPIA est accompagné par l'équipe du projet et en particulier par le chargé zoot-technicien. Le budget de l'activité 403 comprend des équipements en motos, des équipements en informatique et des frais de fonctionnement pour assurer ces missions.
2.5 Le Secteur Vétérinaire (SV)	<p>Mission : Mettre en œuvre la politique nationale de protection et de surveillance zoo-sanitaire. Contrôler le respect des lois et règlements régissant le domaine de la protection des animaux et le contrôle de qualités des denrées</p> <p>Rôles dans le cadre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information / sensibilisation des éleveurs en matière de santé animale • Appui / contrôle des campagnes de vaccination réalisées par les mandataires • Exécution des campagnes de vaccination dans les zones non couvertes par un mandataire • Contrôle des denrées alimentaires (y compris au niveau des mini-laiteries) • Suivi / contrôle de la situation zoo-sanitaire • Délivrance de certificat aux transhumants et contrôle des certificats de vaccination • Assurer l'application des textes réglementaires en matière de santé animale • Contrôle des pharmacies vétérinaires et lutte contre la fraude • Coordination du RSAP 	Au démarrage de l'intervention, un cahier des charges est établi de commun accord entre l'Unité d'Appui et de Coordination et le secteur vétérinaire. Il est approuvé par le préfet et le directeur régional. La planification technique et financière des interventions des services subrégionaux est réalisée chaque trimestre au travers du CTOS. Le budget de l'activité 404 comprend des équipements en motos, des équipements en informatique et des frais de fonctionnement pour assurer ces missions. Les décaissements pour engagement des dépenses sont réalisés par l'Unité de Projet.
2.6 Le Service de la conservation de la Nature	<p>Mission : assurer le rôle d'organes professionnels consultatifs auprès des pouvoirs publics. Exercer un rôle d'intervention en matière de conservation et gestion durable des ressources naturelles (biodiversité) et d'appui à l'émergence d'organisations professionnelles pastorales et agricoles (Sociétés coopératives et leurs organes de gestion).</p>	Les missions confiées au Service de la Conservation de la nature sont essentiellement liées au résultat 1. Les interventions sont ponctuelles et décidées lors des réunions du CTOS. Le budget pour le financement des interventions est repris en A 102.

	<p>Rôles dans le cadre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information / sensibilisation et appuis-conseils aux éleveurs en matière d'environnement • Appui à la gestion des ressources naturelles (lutte contre les feux de brousse et l'émondage, préservation des pâturages, protection des points d'eau) • Conseil en aménagement et restauration des terres dégradées, des périmètres pastoraux et des points d'eau • Appui à la mise en place et à la gestion des pare-feux • Contribution à l'enrichissement des périmètres pastoraux par des essences bien appréciées • Appui à la consolidation des pistes de transhumances (plantation euphorbes) 	
<p>2.7 Le Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire (SDSES)</p>	<p>Mission : Contribuer à la mise en œuvre du volet santé dans le cadre du PRODESS et susciter la création de sociétés coopératives dans une perspective d'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables et pauvres.</p> <p>Rôles dans le cadre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information / sensibilisation des éleveurs en matière de vie et principes coopératifs • Délivrance de récépissés aux sociétés coopératives • Suivi / évaluation des sociétés coopératives 	<p>Les interventions sont ponctuelles et décidées lors des réunions du CTOS. Le budget pour le financement des interventions est repris en A 102.</p>
<p>3. Les structures décentralisées</p>		
<p>3.1 Les Collectivités territoriales (Conseil de cercle et communes)</p>	<p>Mission : Elles sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des PDSEC et de la maîtrise d'ouvrage des investissements publics sur leur territoire</p> <p>Rôles dans le cadre du projet :</p> <p>D'une manière globale les communes seront associées à toutes les actions du projet visant l'amélioration de l'élevage, la lutte contre la vulnérabilité, l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Plus spécifiquement, les rôles des CT dans le cadre du projet couvriront notamment les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 : Maîtrise d'ouvrage et gestion des infrastructures (marchés, parcs de vaccination, forages / puits). <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des invest. et inscription dans les PDSEC. ○ Concertation et Intermédiation entre les différents acteurs concernés ○ Elaboration des DAO. Choix des entreprises, suivi des travaux,... 	<p>Des protocoles de collaboration générale sont établis entre le projet et les collectivités territoriales (Voir modèles PSGVA). Il s'agit de Mémoires of Understanding précisant les rôles respectifs. Les communes gèreront pas directement des fonds du projet.</p> <p>Un protocole d'accord est établi entre l'ANICT et le projet pour ce qui concerne la mise à disposition des fonds aux Collectivités Territoriales et leur gestion. L'ANICT établit également des conventions avec les communes et gère les fonds selon ses procédures de décaissement. Un manuel de procédures de financement est établi en concertation avec l'ANICT et sur base du manuel élaboré par le PADK.</p> <p>Le budget pour le financement des interventions (Fonctionnement, réunions) des collectivités est repris en A 102. Il est géré par l'équipe projet.</p> <p>Les communes sont appuyées par les STD pour la maîtrise d'ouvrage. Le projet apporte également un accompagnement, notamment pour</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Délégation de gestion des infrastructures • Résultat 4 : concevoir avec les acteurs des politiques de développement de l'élevage au niveau du territoire. 	l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offre.
3.2 Délégation Locale de la Chambre de l'Agriculture (DLCA)	<p>Mission : Assurer la représentation socioprofessionnelle des OP. Appuyer les OP par des actions d'assistance, d'appui-conseil, de plaidoyer/lobbying,...</p> <p>Rôles dans le cadre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information, promotion et organisation des producteurs • appuis-conseils aux éleveurs et coopératives • Appui à l'élaboration des micro-projets • Plaidoyer et lobbying • Appui à l'organisation et à la fédération des sociétés coopératives à travers les filières lait et viande • Appui au fonctionnement des comités de gestion (rôles et responsabilités) • Appui à la promotion et la commercialisation des produits animaux (lait, viande peau et cuir) à travers la recherche de nouveaux marchés et l'organisation des foires 	<p>Un protocole d'accord est établi entre le projet et la CRA de Koulikoro, sur base des modèles de contractualisation existants entre la CRA et les PTF actuels (PASAOP et SNV).</p> <p>La participation de la DLCA aux interventions est réalisée chaque trimestre au travers du CTOS.</p> <p>Le budget pour le financement des interventions est repris en A 406. Afin de s'aligner sur les pratiques des PTF, ce budget est géré par la CRA-K.</p>
4. Les autres partenaires		
4.1 Station Sahel de Niono (IER)	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'une banque de données sur le Z. Maure • Participation à la conception et la mise en œuvre opérationnelle du PS • Participation aux comités de sélection des vaches (ES) et des taurillons (UT) • Etudes spécifiques et appuis-conseils en matière de sélection 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir convention Alkama IER ou projet Azawack-IER. • Voir convention SGVA et IER
4.3 Les Services Financiers Décentralisés (SFD)	<p>Le projet n'interviendra pas directement dans le domaine du crédit, mais appuiera les SFD en place pour les renforcer et leur permettre d'offrir des services adéquats aux différents opérateurs du secteur de l'élevage. dans ce cadre les rôles des SDF sera les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etoffer le réseau de guichets dans la zone d'intervention • Développer des services et produits appropriés pour les éleveurs, les opérateurs en amont (y compris les vétérinaires privés) et en aval de la production (commerçants, emboucheurs, promoteurs de mini-laiteries...) • Mettre en œuvre des mécanismes spécifiques pour le financement des micro-projets présentés par les groupes très vulnérables dans le cadre du FDEL 	<p>Elaboration d'un protocole d'accord en démarrage de projet, après concertation avec les partenaires actuels de Kondo JIGIMA (Harmonisation)</p> <p>La planification technique et financière des interventions des services subrégionaux est réalisée chaque trimestre au travers du CTOS.</p>

4. RESSOURCES

4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES

4.1.1 Contribution de la Belgique

BUDGET TOTAL		Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
A	Objectif spécifique (part) 1		€ 5.560.806	70%	864.234	1.663.013	1.576.956	962.493	494.111
A 01	L'accès aux ressources pastorales est amélioré		€ 2.239.588	28%	€ 189.377	€ 803.696	€ 730.757	€ 357.683	€ 158.076
A 01 01	Mise en place d'un fonds de développement communal	Cogestion	€ 1.812.939		111.135	679.849	627.574	293.688	100.693
A 01 02	Accompagnement du processus de sécurisation et réhabilitation	Cogestion	€ 273.377		47.531	93.075	71.656	33.889	27.228
A 01 03	Renforcement des coopératives pastorales	Cogestion	€ 153.272		30.711	30.772	31.527	30.106	30.155
A 02	La gestion technique des élevages traditionnel est améliorée		€ 827.910	10%	151.690	244.728	262.997	132.670	35.824
A 02 01	Consolidation du dispositif de terrain	Cogestion	77.615		11.534	11.534	26.299	20.633	7.613
A 02 02	Formations et encadrement spécifique des éleveurs	Cogestion	96.120		12.541	27.036	26.228	18.072	12.243
A 02 03	Améliorer la santé animale	Cogestion	85.445		32.911	15.620	12.807	11.950	12.158
A 02 04	Mise en place des Banques Aliments Bétail	Cogestion	203.393		32.772	67.117	68.726	34.778	-
A 02 05	Renforcer les capacités défensives des ménages vulnérables	Cogestion	225.337		31.932	83.421	88.936	17.238	3.810
A 02 06	Offre de produits financiers	Cogestion	140.000		30.000	40.000	40.000	30.000	-
A 03	La commercialisation des produits de l'élevage et mieux organisée		€ 492.441	6%	28.389	96.019	164.018	137.203	66.811
A 03 01	Appui au développement de la filière laitière	Cogestion	167.722		10.976	5.287	36.202	75.886	39.371
A 03 02	Appui au développement de la filière viande	Cogestion	181.836		6.741	53.779	90.490	27.778	3.048
A 03 03	Mise en place d'un fonds de crédit pour l'appui aux opérateurs	Cogestion	142.883		10.671	36.954	37.327	33.539	24.392
A 04	Les capacités des acteurs institutionnels sont améliorées		€ 742.767	9%	204.680	201.557	119.940	121.539	95.052
A 04 01	Renforcement des acteurs à se coordonner	Cogestion	71.812		21.109	23.317	16.941	5.908	4.538
A 04 02	Appui à la DRPIA	Cogestion	119.483		44.576	29.397	14.180	16.568	14.762
A 04 03	Appui à la SLPIA et UAPIA	Cogestion	228.040		89.855	48.723	28.487	29.599	31.376
A 04 04	Appui aux services vétérinaires	Cogestion	63.831		14.328	23.386	8.700	8.706	8.712
A 04 05	Appui aux communes	Cogestion	0	PM	-	-	-	-	-
A 04 06	Appui à la Délégation Locale de la CRA	Cogestion	75.228		12.699	16.271	15.768	15.245	15.245
A 04 07	Appui à l'émergence du secteur associatif	Cogestion	86.104		10.915	19.055	18.552	18.029	19.553
A 04 08	Appui aux Institutions de Micro-finance	Cogestion	98.269		11.197	41.409	17.312	27.484	866
A 05	Un programme de présélection et de sélection est mis en place		1.258.100	16%	290.099	317.013	299.243	213.397	138.348
A 05 01	Assistant Technique International/Appui à la DNPIA	Régie	530.921		172.191	188.282	91.279	39.305	39.864
A 05 03	Sélection des sites favorables et organisation ES	Régie	19.943		2.597	4.597	5.631	4.627	2.492
A 05 04	Mise en place des Unités de Testage	Cogestion	368.114		-	81.939	166.704	96.839	22.631
A 05 05	Mettre en place le programme de sélection	Cogestion	249.785		111.957	21.900	21.555	46.503	47.870
A 05 06	Coordination et diffusion	Cogestion	89.338		3.354	20.295	14.075	26.123	25.491
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)		€ 120.194	2%	24.194	24.000	24.000	24.000	24.000
X 01	Réserve budgétaire		€ 120.194	2%	24.194	24.000	24.000	24.000	24.000
X 01 01	Réserve budgétaire COGESTION	Cogestion	95.194		19.194	19.000	19.000	19.000	19.000
X 01 02	Réserve budgétaire REGIE	Régie	25.000		5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
Z	Moyens généraux		€ 2.319.000	29%	533.859	414.260	451.055	456.936	462.889
Z 01	Frais de personnel		1.259.250	16%	240.450	257.400	253.800	253.800	253.800
Z 01 01	Assistant technique	Régie	809.000		161.000	162.000	162.000	162.000	162.000
Z 01 02	Responsable national Nara	Cogestion	70.800		13.200	14.400	14.400	14.400	14.400
Z 01 03	Responsable Administratif et financier Nara	Régie	61.950		11.550	12.600	12.600	12.600	12.600
Z 01 04	Equipe finance et administration	Cogestion	42.300		9.900	10.800	7.200	7.200	7.200
Z 01 05	Equipe technique	Cogestion	182.400		28.800	38.400	38.400	38.400	38.400
Z 01 06	Autres frais de personnel	Cogestion	92.800		16.000	19.200	19.200	19.200	19.200
Z 02	Investissements		€ 193.469	2%	173.319	9.044	3.489	6.957	660
Z 02 01	Véhicules	Régie	126.503		115.251	8.397	2.855	-	-
Z 02 02	Equipe bureau	Régie	27.365		27.365	-	-	-	-
Z 02 03	Equipe IT	Régie	39.601		30.703	647	634	6.957	660
Z 02 04	Aménagements du bureau	Cogestion	-		-	-	-	-	-
Z 03	Frais de fonctionnement		763.626 €	10%	107.090	134.816	162.595	183.179	175.945
Z 03 01	Loyer du bureau	Cogestion	-		-	-	-	-	-
Z 03 02	Services et frais de maintenance	Cogestion	31.751 €		4.192	6.686	6.820	6.957	7.096
Z 03 03	Frais de fonctionnement des véhicules	Cogestion	532.283 €		48.124	87.016	113.839	138.142	145.161
Z 03 04	Télécommunications	Cogestion	38.085 €		9.132	7.215	7.359	7.118	7.261
Z 03 05	Fournitures de bureau	Cogestion	27.390 €		5.298	5.598	5.710	5.339	5.446
Z 03 06	Missions	Cogestion	32.874 €		7.800	7.956	8.115	4.457	4.546
Z 03 07	Frais de représentation et de communication externe	Cogestion	7.026 €		1.258	1.399	1.427	1.456	1.485
Z 03 08	Formation	Cogestion	-		-	-	-	-	-
Z 03 09	Frais de consultance	Cogestion	72.703 €		29.000	14.280	14.566	14.857	-
Z 03 10	Frais financiers	Cogestion	-		-	-	-	-	-
Z 03 11	Frais TVA	Cogestion	-		-	-	-	-	-
Z 03 12	Autres frais de fonctionnement	Cogestion	21.514 €		2.287	4.665	4.758	4.853	4.950
Z 04	Audit et Suivi et Evaluation		102.655 €	1%	13.000	13.000	31.171	13.000	32.484
Z 04 01	Frais de suivi et évaluation	Régie	37.655 €		-	-	18.171	-	19.484
Z 04 02	Audit	Régie	55.000 €		11.000	11.000	11.000	11.000	11.000
Z 04 03	Backstopping	Régie	10.000 €		2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
TOTAL			€ 8.000.000		1.422.288	2.101.273	2.052.011	1.443.428	981.000

Régie	1.742.938 €
Cogestion	6.257.062 €

	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-

4.1.2 Contribution du Mali

La contribution du Mali est de 800.000 € pour la durée du programme. Elle comprend notamment :

- Les charges salariales et les coûts de fonctionnement d'un chargé de programme de sélection basé à la DNPIA (Poste à pourvoir)
- Les charges salariales et les coûts de fonctionnement d'un responsable de la mise en œuvre du programme de sélection dans le cercle de Nara basé à la SLPIA (Poste à pourvoir).
- Les charges salariales du personnel de la DNPIA, DRPIA SLPIA et UAPIA qui interviendront dans la mise en œuvre du projet.
- Les taxes et TVA sur les équipements achetés par le projet.

4.2 RESSOURCES HUMAINES

4.2.1 Au niveau national et régional

Le MEP désignera au sein de la DNPIA un chargé de programme pour la préservation des races locales et l'amélioration génétique. Le salaire et le fonctionnement de cet agent relèvent de la contribution malienne au projet.

Un Assistant Technique International, spécialisé en appui institutionnel et programmes de préservation, conservation des races locales, sera basé à la DNPIA. Il travaillera durant deux ans en étroite concertation avec le responsable au sein de la DNPIA en charge de la politique de sélection des races locales et de l'amélioration génétique. Au terme du contrat, un appui est maintenu sous forme d'assistance perlée.

La Direction Régionale des Productions et Industries Animales (DRPIA) est basée à Koulikoro. Le projet n'envisage pas de ressources complémentaires à ce niveau.

4.2.2 Au niveau du cercle de Nara :

Une unité d'appui et de coordination sera mise en place au niveau de Nara. L'unité d'appui et de coordination est la structure à laquelle le MEP délègue la mise en œuvre des activités de coordination et de suivi au niveau du cercle de Nara. Elle est la structure de gestion de l'intervention. L'Unité a pour mission principale l'organisation, la coordination et la supervision des activités du projet. Elle est constituée comme suit :

a) Direction :

- Un responsable national désigné par le MEP. Indépendamment de son rôle de responsable de projet, il intervient plus spécifiquement en appui aux services techniques déconcentrés et pour les thématiques liées à la conduite d'élevage, à la santé animale et la mise en œuvre du programme de sélection
- Un assistant technique international spécialisé en développement rural, coresponsable de l'intervention. Il appuie plus spécifiquement les autres partenaires que sont les Collectivités Territoriales, la Chambre d'Agriculture et les Institutions de Micro-Finance.

b) Equipe technique :

- D'un chargé d'appui zootechnique : appuie plus particulièrement la SLPIA et les UAPIA pour la mise en œuvre des activités de leur ressort, notamment la mise en œuvre du programme de préservation et de sélection du zébu Maure.

- D'un agro-économiste, chargé d'appuyer la réalisation des différentes études de faisabilité technico-économiques puis la mise en œuvre des micro-projets. Il s'occupe également du volet de renforcement des coopératives et associations de producteurs. Il travaille en étroite collaboration avec la Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture.
- D'un vétérinaire : chargé de l'appui à l'installation des cabinets vétérinaires privés et du réseau de santé animale, ainsi que de l'appui aux services vétérinaires.
- D'un Chargé de Suivi Evaluation : responsable du dispositif de suivi-évaluation en relation avec les partenaires.

La mission essentielle de l'équipe technique est d'accompagner les services techniques de l'élevage, les communes et des Délégations de la Chambre d'Agriculture à mettre en œuvre les activités du projet. L'unité de coordination pourra compter éventuellement sur des experts-juniors.

c) Personnel « Administration et Finance »

- Un Responsable Administratif et Financier : assiste la direction du projet dans la gestion administrative et comptable du projet.
- Un Assistant Technique National, expert en Finances Publiques. Sa mission sera d'appuyer l'équipe technique dans l'élaboration des protocoles d'accord, d'appuyer les partenaires dans l'élaboration de leurs plans financiers et des Dossiers d'Appel d'Offre, puis de suivre l'exécution des dépenses au niveau des partenaires.
- Un trésorier comptable en charge des décaissements et de la tenue des comptes,
- Un secrétaire,

d) Autres ressources humaines

- SLPIA : la DNPIA recrutera un agent supplémentaire. Son salaire est pris en charge sur base de la contribution malienne. Il est affecté à la mise en œuvre du programme de préservation et de sélection. Cet agent sera intégré à la fonction publique en cours de projet.
- UAPIA : la DNPIA recrutera quatre agents supplémentaires. Leurs salaires sont pris en charge par le budget de la contribution belge. Ces agents seront intégrés à la fonction publique en cours de projet.
- Services vétérinaires : intervention des agents sur base d'un cahier des charges.
- Délégations locales de la Chambre d'Agriculture : intervention des agents sur base d'un cahier des charges.
- Services de la Conservation de la Nature : interventions spécifiques et à la demande pour le R1.

4.3 RESSOURCES MATÉRIELLES

a) Niveau National (BAMAKO) :

- 1 véhicule 4x4 pour le responsable «Préservation et sélection des races locales » ;
- 1 véhicule de liaison pour AT Bamako ;
- Mobilier et équipement de bureau, climatisation(2) ;
- Matériel informatique pour 2 personnes.

b) Au niveau de la DRPIA (Koulikoro) :

- Un véhicule 4x4 ;
- Mobilier et de l'équipement de bureau, du matériel informatique pour 3 personnes.

c) Unité de Coordination NARA

- 3 véhicules 4x4 pick-up pour l'équipe opérationnelle du projet basée à Nara ;
- 1 camion bétailière 4x4 de 10 tonnes de charge utile, pour le transport des animaux ;
- Cinq motos DT ;
- 2 groupes électrogènes pour Nara10 dont 1 de 15 à 20 KVA pour les bâtiments « élevage » et un plus petit (5 KVA) pour le logement de l'AT ;
- Mobilier et de l'équipement de bureau, y compris une photocopieuse semi-professionnelle ;
- Equipement informatique pour 9 personnes dont 3 à l'antenne de Bamako .

d) Au niveau du SLPIA + UAPIA du cercle de Nara :

- 12 motos DT : quatre en première année pour les nouveaux agents et renouvellement des sept motos existantes en cours de projet ;
- Mobilier et de l'équipement de bureau ; matériel informatique, Climatisation ;
- Dotations en équipement : 11 kits ;
- Equipement informatique.

e) Au niveau du SV du cercle de Nara :

- 6 motos DT (5 en renouvellement en année 2 et 1 pour le nouvel agent à affecter à Guiré) ;
- Mobilier et de l'équipement de bureau ;
- Equipement informatique pour le chef SV.

¹⁰ Actuellement, l'électricité à Nara n'est disponible que de 14h à 24h.

5. MODALITES D'EXECUTION

5.1 CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES

Le cadre légal du Projet d'Appui au Développement des Potentialités du Zébu Maure dénommé « PRODEZEM » est fixé par la Convention Spécifique relative au projet, à signer entre la République du Mali et le Royaume de Belgique. Le Dossier Technique et Financier, établi lors de la formulation, est annexé à la Convention Spécifique.

5.1.1 Partie malienne

Pour la partie malienne, l'entité administrative malienne chargée de mener à bien l'exécution de la prestation de coopération est le Ministère de l'Elevage et de la Pêche (MEP). Le MEP désigne la Direction Nationale des Productions et Industries Animales (DNPIA), représentée par son directeur comme Maître d'Ouvrage (MO) du projet.

L'Ordonnateur National chargé de liquider et d'ordonnancer les dépenses du projet est le Directeur National des Productions et Industries Animales. Il pourra désigner un Ordonnateur Délégué. Les conditions administratives de la maîtrise d'ouvrage exercée par le Ministère de l'Elevage et de la Pêche sont déterminées par le cadre suivant :

- Désignation, au sein de la DNPIA, d'un chargé de programme spécifiquement affecté à la thématique de la conservation des races locales et de l'amélioration génétique.
- Désignation sur proposition de la DNPIA et, en concertation avec la CTB, d'un Responsable de l'intervention qui assurera conjointement avec le coresponsable CTB la coordination et la supervision de l'exécution des prestations dans le cercle de Nara.
- Administration de la contractualisation des partenaires au niveau central et co-signature de tous les protocoles par l'Ordonnateur National ;

5.1.2 Partie belge

Pour la partie belge la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) est l'entité administrative et financière responsable de la contribution belge au projet. La partie belge confie la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre du projet et le suivi du projet à la Coopération Technique Belge (CTB), à travers une Convention de Mise en Œuvre.

A ce titre, la CTB désigne son Représentant Résident à Bamako pour assurer le conseil, la supervision et le contrôle régulier de l'exécution de la prestation et pour assumer le rôle de co-ordonnateur chargé d'approuver les dépenses du projet. Celui-ci délègue une partie de ses prérogatives à :

- Un Assistant Technique International (ATI) en Amélioration Génétique, recruté par la CTB, basé à BAMAKO au sein de la DNPIA,
- Un Assistant Technique International recruté par la CTB, basé à NARA, Coresponsable.

5.2 RESPONSABILITÉS TECHNIQUES

La responsabilité technique est conjointe aux partenaires maliens et belges. Toutes les décisions au niveau de l'exécution technique (plannings et reportages, surveillance de la qualité des activités, décisions sur l'opportunité des activités et des dépenses, communications, etc) sont prises conjointement.

La DNPIA assure la tutelle technique du projet et exécute directement certaines activités en liaison directe avec ses mandats, notamment la capitalisation et l'élaboration de cadres stratégiques en matière d'amélioration génétique et de sélection des races locales. Un Assistant Technique International basé à la DNPIA appuie celle-ci dans l'exécution de son mandat. Au travers de la DNPIA, il apporte également un appui technique à l'équipe du projet et à l'ensemble des services subrégionaux pour la mise en œuvre du programme de sélection génétique.

La Direction Régionale des Productions et Industries Animales (DRPIA) est placée sous l'autorité administrative du gouverneur de région et de l'autorité technique de la DNPIA. En regard des missions qui lui sont dévolues, elle intervient notamment dans les domaines suivants :

- Supervision, coordination et contrôle de la mise en œuvre des programmes et projets,
- Appui et suivi des Services Déconcentrés (SLPIA, UAPIA) dans la mise en œuvre des activités qui leur sont déléguées par le projet ;
- Appui global à la mise en œuvre du projet et assure la coordination avec d'autres actions dans la région ;
- Participation au suivi/évaluation de l'intervention, y inclus la collecte et la diffusion des informations et données statistiques.

La DNPIA , après non-objection de la CTB et sur base de protocoles d'accord, contractualise l'exécution de certaines activités du projet aux structures et prestataires actifs dans les domaines d'intervention, en fonction des missions et mandats définis la Loi Agricole et autres textes de loi portant sur les politiques de décentralisation et la déconcentration ou en fonction de leurs expertises spécifiques:

- Les services subrégionaux de la Direction Régionale des Productions et Industries Animales, à savoir la SLPIA au niveau du cercle et les UAPIA au niveau des communes.
- Les Collectivités Territoriales. Le financement des investissements est réalisé au travers de l'Agence Nationale des Investissements pour les Collectivités Territoriales (ANICT),
- La Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture de Nara,
- Le Secteur Vétérinaire, sous tutelle du Ministère de l'élevage et de la Pêche au même titre que les services des Productions et Industries animales.
- L'Institution de Micro-Finance (IMF) KONDO JIGIMA pour en ce qui concerne la micro-finance.

Chaque entité partenaire contractualisée assume l'exécution technique des activités qui lui sont contractualisées. L'accompagnement, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des protocoles d'accord seront assurés par une Unité d'Appui et de Coordination basée à NARA. Une rencontre trimestrielle est organisée de manière à permettre d'échanger sur les activités réalisées et les activités à programmer. En cas de manquement d'un des partenaires, l'Unité d'Appui et de Coordination avise l'ordonnateur et le co-ordonnateur, après copie au préfet.

Au sein de l'Unité d'Appui et de Coordination,

- Le Responsable de l'Intervention intervient plus spécifiquement en appui aux services techniques déconcentrés et pour les thématiques liées à la conduite d'élevage, à la santé animale et la mise en œuvre du programme de sélection.
- L'ATI - Coresponsable appuie plus spécifiquement les partenaires contractualisés que sont les Collectivités Territoriales, la Chambre d'Agriculture et les Institutions de Micro-Finance.

5.3 STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI

Afin d'assurer l'exécution du projet sur le terrain et de garantir l'implication effective de toutes les parties prenantes, trois organes sont constitués : une Unité d'Appui et de Coordination, une Commission Technique d'Orientations et de Suivi (CTOS), et une Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL).

5.3.1 Unité d'Appui et de Coordination basée à NARA

Une **Unité d'Appui et de Coordination (UAC)** est mise en place à NARA. La direction de l'UAC est composée d'un responsable de l'intervention et d'un co-responsable.

Le **Responsable de l'Intervention** est désigné par le MEP parmi les cadres de la Direction Nationale des Productions et Industries Animales, sur proposition de son directeur et sur base des Termes de Référence joints en annexe. Il disposera de compétences solides en matière de mise en œuvre de projets dans le domaine de l'élevage en milieu sahélien. En cas de difficultés à trouver les compétences requises au sein de la DNPIA, un recrutement par appel à candidatures sera réalisé par la DNPIA. Un avis de non objection de la CTB est requis pour le choix du responsable d'intervention.

L'Assistant Technique International basé à NARA (**Coresponsable**) est recruté suite à un appel à candidature ouvert, sur base des Termes de Référence joints en annexe. Il sera agréé par la partie malienne. Il apporte un appui technique au Directeur d'Intervention et assume, par délégation pour le compte de la partie belge, la supervision et le contrôle régulier de l'exécution de la prestation au niveau du cercle de Nara. Il disposera de compétences solides et internationales pour la mise en œuvre de programmes multi-acteurs basés sur le renforcement des capacités.

Le responsable et le coresponsable sont appuyés par une équipe constituée de :

- Un Responsable Administratif et Financier
- Un expert en finances et marchés publics,
- Un Chargé d'Appui Zootechnique
- Un Agro-Economiste
- Un vétérinaire,
- Un Chargé de Suivi-Evaluation
- Du personnel d'appui administratif et logistique

La direction de l'UAC est responsable de la gestion quotidienne des activités du projet dans le cercle de NARA et de l'atteinte des résultats intermédiaires en vue de l'atteinte de l'objectif spécifique tels que stipulés dans la Convention Spécifique et le présent Dossier Technique et Financier (DTF). Elle appuie, suit et contrôle les partenaires contractualisés dans la mise en œuvre des activités qui leur sont contractualisées.

A ce titre, elle est chargée de :

a) La gestion journalière de l'intervention dans ses aspects matériels, financiers et humains, selon les procédures en vigueur :

- Veiller à la bonne utilisation des fonds et des biens acquis ou mis à disposition du projet ;
- Organiser, coordonner et superviser l'exécution des activités du projet;
- Mener à bien de marchés de services, de fournitures et d'équipements prévus dans la planification;
- La gestion du personnel,

b) L'appui et la coordination des partenaires

- Assurer la planification, la négociation et la validation des protocoles d'accord avec les partenaires (Communes, CRA, IMF).
- Assurer le suivi et le contrôle administratif et technique des protocoles d'accord, et aviser la SMCL en cas de manquement,
- Renforcer les capacités des partenaires par un accompagnement dans la mise en œuvre des activités,
- Planifier et organiser les prestations de services stratégiques d'appui à l'intervention,
- Elaborer et de mettre en œuvre le système de suivi-évaluation interne du projet
- Intégrer dans toute planification d'activités les thématiques transversales, en particulier pour ce qui concerne le genre et l'environnement,
- Planifier, organiser et assurer le secrétariat de la Commission Technique d'Orientation et de Suivi au niveau du cercle de Nara.

c) La planification et le reportage

- Préparer les Programmations Financières trimestrielles accompagnées des rapports d'activités et Plans Opérationnels trimestriels.
- Rédiger les rapports de suivi-évaluation annuels et le rapport final d'exécution selon le canevas de la CTB ;
- Soumettre l'état d'avancement et de l'obtention des résultats intermédiaires à la SMCL ;
- Proposer, le cas échéant, à la SMCL les ajustements ou modifications des activités et résultats intermédiaires ;
- Elaborer et soumettre à la SMCL les plans de travail et programmations financières annuels du projet et adapter cette planification en fonction de l'évolution de la prestation ;
- Proposer l'ordre du jour au président de la SMCL, après consultation de toutes les parties concernées par l'exécution de la Facilité ;
- Rédiger les comptes rendus des réunions de la SMCL, qui seront approuvés et signés par toutes les parties au plus tard un mois après la tenue de la réunion de la SMCL et repris dans le rapport de suivi-évaluation.
- Etudier tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles) ou d'interprétation de la Convention Spécifique ou du Dossier Technique et financier qui menacerait le bon déroulement du projet, avant de la soumettre à la SMCL pour prise de décision.

5.3.2 Commission Technique d'Orientation et de Suivi

Note explicative du choix réalisé

La mise en place d'une Commission Technique d'Orientation et de Suivi est issue d'un travail d'analyse des modalités d'exécution des PTF (volonté d'harmonisation) et des lois de décentralisation au Mali (volonté d'alignement).

En sus de « Comités de pilotage » mis en place au niveau national, la majorité des PTF prévoit la mise en place de structures de concertation des acteurs au niveau territorial le plus pertinent selon le niveau d'intervention (Commune, Cercle ou Région). Au niveau du cercle de Nara et dans le domaine de l'élevage : (1) Le projet Végétation Autochtone de Nara (PVA) travaille avec un Cercle des Intervenants, regroupant notamment les services techniques au niveau du cercle. (2) Le projet Programme d'Appui au Développement Durable de l'Elevage au Sahel occidental (PADESO) a mis en place un Comité Technique Local de Concertation, regroupant les acteurs concernés.

Les lois portant sur la décentralisation confient à un Comité Local d'Orientation et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD) ce rôle de concertation des acteurs, sous la présidence du préfet. Ce dernier a demandé à l'équipe de formulation d'éviter de créer de nouvelles structures « parallèles ». L'équipe de formulation a opté pour la création d'une commission (CTOS) au sein du CLOCSAD. Des discussions seront conduites avec le PVA et le PADESO pour que cette structure soit conjointe puisque les trois PTF travaillent globalement avec les mêmes acteurs.

La Commission Technique d'Orientation et de Suivi est créée afin de faciliter la concertation et la coordination pour la mise en œuvre de l'intervention. Elle aura les compétences et attributions suivantes :

- Coordonner les interventions des différents partenaires contractualisés pour l'exécution du projet, au niveau du cercle et au niveau des communes.
- Apprécier l'état d'avancement du projet et l'atteinte des résultats pour ce qui concerne NARA ;
- Organiser les ateliers annuels de validation et planification des plans d'action des différents partenaires et de l'Unité d'Appui et de Coordination,
- Arbitrer les éventuels conflits de compétences pouvant résulter de la mise en œuvre du projet,
- Assurer la cohérence et la complémentarité des activités du projet avec celle des autres partenaires techniques et financiers présents en appui à l'élevage ;
- Appuyer le travail préparatoire des propositions d'ajustements ou de modifications éventuelles des résultats, à proposer à la SMCL, dans le respect de l'objectif spécifique et de l'enveloppe budgétaire fixée par la présente convention et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Proposer des missions d'appui conseil technique;

La Commission d'Orientation et de suivi est composée des membres suivants (liste non limitative, à valider par la SMCL sur proposition de la première réunion) :

- Du Préfet du cercle de Nara, président ;
- Du Président de Conseil de Cercle,
- Du Délégué de la Chambre d'Agriculture,
- Du Directeur de la DRPIA et du chef de la SLPIA
- De représentants des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le domaine de l'élevage (PADESO et PGVA en particulier)

- De représentants des coopératives pastorales et des associations d'éleveurs,

Le responsable d'Intervention assure le secrétariat du Commission, qui se réunit sur invitation à la demande d'un membre. Il se réunit pour la première fois (au plus tard) dans les trois mois qui suivent la signature de la convention spécifique. Les principales modalités de fonctionnement sont les suivantes :

- Les décisions sont prises selon la règle du consensus ;
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres ;
- La commission se réunit autant de fois que nécessaire car il constitue l'élément d'impulsion des actions du projet. La périodicité des sessions ordinaires est trimestrielle. Elle a notamment pour objet l'analyse de l'exécution du trimestre écoulé et la planification technique et financière des activités pour le trimestre à venir.
- La commission tient également une réunion au plus tard 5 mois avant la fin des activités du projet afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture du projet.

Les résultats des sessions de la CTOS sont soumis à l'appréciation de la SMCL.

5.3.3 Structure mixte locale de concertation (SMCL)

Une structure de pilotage est mise en place pour superviser la bonne exécution du projet dans son ensemble et l'atteinte des résultats.

La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) est l'organe d'orientation globale et stratégique du projet. Elle est présidée par le Ministre de l'Élevage ou son représentant. Elle se réunit deux fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire chaque fois que les circonstances l'exigent, sur convocation du Président. La SMCL est l'instrument de coordination et de concertation qui donne les grandes orientations du projet, approuve les plans financiers et les plans de travail, les rapports d'avancement techniques et financiers, etc., au niveau central. Le secrétariat est assuré par l'Unité d'Appui et de Coordination.

La SMCL sera composée des membres suivants ou de leurs délégués :

- Le Ministre de l'Élevage et de la Pêche ou son représentant ;
- Le représentant de la CTB à Bamako ;
- Le représentant du MAECI/DCI;
- Le représentant de la DGB/MEF ;
- Le représentant du Gouverneur de la région de Koulikoro ;
- Les représentants de la DNPIA et de la DRPIA;
- Le représentant de l'Assemblée Régionale de Koulikoro ;
- Le représentant du CRA de Koulikoro ;
- Le représentant de la CPS/SDR.

La SMCL peut inviter à titre occasionnel ou permanent d'autres institutions.

La SMCL aura les compétences et attributions suivantes :

- Superviser l'exécution des engagements pris par les parties ;
- Apprécier l'état d'avancement du projet et l'atteinte des résultats sur la base des rapports d'exécution ;
- Approuver les plans de travail du projet ;

- Approuver des ajustements ou des modifications éventuelles des résultats, dans le respect de l'objectif spécifique et de l'enveloppe budgétaire fixée par la présente convention et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Faire des recommandations aux autorités compétentes des deux parties dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Initier des missions d'évaluation technique ou d'audit financier ;
- Arbitrer les éventuels différents entre partenaires sur l'attribution des rôles et l'allocation des ressources ;
- Valider les modalités de fonctionnement ou le manuel de procédures des différents organes (CTOS et Unité d'Appui et de Coordination) ;
- Superviser la clôture et approuver le rapport final du projet.

Le mode de fonctionnement de la SMCL est fixé comme suit :

- La SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la convention spécifique.
- La SMCL se réunit sur invitation de son président ordinairement chaque semestre ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre
- La SMCL se réunit pour la première fois au plus tard trois mois qui suivent la signature de la convention spécifique.
- La SMCL prend ses décisions selon la règle du consensus
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres
- La SMCL tient également une réunion avant la fin de validité de la convention spécifique afin d'approuver le rapport final et d'assurer les formalités de clôture.

5.4 GESTION OPÉRATIONNELLE

5.4.1 Suivi-évaluation et backstoppings

Le suivi / évaluation fait partie intégrante de la gestion du cycle de projet. Il est conçu lors de la formulation, notamment lors de l'élaboration des indicateurs (IOV), et se poursuit en cours d'exécution de la prestation. En effet, la mise en œuvre du cadre logique doit être régulièrement suivie et adaptée en fonction d'une réflexion critique sur l'état d'avancement des actions, des problèmes rencontrés et des changements dans le contexte où évolue le projet.

Etapes de la GCP	Etapes du S/E	Eléments
Formulation	Elaboration du cadre logique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition des objectifs et champs d'actions du S/E 2. Identification des Indicateurs (IOV) 3. Sources de vérification (informations) 4. Dispositif du Suivi / évaluation et budget
Démarrage du projet	Développement du système S/E	<ol style="list-style-type: none"> 5. Renforcement des compétences en S/E du personnel 6. Amendements (éventuels) des indicateurs (Effets) 7. Besoins en informations de performances 8. Besoins en informations de référence (Base line) 9. Besoins en informations (gestion opérationnelle + besoins des principaux acteurs) 10. Matrice de S/E (dispositif du S/E)
Exécution du projet	Mise en oeuvre du S/E (i) Enquêtes de référence (ii) Collecte et enregistrement des informations (iii) Analyse des informations Conclusions pour la gestion opérationnelle (iv) Communication des résultats	<ol style="list-style-type: none"> 11. Méthodes pour les collectes et exploitations des données 12. Outils de collecte 13. Outils d'enregistrement et d'exploitation 14. Mise en place du dispositif de S/E (cheminement des données) 15. Planification et mise en œuvre des différentes étapes opérationnelles du S/E

Ce système de S/E lié à l'approche GAR est relativement novateur dans le cadre des projets du MEP. Il devra faire l'objet d'une formation accompagnée de la mise au point des méthodologies et d'outils adaptés pour la collecte et l'exploitation des informations. Cette formation visera également les services déconcentrés de la DNPIA.

5.4.1.1 Suivi en interne

Le suivi en interne sera sous la responsabilité de la *Direction de l'Unité d'Appui et de Coordination*. Elle veillera au respect du calendrier de collecte des informations, à leur qualité, à leur exhaustivité et à l'analyse participative des résultats qui en découlent. Elle sera secondée dans cette tâche par le *Chargé du Suivi/évaluation* et l'*ATT en Amélioration Génétique*. Le *Chargé de S/E* assurera la compilation et l'encodage des données du terrain. Il veillera à la fiabilité des données récoltées en mettant en œuvre un dispositif de triangulation des contrôles aléatoires au cours des enquêtes. Les cadres des services déconcentrés de la DNPIA seront étroitement associés au dispositif de collecte de données. Le responsable du suivi/évaluation au niveau de la DRPIA sera étroitement associé à l'analyse des données.

Au démarrage de la prestation, l'équipe du projet bénéficiera d'un appui externe pour renforcer les compétences des cadres des services déconcentrés en S/E, établir la situation de référence et élaborer le système de S/E à mettre en œuvre (voir supra). Celui-ci sera conçu en fonction des indicateurs d'activités, des indicateurs de produits et d'effets et tiendra compte des éventuelles lacunes des systèmes nationaux dans le suivi à long terme des indicateurs d'impact. Lorsque pertinent, le système de S/E du projet se réfèrera aux systèmes de S/E nationaux existants.

La collecte des informations opérationnelles¹¹ nécessaires à une gestion efficace et dynamique se fera sur une base mensuelle pour les indicateurs des activités en cours et sur une base trimestrielle pour l'ensemble des indicateurs d'activités. A cette occasion, la planification du trimestre écoulé sera analysée et commentée (expériences positives, échecs, justification des écarts...) et la planification du nouveau trimestre sera établie. Le niveau des activités à réaliser sera établi en tenant compte des réalisations réellement atteintes et de la programmation annuelle. Cette analyse débouchera sur la production du rapport trimestriel d'activité et sur la nouvelle planification trimestrielle.

La collecte des informations stratégiques relatives à la performance du projet (mesures d'efficacité du projet) sera réalisée annuellement. Il s'agit des données liées aux IOV de produits et d'effets du cadre logique. Ces indicateurs de produits et d'effet, couplés aux indicateurs d'activités et à l'analyse de l'exécution du programme annuel écoulé (activités, ressources budgétaires...) constitueront la trame du rapport annuel. Le rapport analysera également les aspects transversaux (genre et environnement), les effets imprévus et les risques.

Ce dispositif de S/E interne alimentera la base de données de la CPS-SDR, de façon à améliorer la visibilité des projets et programmes et à assurer une diffusion élargie des résultats. En outre, les données exploitées constitueront une source d'informations essentielles pour alimenter la réflexion sur le programme de sélection des races locales en vue d'affiner la stratégie et les approches dans ce domaine. En dehors de cette capitalisation stratégique, les données zootechniques recueillies permettront de conforter le référentiel concernant les races autochtones.

5.4.1.2 Suivi externe

Dans le cadre du suivi externe, il convient de distinguer les missions commanditées par la CTB et celles conduites par la CPS-SDR. Des missions d'appui du siège de la CTB sont prévues annuellement, y compris lors du démarrage du projet. Au titre du suivi par les structures nationales, la CPS (en collaboration avec la DRPIA) réalisera une mission annuelle dans le cadre du dispositif de suivi ponctuel et systématique de l'ensemble des projets / programmes exécutés dans le cadre du secteur du Développement Rural.

Evaluation à mi-parcours et évaluation finale

L'ordonnateur et le co-ordonnateur du programme commanditeront l'évaluation à mi-parcours (EMP) du projet et son évaluation finale. L'EMP aura pour fonction d'évaluer la performance du projet selon les critères classiques de l'évaluation, d'apprécier son état d'avancement, d'analyser les modalités de mise en œuvre et de repérer les éventuels points de blocage ou de dysfonctionnement. Compte tenu de la durée du projet et du délai requis en matière de sélection des races bovines, l'EMP devrait se dérouler en fin d'année 3. Les résultats de l'EMP seront examinés par la SMCL qui pourra éventuellement sur cette base réorienter le programme en termes de responsabilités, de modalités, ou de logique d'intervention. L'évaluation finale, réalisée au cours de la cinquième année, aura pour principale fonction d'apprécier l'impact du projet et d'en tirer les leçons.

En résumé, le tableau ci dessous indique les systèmes utilisés et la désignation de la responsabilité pour les moments clés du processus de S/E.

¹¹ Ces informations prendront également en compte les besoins d'informations des partenaires, notamment au niveau des Services Déconcentrés des Administrations locales.

Processus	Système	Responsabilité
Baseline ¹²	Belge	Conjointe
S/E interne projet	Ad hoc projet	Conjointe
Evaluation à mi-parcours ¹³	Belge	Conjointe
Suivi CPS	Malien	Malienne
Evaluation finale ¹⁴	Belge	Conjointe
Backstoppings (appuis ponctuels)	Belge	Conjointe

5.4.2 Planifications et reportages

Processus	Système	Responsabilité
Elaboration planification opérationnelle trimestrielle	Belge	Conjointe
Suivi planification opérationnelle trimestrielle	Belge	Conjointe
Rapport d'exécution et plannings semestriels	Belge	Conjointe
Rapport de suivi-évaluation annuel	Belge	Conjointe
Rapport final de l'intervention	Belge	Conjointe

Rapports et Planification trimestrielle opérationnelle

Chaque trimestre l'équipe élaborera un planning trimestriel des activités pour la durée totale du projet. Cette planification, accompagnée d'un rapport d'activités du trimestre précédent, suivra le format du cadre logique. Cette planification opérationnelle sert de base pour la planification financière.

Rapports et plannings semestriels

Des rapports d'avancement semestriels reprenant l'état d'avancement des activités et de l'exécution financière, ainsi que le planning d'activités et la programmation financière pour le semestre à venir seront préparés par le responsable et le co-responsable et présentés à la SMCL.

Rapports annuels

Un rapport de suivi-évaluation annuel, y compris un plan opérationnel des activités est préparé annuellement par le responsable de programme en collaboration avec le co-responsable selon les canevas de la CTB. Il constitue une base essentielle pour le suivi du programme, et de ses éventuels ajustements (aussi bien au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport, co-signé par le responsable et le co-responsable est approuvé par la SMCL.

Rapport final

Un rapport final sera élaboré par le responsable de programme en collaboration avec le co-responsable selon le canevas de la CTB.

¹² Voir le guide sur la Plateforme Qualité de la CTB pour procédures et checklists.

¹³ Voir le guide sur la Plateforme Qualité de la CTB pour procédures et checklists.

¹⁴ Voir le guide sur la Plateforme Qualité de la CTB pour procédures et checklists.

5.5 GESTION FINANCIERE DE LA CONTRIBUTION BELGE

Processus	Système	Responsabilité
Ouverture de compte (principal – cogestion)	Belge	Conjointe
Ouverture de compte (specifique – cogestion)	Mali	Conjointe
Ouverture de compte (régie)	Belge	Belge
Elaboration d'un plan d'investissement	Mali	Conjointe
Elaboration du planning financier (Q)	Belge	Conjointe
Validation du planning financier	Belge	Belge
Suivi du planning financier	Belge	Conjointe
Planning cash (dépenses)	Belge	Conjointe
Exécution des paiements de l'intervention	Mali (cog) Belge (reg)	Conjointe (cog) Conjointe (reg)
Transactions après la fin du projet	Mali (cog) Belge (reg)	Mali (cog) Conjointe (reg)
Administration des comptes du projet	Mali	Conjointe
Administration des caisses du projet	Belge	Conjointe
Appel de fonds	Belge	Conjointe
Acceptation du transfert de cash	Belge	Belge
Processus transfert de fonds (FTT)	Belge	Conjointe
Processus transfert de fonds	Mali	Conjointe
Suivi du budget	Belge	Conjointe
Adaptation du budget	Belge	Conjointe
Clôture financière	Belge	Conjointe
Elaboration du rapport final financier	Belge	Conjointe
Validation du rapport final financier	Belge	Belge

5.5.1 Gestion du budget

Inscription

Le budget de l'intervention de la CTB sera inscrit sur le budget national du ministère technique.

Général

Le budget total et le budget par mode d'exécution ne peuvent pas être dépassés. Au cas où une augmentation budgétaire serait nécessaire, une demande motivée d'augmentation doit être introduite par la partie malienne auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord de la SMCL. Si la Belgique accepte la demande, on procède alors à un échange de lettres signées par les deux parties.

Le budget du projet fixe les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté. Chaque changement de budget doit être approuvé par la SMCL sur base d'une proposition élaborée par la direction du projet.

Les changements budgétaires possibles sont :

- Changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire)
- Réallocation des montants entre lignes budgétaires
- Réallocation des moyens entre modes de financement
- et Utilisation de la réserve budgétaire

La gestion des éventuelles modifications budgétaires doit être faite selon les procédures de la CTB.

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée pour des activités du projet et après accord de la SMCL. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

Les engagements doivent être approuvés par les deux parties tout en respectant les mandats (voir pouvoirs de signatures). La direction du projet doit assurer un bon suivi des engagements. Elle n'est pas autorisée de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

5.5.2 Comptes et pouvoirs de signature

a) Compte principal – activités en cogestion

Dès la signature de la convention spécifique entre le Mali et la Belgique, un compte principal en euros co-géré par la CTB (RR) et le Ministère sera ouvert auprès d'une institution bancaire selon les modalités suivantes :

- nom du compte : 'Contribution Belge _ *PRODEZEM*'
- choix de la banque : une institution bancaire présente au Mali, où la CTB a déjà des comptes ouverts ;
- pouvoirs de signatures : toujours double signature comme indiqué ci-dessous.

Signature 1	Signature 2	Limite
Responsable national	Coresponsable	12.500 EUR
Responsable national	Co-ordonnateur /délégué	67.000 EUR
Ordonnateur /délégué	Coresponsable	67.000 EUR
Ordonnateur	Co-ordonnateur	> 67.000 EUR avis de non-objection du siège de la CTB.

- Le compte principal sera alimenté trimestriellement suivant les procédures de la CTB.

b) Compte opérationnel - activités en cogestion

Dès la signature de la convention spécifique, un compte bancaire opérationnel spécifique en Francs CFA est ouvert dans une banque commerciale de NARA pour la gestion des activités en cogestion.

Ce compte à double signature sera mouvementé par le Responsable de l'Intervention et l'ATI Coresponsable (ou par l'ordonnateur et le co-ordonnateur) selon les modalités suivantes :

Signature 1	Signature 2	Limite
Responsable national	Coresponsable	12.500 EUR
Responsable national	Co-ordonnateur /délégué	67.000 EUR
Ordonnateur /délégué	Coresponsable	67.000 EUR
Ordonnateur	Co-ordonnateur	> 67.000 EUR avis de non-objection du siège de la CTB.

Aucune dépense supérieure à 67.000 EUR ne sera payée à partir de ce compte. Les dépenses de plus de 67.000 EUR seront payées à partir du compte principal.

Des autres comptes cogérés peuvent être ouverts pour des raisons logistiques après accord de l'ordonnateur et du co-ordinateur, suivant les limites.

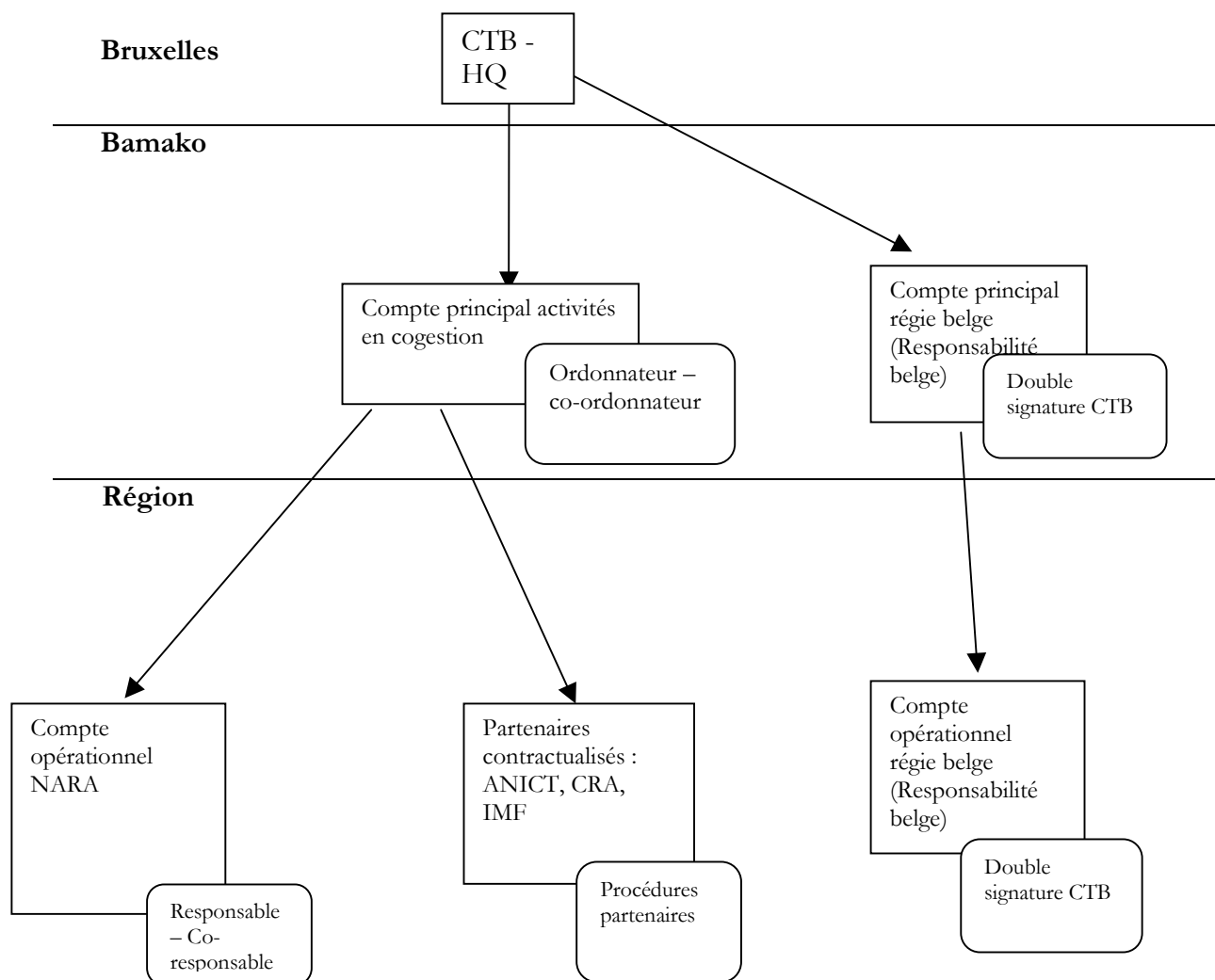
c) Comptes bancaires – activités en régie belge

Pour les dépenses locales en régie belge un compte principal en Francs CFA et un compte opérationnel en Francs CFA seront ouverts avec double signature au niveau de la CTB.

Les activités qui seront gérées en régie belge sont :

- Toutes les activités au niveau de la DNPIA A 05 01 et A 05 02
- Activités de renforcement de capacités.
- Audits et évaluations
- Coût de l'ATI en Amélioration génétique et de l'ATI-Coresponsable.

Schéma des flux financiers entre les comptes et responsabilités



5.5.3 Mise à disposition des fonds

Alimentation des comptes principaux

Premier transfert

Après signature de la Convention spécifique entre le Mali et la Belgique, dès la notification de la Convention de Mise en Oeuvre entre l'état belge et la CTB, un *appel de fonds* par mode de financement peut être introduit à la représentation locale de la CTB. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois. Pour la partie cogérée, l'appel de fonds doit être signé par l'ordonnateur national.

Transferts suivants

Afin de recevoir des fonds, le projet doit introduire à la représentation locale de la CTB un appel de fonds par mode de financement au début du mois précédant le trimestre suivant. Cet appel de fonds doit être signé par la direction du projet et ainsi que par l'ordonnateur pour la partie cogérée.

Le montant de l'appel de fonds est égal aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant avec une réserve. Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi proposer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiements à la demande). Le transfert des fonds se fait uniquement à condition que :

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel ait été transmise à la représentation locale de la CTB.
- La mise à jour de la programmation financière ait été transmise à la représentation locale de la CTB
- Le montant de l'appel de fonds ne soit pas plus élevé que le solde budgétaire

En cas d'urgence, le projet peut introduire un appel de fonds anticipé en en justifiant le besoin.

Alimentation des comptes opérationnels

Régulièrement, l'Unité d'Appui et de Coordination alimentera les comptes opérationnels du projet à partir du compte principal, tout en limitant les fonds sur ces comptes opérationnels.

Alimentation des comptes des partenaires contractualisés

L'alimentation des comptes des partenaires contractualisés se fera à partir du compte principal quels que soient les montants versés. Les procédures régissant ces alimentations seront précisées dans les protocoles d'accord respectifs. Elles exigeront notamment une programmation financière une programmation opérationnelle, un rapportage financier, un rapportage opérationnel, la présentation de certaines pièces comptables, la présentation de rapports d'audit et de plans d'actions éventuels résultants des audits.

5.5.4 Attribution des marchés publics

La législation malienne sera suivie pour tous les appels d'offres exceptés ceux relatifs aux backstoppings et évaluations à mi-parcours et finales qui suivront la législation belge. En ce qui concerne les marchés publics selon la législation malienne, la CTB interviendra dans certaines étapes : planification des marchés, élaboration des termes de référence, participation aux comités de dépouillement, avis de non-objection à partir de 12.500€.

Processus	Système	Responsabilité
Planification des marchés	Belge	Conjointe
Elaboration des TDR	Malien	Conjointe
Assurance qualité	Malien	Conjointe
Visa du service des marchés du ministère concerné	Malien	Malienne
Publication	Malien	Conjointe
Dépouillement	Malien	Conjointe
ANO RR (entre 12.500€ et 67.000€)	Belge	Belge
ANO Partie nationale (selon seuils maliens)	Malien	Malienne
Visa juriste local CTB (à partir de 67.000€) et mandat pour RR à partir du siège CTB	Belge	Belge
Information à l'agence de régulation des MP.	Malien	Malienne
Mise au point du marché	Malien	Conjointe
Signature et notification du marché	Malien	Conjointe

5.5.5 Gestion des Protocoles d'Accord

5.5.5.1 Cadre général

Les procédures d'engagement des dépenses liées à l'exécution des activités mises en œuvre par les différentes institutions partenaires sont décrites dans les protocoles d'accord. Les conditions de gestion des activités dans les protocoles d'accord seront cohérentes avec les pratiques des autres bailleurs de fonds.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

1. Engagement des dépenses suivant les procédures de l'UCP (cogestion classique): Implication de l'UCP aux différentes phases des procédures d'engagement des dépenses des partenaires, y compris le paiement. L'engagement d'une dépense par un partenaire suit la même procédure que pour les dépenses engagées par l'UCP.
2. Engagement des dépenses suivant les procédures des partenaires contractualisés (cogestion au niveau de l'ordonnateur et du co-ordonnateur pour la contractualisation du partenaire, avec l'établissement de protocole d'accord): Transferts de trésorerie aux partenaires contractualisés pour l'exécution technique et financière des activités programmées, avec utilisation de leurs systèmes de gestion pour l'engagement et la liquidation des dépenses.

Au démarrage du projet, toutes les dépenses liées à la mise en œuvre des activités déléguées sont payées à partir du compte opérationnel au niveau du Cercle de NARA, selon les mêmes procédures que celles en vigueur pour l'engagement des dépenses engagées par l'UCP.

Dès que possible, c'est à dire après signature des protocoles d'accord, les partenaires exécuteront les activités déléguées sur base de transferts réalisés à partir du compte principal vers des comptes des partenaires. Les procédures d'engagement des dépenses seront décrites dans les protocoles. Ce choix de mode d'exécution est réalisé après complément de vérification des capacités de gestion des structures partenaires. Les conditions de gestion des activités seront cohérentes avec les pratiques des autres bailleurs de fonds intervenant dans la région.

Les institutions partenaires seront alimentées directement à partir du compte principal, suivant les modalités financières et les conditions de paiement définies dans les protocoles d'accord.

La réglementation financière des protocoles d'accord avec les institutions partenaires sera reprise dans le manuel de procédures du projet. Les fonds seront déboursés par tranches.

Aucun déboursement aux partenaires ne pourra avoir lieu sans :

- La remise d'un rapport d'activités suivant la périodicité indiquée dans le protocole d'accord
- Une programmation, dûment approuvés par la Structure Mixte de Concertation Locale ;
- La remise d'une comptabilité des dépenses correspondantes dûment auditée selon une périodicité indiquée dans le protocole d'accord.

5.5.5.2 Spécificités liées aux partenaires

Gestion du fonds d'investissement communal pour l'élevage

Les engagements financiers prévus au titre de l'activité A 01 01 « Mise en place d'un fonds d'investissement communal » sont administrés par l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) sur base d'un protocole d'accord établi entre l'ordonnateur, le co-ordonnateur et l'ANICT.

Le partenariat avec l'ANICT sera confirmé au démarrage du projet, pour autant que les parties puissent s'entendre effectivement sur les termes d'un protocole qui garantisse la bonne exécution des engagements, en terme de sécurité des procédures mais également en terme de délais de décaissement. Dans le cas où un accord ne peut être trouvé avec l'ANICT, la gestion du budget de l'activité A 01 01 est faite suivant les modalités de la cogestion.

Le budget du fonds inclut la rémunération des prestataires de services en charge des études ou de l'exécution des travaux, ainsi que les frais de gestion de l'ANICT. Un maximum de 10% de la dotation peut être consacré aux études de faisabilité, à la constitution des Dossiers d'Appel d'Offre et au suivi/contrôle des travaux.

Les dépenses de fonctionnement liées aux appuis délivrés par les Services Techniques Déconcentrés aux communes pour la mise en œuvre des investissements décrits dans l'activité A 01 01 sont budgétés au niveau des activités A 04 03 (Services de l'élevage) et A 04 04 (Services vétérinaires).

Les dépenses de fonctionnement liées à la maîtrise d'ouvrage exercée par les communes pour la mise en œuvre des investissements décrits dans l'activité A 01 01 « Mise en place d'un fonds d'investissement communal », ainsi que les interventions éventuelles d'autres services techniques (Environnement) sont budgétées dans l'activité A 01 02 « Accompagnement du processus de sécurisation et de réhabilitation des périmètres pastoraux ». La gestion du budget de cette activité est assurée par l'Unité d'Appui et de Coordination.

Activités de la Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture

Les dépenses de fonctionnement de la Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture pour ses interventions de facilitation au titre des résultats 2 et 3 sont budgétées dans l'activité A 04 06. Un protocole d'accord établi au démarrage du projet précise les modalités de gestion de ce budget.

Activités liées à la micro-finance

Les engagements financiers prévus au titre des activités :

- A 02 06 « Offre de produits financiers aux éleveurs »
- A 02 03 : « Fonds de crédit aux opérateurs des filières lait et viande »
- A 01 08 : « Appuis aux Institutions de Micro-Finance ».

sont administrés par l'institution KONDO JIGIMA sur base d'un protocole d'accord établi entre l'ordonnateur, le co-ordonnateur et KONDO JIGIMA. Le protocole d'accord précise notamment l'objet du protocole, les modalités d'engagement des dépenses, les modalités de reporting et les modalités de contrôle.

5.5.6 Rapportage financier

Comptabilité

Mensuellement, la *comptabilité* doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par le responsable et le co-responsable et transmise à l'ordonnateur et au co-ordonnateur (représentation locale de la CTB). La comptabilité à envoyer à la représentation locale de la CTB comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

Programmation financière

Trimestriellement, la direction du projet doit élaborer une *programmation financière* pour le trimestre en cours, pour les trimestres suivants et pour les années suivantes. La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée à la représentation locale de la CTB. Elle sera accompagnée de la programmation trimestrielle, d'un rapport d'activités du trimestre précédent et du tableau de suivi des Marchés Publics.

Rapportage financier au SMCL

A chaque réunion de SMCL, la direction du projet doit présenter *l'information financière* suivante:

- Rapport d'exécution budgétaire
- Mise à jour de la programmation financière
- Liste des engagements importants
- Aperçu des soldes bancaires
- Liste des fonds reçus par mode de financement et paiements par le siège CTB (uniquement régie)
- Proposition de modification budgétaire si nécessaire
- Mesures mises en œuvre en réponse aux recommandations d'un audit financier et plan d'action pour les mesures restant à mettre en œuvre.

Rapportage financier des Partenaires Contractualisés

Les protocoles d'accord préciseront les obligations de reporting financiers. Trimestriellement, les Partenaires Contractualisés fourniront l'information financière minimum suivante à l'Unité d'Appui et de Coordination :

- Un rapport de suivi budgétaire jusqu'à minimum m-3
- Une programmation des dépenses pour les activités pour les trimestres suivants et les années suivantes, suivant le canevas du budget annexé au protocole, en euros.
- Une liste des revenus et dépenses effectuées jusqu'à minimum m-3, relatifs au budget annexé, correspondant à la période du protocole listés chronologiquement, en euros.
- Les copies des extraits bancaires mensuels du compte bénéficiaire des fonds belges, présentant les soldes.

5.5.7 Audits financiers

Audit projet

Le projet doit être audité après chaque année. L'audit portera sur

- La vérification que les comptes du projet reflètent la réalité,
- Le contrôle de l'existence et du respect des procédures,
- L'audit des partenaires pour ce qui concerne les comptes relatifs aux protocoles d'accord.

Une attention particulière sera donnée aux modalités d'exécution financière.

Le SMCL peut demander des audits supplémentaires s'il les juge nécessaires.

Le SMCL charge le Représentant Résident de la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon standards internationaux) et indépendante.

Le rapport d'audit doit être présenté à la SMCL. Si nécessaire, la direction doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

Audits Locaux

Dans le cadre de l'évolution des modalités d'exécution financières de certaines activités, des audits locaux spécifiques seront prévus et gérés par la CTB.

Audit CTB

Chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

Cour des Comptes belge

La Cour des Comptes belge peut à tout moment réaliser un audit du projet

5.5.8 Clôture financière et solde

5.5.8.1 Clôture financière

Six mois avant la fin du projet, un bilan financier doit être élaboré par la direction du projet selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté à la SMCL de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

5.5.8.2 Soldes

Les montants gérés en régie et non utilisés à la fin du projet, ainsi que le reliquat de la contribution financière non versé sur les comptes cogérés tomberont en annulation à la fin du projet. Le solde disponible sur les comptes bancaires cogérés sera réalloué d'un commun accord.

5.5.8.3 Dépenses après convention

Après la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et actés dans le PV de SMCL.

5.6 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

5.6.1.1 Assistants Techniques Internationaux

Processus	Système	Responsabilité
Ouverture du poste d'ATi	Belge	Belge
Préselection CV	Belge	Belge
Sélection ATi	Belge	Belge
Signer le contrat ATi	Belge	Conjointe (ANO)
Installer l'ATi	Belge	Conjointe
Gérer la fin du contrat de l'ATi	Belge	Belge

Le recrutement de l'assistant technique international est fait sous la responsabilité belge selon les procédures belges. La partie malienne donnera son avis de non-objection sur la personne sélectionnée.

5.6.1.2 Gestion du personnel du programme

Processus	Système	Responsabilité
Sélection du personnel	Malien	Conjointe
Signer les contrats du personnel	Malien	Conjointe (ANO Belge)
Gérer le personnel	Malien	Conjointe
Former le personnel	Belge	Conjointe
Evaluer le personnel	Belge	Conjointe
Gérer la fin du contrat du personnel	Malien	Malienne

5.7 MÉCANISME D'APPROPRIATION DES ADAPTATIONS AU DTF

A l'exception de l'objectif spécifique du programme, de la durée de la Convention spécifique, et des budgets totaux pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettres entre les Parties belge et malienne, le Ministère de Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant responsable pour l'exécution du programme et la CTB peuvent adapter le présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement du programme.

Pour les aspects ci-dessous, la consultation préalable de la SMCL est requise :

- les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie malienne
- les résultats, y compris leurs budgets respectifs,
- les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale,
- le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF,
- les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique
- les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.
- Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

La partie malienne et la CTB informent l'Etat belge si de telles modifications sont apportées au projet.

Si des changements à l'objectif spécifique, au montant total ou à la durée de la convention spécifique sont proposés par le pays partenaire et sur demande motivée des entités responsables pour la mise en œuvre, le pays partenaire introduit une requête auprès de l'Ambassade de la Belgique. Le pays partenaire et l'Etat Belge peuvent convenir de ces changements par échange de lettres.

5.8 CLÔTURE DE LA PRESTATION

La durée globale de la convention spécifique est de 72 mois ; la durée de l'exécution du programme est de 60 mois. Un rapport final est établi à la fin de la 4^{ème} année du Programme de mise en œuvre du dossier technique et financier. Ce rapport sera établi par le Responsable et le co-Responsable du Programme. A la fin du Programme, les sommes restées éventuellement disponibles sur les comptes cogérés du Programme et les investissements feront l'objet d'une affectation décidée de commun accord entre les parties belge et malienne.

6. THEMES TRANSVERSAUX

6.1 ENVIRONNEMENT

La préservation de l'environnement est une problématique importante dans le projet. La survie même de l'élevage transhumant est conditionnée à une gestion adéquate des ressources. La problématique est abordée de la manière suivante :

Au niveau du résultat 1 (Accès aux ressources pastorales), le projet favorise d'importants investissements destinés à améliorer la gestion durable de 6 périmètres pastoraux, ce qui représente plus de 120.000 hectares. A côté d'investissements matériels (pare-feux, bornage, hydraulique), un important travail de concertation entre les acteurs sera réalisé afin de définir des règles à tous les niveaux, sous la tutelle des collectivités territoriales et l'accompagnement des Services Déconcentrés de la Conservation de la Nature. Au niveau des acteurs, il s'agit des éleveurs locaux, des éleveurs en provenance d'autres régions, des agriculteurs, ... Les expériences du PADESO et du PGVA seront valorisées dans ce processus, notamment en ce qui concerne la gestion durable des parcours par les sociétés coopératives, la protection des périmètres contre les feux de brousse, une gestion centripète des pâturages par rapport aux points d'eau à mesure de l'avancement de la saison sèche, l'évaluation du disponible fourrager en vue d'éviter les surcharges, ... La charte pastorale constitue sans nul doute le fil conducteur de la stratégie en matière de gestion durable des ressources.

Au niveau du résultat 2, l'amélioration de la gestion technique des élevages devrait amener les éleveurs à s'orienter vers une gestion plus rationnelle des troupeaux grâce à différentes actions qui limiteront la dépendance vis-à-vis des ressources fourragères (surtout pendant la saison sèche) : développement de la complémentation alimentaire, valorisation accrue des résidus de récolte (principalement des fanes), promotion de la coupe et conservation des fourrages naturels, mise en place de recherche-actions sur les cultures fourragères. Ces aspects « techniques » seront confortés par une formation adéquate des éleveurs, notamment en matière de gestion du troupeau, afin d'éliminer les proportions d'animaux peu ou pas productifs. Les troupeaux devraient être plus restreints mais plus productifs, grâce à la facilité d'accès à différents services. L'environnement sera un des thèmes privilégiés pour l'alphabétisation fonctionnelle. Le problème de la prolifération des sacs plastics, avec les incidences négatives pour l'élevage et l'environnement, sera un sujet de sensibilisation.

Le résultat 3 vise à une meilleure valorisation des productions. En matière d'environnement, cette orientation devrait se traduire vers un début d'intégration des éleveurs au marché qui devrait réduire la capitalisation excessive dans le bétail. L'impact environnemental des projets économiques privés (positif ou négatif) que le projet soutiendra pour développer les filières sera analysé au cas par cas.

Le résultat 4 visant au renforcement des capacités des acteurs institutionnels locaux est essentiel. En effet, la gestion des ressources naturelles doit devenir un enjeu politique traduit de manière concrète au travers des plans de développement territoriaux. Les acteurs impliqués devront être capables d'identifier les problèmes et de formuler des solutions concrètes permettant d'asseoir une gestion durable des ressources. Il appartient aux autorités locales de préciser les droits et devoirs des groupes dont la survie dépend pour l'essentiel de ces ressources naturelles. Il leur appartient également de réaliser des contrôles et de prendre des sanctions si les devoirs ne sont pas respectés.

Les éleveurs sélectionneurs du Zébu Maure visés au résultat 5 et les bénéficiaires d'animaux sélectionnés devront adhérer à une charte « Charte Environnementale Qualité versus Quantité ». Celle-ci portera essentiellement sur le respect des règlements en vigueur en matière d'émondage des arbustes fourragers et sur l'acceptation de limiter l'accroissement du troupeau familial.

Pour encourager les éleveurs progressistes à adhérer à cette charte, le projet les appuiera à acquérir un géniteur mâle issu du PS (subvention à hauteur de 100.000 FCFA) pour leur permettre d'améliorer de façon substantielle les productions de leur cheptel bovin. Cette disposition sera confortée par la mise en œuvre des différentes mesures d'accompagnement. L'action nécessitera également la mise en place de mécanismes internes et externes de surveillance de l'application de la charte.

6.2 GENRE

La prise en compte du genre implique tout d'abord une bonne compréhension des modes de fonctionnement des sociétés traditionnelles et du rôle de la femme au sein de ces sociétés. L'équipe de formulation a démarré ce travail au travers de différents ateliers, qui ont montré des différences importantes au niveau des groupes ethniques (Voir analyse en annexe). Ce travail devra être poursuivi afin de mesurer des politiques adéquates.

Au niveau du résultat 1, la représentativité des femmes au sein des coopératives pastorales sera un des éléments pris en compte pour leur permettre de bénéficier des appuis du projet. Au niveau du résultat 2, les différentes formations prévues (alphabétisation notamment) devront respecter un minimum de représentation des femmes. Au titre du volet *Renforcement des réseaux de santé animale de proximité* portant sur la santé animale de proximité, le projet encouragera les CVR et les ER à mener des campagnes de prophylaxie contre les maladies touchant les espèces à cycles courts pour lesquelles les femmes ont un pouvoir de décision plus important (petits ruminants et surtout volailles). Au titre du Volet « *Banque Alimentaire* », s'agissant d'une activité de commerce, une représentation féminine (au minimum la parité) sera demandée. Au titre du volet *Renforcement de la sécurité alimentaire dans les villages pilotes*, le choix des familles en situation d'extrême vulnérabilité pour la mise en œuvre d'actions coordonnées et synergiques des différents intervenants prendra en compte prioritairement les femmes chefs de famille.

La valorisation du lait cru est une activité généralement féminine. Le développement d'une filière laitière leur profitera donc directement. Les budgets ont été dimensionnés de manière à permettre des aides à l'investissement significatives pour ce secteur. Il appartiendra à l'équipe de projet de prévoir des mesures de discrimination positive vis-à-vis de micro-projets émanant de groupes de femmes.

Comme nous l'avons évoqué pour l'environnement, le thème des droits de la femme doit également devenir un enjeu politique au travers de l'élaboration des plans de développement territoriaux. Les femmes devront en conséquence être représentées valablement au niveau des organes de concertation-planification que sont les CLOCSAD (Cercle) et CCOCSAD (Communes).

Au titre du volet (*Programme d'Amélioration Génétique*), le PRODEZEM insistera pour que des vaches des épouses des ES fassent partie du troupeau de sélection et qu'elles puissent tirer un bénéfice substantiel du programme de sélection. En outre, lors du choix des ES, une discrimination positive sera réalisée en faveur des femmes chefs de famille (pour autant qu'elles remplissent les conditions du cahier de charges).

Il convient de noter que les femmes seront les premières bénéficiaires des programmes d'amélioration génétique et d'amélioration des conditions d'élevage. En effet, ils auront pour effets d'augmenter et de régulariser la production laitière et, de ce fait, de sécuriser l'alimentation de la famille et d'accroître les revenus des femmes qui en pratiquent le commerce.

6.3 ECONOMIE SOCIALE

L'économie sociale apparait de manière transversale au travers des différentes organisations qui seront appuyées par le projet. Sont à inclure dans les organisations d'économie sociale : les coopératives pastorales, les comités de gestion des Banques d'Aliment, les organisations paysannes impliquées dans les filières, les mutuelles d'épargne et de crédit membres du réseau Kondo JIGIMA. L'ensemble des structures mises en place ont une finalité de services aux éleveurs et non de profit, même si des retours sur investissements sont exigés pour garantir l'entretien et le fonctionnement de ces structures.

La gestion des ressources naturelles dans un contexte d'élevage transhumant est de facto une problématique d'économie sociale, les ressources utilisées faisant partie du patrimoine collectif. La bonne gestion de ces ressources relève de consensus visant à garantir les droits de chacun, droits cependant assortis de devoirs.

6.4 DROITS DE L'ENFANT

Le projet aura un impact non négligeable sur cette thématique. Les actions permettront un accroissement de la production laitière, dont une partie sera autoconsommée principalement par les enfants. La valorisation des productions animales permettra une amélioration du revenu du ménage. Or, comme l'ont montré les résultats des ateliers MARP, la priorité dans l'utilisation des revenus est unanimement axée sur la dispense de soins de santé aux enfants, l'amélioration de l'alimentation familiale et le paiement des frais de scolarité. En termes d'actions concrètes, le projet peut intervenir à différents niveaux :

- Avec une communication adéquate et préalable, décourager l'utilisation des périmètres pastoraux par des troupeaux conduits par des enfants à des périodes où ils devraient être à l'école.
- Inclure dans les devoirs des éleveurs appuyés par le projet (critère déligibilité), en particulier les éleveurs sélectionneurs et éleveurs relais, le fait de ne pas confier la conduite des troupeaux à des enfants en âge de scolarité.

7. ANNEXES

Indépendamment des annexes présentées dans le corps du DTF, un ensemble de documents ont été élaborés ou collectés par la mission de formulation. Ils peuvent s'avérer utiles pour la compréhension de la logique du projet. Ils seront particulièrement utiles au démarrage de l'intervention puisque l'on y retrouve notamment un ensemble de modèles de protocoles entre les acteurs locaux et les PTF.

A1 : Recensement du Zébu Maure dans le cercle de Nara

Ce document a été réalisé dans le deuxième semestre de 2009 par la Direction Régionale des Productions et des Industries Animales (DRPIA) de Koulikoro en collaboration avec la Cellule de Planification et de Statistique Secteur Développement Rural (CPS-SDR), la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales (DNPIA) et avec l'appui financier de la Coopération Technique Belge. Ce recensement a été élaboré sur base des conclusions de la mission d'identification.

A2 : Draft Stratégie de préservation et de sélection des races locales.

Il s'agit d'un rapport provisoire réalisé par une équipe pluri-disciplinaire de professionnels maliens impliqués dans la préservation des races locales. Il contient une analyse du contexte spécifique, inclus les expériences au Mali, ainsi que les orientations proposées pour la stratégie.

A3 : Analyse pour choix du schéma de sélection

A la demande des participants à l'atelier de restitution de la mission, une analyse détaillée de deux options a été réalisée par l'équipe de formulation. La première option concerne la mise en place d'un centre de sélection avec une centaine d'animaux. La seconde est celle retenue par le projet, à savoir un schéma de sélection en noyau ouvert. Celle-ci montre clairement les avantages de l'option sélection en milieu ouvert sur celle du Centre de Sélection. Le système de fonctionnement du programme en milieu ouvert, basé sur la participation active d'éleveurs sélectionneurs (ES) regroupés dans plusieurs sites d'étendue limitée (noyaux de sélection) et utilisant des unités de testage, est également décrit dans cette annexe. On y retrouve des éléments d'analyse de coûts et de viabilité financière.

A4 : Contexte juridique pastoralisme

On retrouve dans ce document élaboré par l'équipe de formulation un recueil des textes juridiques portant sur la gestion des ressources naturelles. On y parle du rôle des collectivités territoriales pour la gestion du domaine agricole ou du domaine pastoral, ainsi que les éléments de la charte pastorale précisant les droits et devoirs pour l'accès aux ressources, le déplacement des animaux,....

A5 Analyse des modalités d'exécution de différents PTF

Ce document a été établi de manière à comprendre la manière dont différents projets actifs au Mali et en particulier dans le cercle de Nara définissent leurs modalités d'exécution et de partenariat avec les différents acteurs.

B1 : Analyse Chambre Régionale d'Agriculture de Koulikoro

Cette annexe présente la CRA de Koulikoro et ses modalités de collaboration avec les PTF. On y retrouve notamment la convention établie entre la SNV et la CRA et des conventions établies entre la CRA et l'ONG KONDO JIGIMA.

B.2. Protocoles et convention du PSVGA

Cette annexe contient des conventions établies entre le PSVGA et les collectivités territoriales pour ce qui concerne les responsabilités dans l'aménagement et la gestion des ressources pastorales.

On y retrouve également une proposition de cahier des charges pour la délégation de gestion des périmètres aux coopératives pastorales.

B3 Conventions du projet ALKAMA

Cette annexe reprend une batterie de conventions établies par ce projet de la CTB, avec les communes, la Chambre d'Agriculture, l'IER, les prestataires de service,....

B4 Manuels de procédures de financement des projets d'intérêt économique pour la région de Koulikoro.

Ce manuel a été élaboré dans le cadre du PADK. Il est extrêmement complet et pouvoir servir de base à l'équipe de projet pour la mise en place du fonds d'investissement communal pour l'élevage.

7.1 CADRE LOGIQUE

Annexe 7.1 (a) :

Le cadre logique de l'intervention

Projet :

PRODEZEM - Nara

		Logique interne	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérific.	Suppositions importantes
Objectif Global	OG	La sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté sont renforcées dans le cercle de Nara	IMPACT : * En 2014, dans le cercle de Nara : Le nbre de ménages prenant moins de 2 repas / j durant la soudure* est réduite de 10 % Le taux de malnutrition aigüe de 6 - 59 mois a baissé de 10% Le nbre de ménages ayant un effectif inférieur à 0,2 UBT / personne a diminué de 5%	* PAM (Syst. Alerte Précoce dans 2 sites du cercle de Nara) * CSCRP + PAM (SAP) * PAM (SAP)	
Objectif spécifique	OS	La productivité des systèmes d'élevage est améliorée dans le cercle de Nara grâce à l'amélioration génétique et l'amélioration des conditions d'élevage	En fin de 1 ^{ère} phase, chez les éleveurs adhérant aux actions du projet : - La product. laitière totale par vache laitière Z. Maure est augmentée de 10 % (de 640 l* à 700 l) - La productivité numérique / an / FAR* est augmentée d'au moins 11% (0,58 veaux / an) - Dans les élevages sélectionneurs, la productivité pondérale est accrue d'au moins 20%	* "Base line " + Suivi / évaluation interne du projet * Travaux de suivi du PAG (IER)	La zone est indemne de catastrophes naturelles
Résultats interméd.	R.1	L'accès aux ressources pastorales est amélioré dans cinq communes du cercle de Nara	En 2014, : - 6 périmètres pastoraux sont sécurisés et équipés. - 1 000 ha de parcours dégradés sont récupérés et correctement gérés par les acteurs locaux - La gestion des troupeaux est facilitée par un accès facilité aux périmètres pastoraux	* Titres et documents officiels concernant les Pér. Past. * Rapports de suivi des travaux de réhabilitation + documents photos * Rapports de suivi / éval. intern. et externes	* Les éleveurs assurent une gestion respectueuse des ressources pastorale * Les parties prenantes dans la gestion des ressources pastorales s'accordent sur les modes de gestion.
	R.2	La gestion technique des élevages traditionnels est améliorée	En 2014, - 500 éleveurs collectent au moins 2 litres de lait par vache durant la saison sèche - Le taux de mortalité des animaux des éleveurs bénéficiaires est diminué de 10 % - A partir de l'année 2, le nbre total de vaccinations et de soins curatifs chez les ruminants augmentent de 10% / an et le nbre de vaccination sur les volailles s'accroît de 15 % / an - Le RSAP est fonctionnel (respect du protocole, concertation trimestr. et synergie des interventions) - Le cheptel familial est mieux exploité (accroissement du taux d'exploitation de 20%) et mieux valorisé grâce à une gestion plus dynamique du troupeau. - Au moins deux cent ménages très vulnérables ont émergé de leur situation d'extrême pauvreté - Dans les villages, les femmes bénéficient d'une amélioration durable de leurs conditions de vie	* PDSEC et rapp. des communes * Docum. de gestion et comptab. des comités de gestion des infr. * Dispositifs et docum. d'information sur la comm. * Rapp. S/E (enquêtes zootechn.) * Rapports des CVR et du Serv. Vétér. * Comptabilités et compte d'exploitation des CVR * Nbre et qual. des réunions du RSAP	* Les éleveurs adoptent des "techniques" d'amélioration de l'alimentation de base (foins, valorisation des résidus de récolte) * Les éleveurs adoptent une gestion plus rationnelle de leur troupeau et assurent une gestion respectueuse des ressources pastorale * Les acteurs du RSAP s'engagent dans une dynamique de collaboration * Les conditions de viabilité des cabinets vétérinaires ruraux sont assurée (adhésion des éleveurs et des services décon. du MEP ; lutte contre la concurrence déloyale et la fraude...) * Les différents partenaires collaborent activement pour la mise en
	R.3	La commercialisation des productions de l'élevage est mieux organisée et plus rémunératrice	En 2014, - Les onze communes ont contruits/réhabilité des infrastructures de commercialisation/abattage adaptées et les gèrent de manière efficace et transparente - La valorisation du bétail est améliorée grâce à la mise en œuvre d'un syst. d'information fiable sur la commercialisation accessible aux différents acteurs - L'écoulement et la valorisation du lait cru en hivernage sont confortés	* Rapport étude de la filière lait * Documents de gestion des mini-laiterie et des C. Coll. * Rapport UAPIA et SLPIA	* Le choix des stratégies de dynamisation des filières se fait sur des bases participatives en tenant compte des aspects d'efficacité, de rentabilité et de durabilité * La gestion des infrastructures de commercialisation et de valorisation des productions est efficace et transparente
	R.4	Les capacités des acteurs institutionnels locaux à collaborer pour appuyer le développement de l'élevage sont améliorées	A partir de 2011 : - Les acteurs institutionnels ont établi un protocole commun fixant leurs rôles respectifs dans le développement de l'élevage (en conformité avec la LAO) et les assument efficacement - Le cadre de concertation sur l'élevage a permis de résoudre 75% des conflits et de mettre en œuvre un plan annuel réaliste de développement de l'élevage - Les coopératives assument leurs rôles de défenses des intérêts des éleveurs et de promotion de projets porteurs (X projets pertinents et viables proposés dont 60% sont financés à travers les IMF)	* Protocole entre les différents acteurs * Rapports du cadre de concertation * Dossiers de projet * Nbre et qualité des réunions de lobbying	La volonté politique du gouvernement malien en faveur d'une plus grande déconcentration/décentralisation est maintenue Les responsables des institutions impliquées ont une volonté réelle de collaboration en faveur des éleveurs
	R.5	Un programme de préservation et de sélection du Zébu Maure est initié	* En 2014 : - 48 élev. sélectionneurs (ES) participent au PS et auront produit un total de 80 taureaux sélectionnés permettant de couvrir 2.598 vaches dans 96 troupeaux - Le nbre de vaches d'élite appartenant à des femmes représente au moins 30% des troup. en sélection. En 2014, au moins 50 femmes sont touchées par le PAG et en tirent des bénéfices	* Rapport d'activités du projet * Documents / fichiers de sélection * Enquêtes / ateliers MARP "Effets" * Suivi zootechnique du projet * Travaux de recherche de l'IER	* désignation effective d'un chargé de programme de sélection et amélioration des races locales à la DNPIA, * désignation effective d'un chargé de programme de sélection et amélioration des races locales à la SLPIA, * la stratégie de sélection prend en compte une participation active des éleveurs et les aspects de durabilité

* Explications : *1 Période de soudure : juillet à octobre ; *2 Product. laitière actuelle : données issues des enquêtes de la mission (21 élevés)... valeur à confirmer lors des enquêtes de rétrocens ; *3 Productiv. numér. : nbre de veaux vivants à 1 an produit annuellement rapporté à l'effectif moyen en FAR ; *4 Productiv. pondér. : Prod. numér. x poids moyen des veaux à 1 an ; *5 Nbre total de vaccination = vaccin bovins (FHB+ pasteurellos+ charbons) + vaccin petits rum (HR+ pasteurellose) ; Vaccin volailles = Newcastle ; Sécurisation Pér. Pastoraux : boma, enregistrement, par faux + infrastructures (construction/ réhabilitation)

Le cadre logique de l'intervention (Suite)

Objectif général		La sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté sont renforcées dans le cercle de Nara			
Objectif spécifique		La productivité des systèmes d'élevage est améliorée dans le cercle de Nara grâce à l'amélioration génétique et l'amélioration des conditions d'élevage			Suppositions importantes
Résultats		Activités			
1	L'accès aux ressources pastorales et amélioré dans cinq communes du cercle de Nara	101	Mise en place d'un fonds d'investissement communal pour l'élevage	1.812.938,50 €	Les différents acteurs concernés s'accordent sur le régime foncier ainsi que sur les modalités d'utilisation, de gestion et de contrôle
		102	Accompagnement du processus de sécurisation et réhabilitation dans 5 périmètres pastoraux existants et ouverture d'une nouvelle aire pastorale dans la de Karonga	273.377,48 €	
		103	Renforcement des capacités des coopératives pastorales	153.271,78 €	
2	La gestion technique des élevages traditionnels est améliorée	201	Consolider le dispositif de terrain pour un appui-conseil efficace aux éleveurs	77.614,64 €	Les services de l'élevage assurent le rôle d'encadrement Les ménages bénéficiaires adoptent une attitude proactive Les différents acteurs de la SA acceptent de collaborer au sein d'un Réseau de SA de Proximité Les coopératives sont opérationnelles et assurent une gestion rigoureuse et transparente des Infrastructures et des stocks d'aliments bétail
		202	Formations et encadrement spécifiques pour une meilleure gestion des troupeaux	96.120,45 €	
		203	Améliorer la santé animale à travers l'appui à l'installation de 3 CVR et du RSAP	85.445,03 €	
		204	Mise en place de 12 Banques Aliments Bétails au niveau des périmètres	203.393,07 €	
		205	Renforcer les capacités défensives des ménages en insécurité alimentaire	225.336,88 €	
		206	Améliorer l'offre de crédit aux producteurs	140.000,00 €	
03	La commercialisation des productions de l'élevage est mieux organisée et plus rémunératrice	301	Appui au développement de la filière lait	167.722,43 €	Les options proposées sont analysées sous les aspects de La gestion des infrastructures de commercialisation du bétail est transparente et efficace Les éleveurs s'inscrivent dans une démarche de qualité La collaboration entre les différents partenaires est effective
		302	Appui au développement de la filière viande	181.836,06 €	
		303	Mise en place d'un fonds de crédit pour appuyer les opérateurs au sein des filières	142.882,54 €	
04	Les capacités des acteurs institutionnels locaux à collaborer pour appuyer le développement de l'élevage sont améliorées	401	Renforcement des capacités des acteurs institutionnels dans leurs capacités à se coordonner pour mettre en place des politiques locales de développement	71.812,48 €	Les postes de travail sont effectivement pourvus au niveau du cercle et des communes L'appui dont bénéficient les communes (PADK)
		402	Appui à la Direction Régionale des Productions et Industries Animales pour l'exercice de son mandat dans le cercle de Nara	119.482,61 €	
		403	Appui à la SLPIA et aux UAPIA dans l'exercice de leurs mandat dans le cercle de Nara	228.039,84 €	
		404	Appui aux services vétérinaires	63.831,12 €	
		405	Appui aux communes	0,00 €	
		406	Appui à la Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture	75.228,30 €	
		407	Appui à l'émergence et au renforcement des organisations de producteurs	86.104,02 €	
		408	Appui au Développement de l'offre de produits financiers dans le cercle de Nara	98.268,97 €	
05	Un programme de préservation et de sélection du Zébu Maure est initié	501	Appui à la DNPIA pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration génétique	530.920,90 €	La DNPIA désigne un responsable ou un service chargé de la sélection génétique Les stratégies de sélection prennent en compte les réalités Les ES s'entendent pour gérer en commun les UT et pour regrouper les animaux
		502	Sélection les sites favorables et organiser les éleveurs par noyaux	19.942,72 €	
		503	Mettre en place les unités de testage dans les sites retenus	368.113,58 €	
		504	Mettre en œuvre le programme de sélection en milieu ouvert	249.785,15 €	
		505	Soutien à la coordination des acteurs et à la diffusion du Zébu Maure	89.337,56 €	
Total Objectif spécifique				5.560.806,12 €	

7.2 CALENDRIER D'EXÉCUTION

Annexe : **CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DU PROJET**

Projet : **PRODEZEM - Nara**

Activités	Mois :	Année 1 (mois)												Année 2 (trim.)				Année 3 (trim.)				Année 4 (trim.)				Année 5 (trim.)			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV
RI 01 Mise en place d'un fonds de développement communal		Contractualisation et études						Début des engagements						Phase d'investissement															
02 Accompagnement du processus de sécurisation des périmètres		Séc. 1 ZP			Suivi dossier + appui gestion						Séc. 2 ZP		S. doss + gest.		3 pér. post		Suivi dossier + appui gestion												
03 Renforcement des coopératives pastorales		Réc sols + pste pass.			Appui gestion						Réc + p.p.		Appui g.		Réc + p.p.		Appui gestion												
RII 201 Consolider le dispositif de terrain		Sélect. + Form 20 RR						Suivi + Appuis-cons.						S/ F 20 RR				S/ F 20 RR				Suivi + Appuis-conseils + recyclage							
202 Formations et encadrement spécifique des éleveurs		Processus continu																											
203 Améliorer la santé animale		1 CR			Appui conseils + RSAP						2 CR		Formations / Appuis-conseils (CR+ RSAP)																
204 Mise en place de 12 banques aliments		Foins						4 BAB		Form		4 BAB		Form		2 BAB		Form		2 BAB		Form + appui-cons.							
205 Renforcer les capacités défensives des ménages		300 familles						200 fam						300 fam				300 fam											
206 Améliorer l'offre de crédits aux producteurs		Evaluation trimestrielle																											
RIII 301 Appui au développement de la filière lait		Rude Réf. "Lait"						1 mini-lait + 1 Centre GLL						Formation + appui-cons.				2 mini-lait + 2 CC				Formation + appui-cons.				doss. techn/finan.laiterie			
302 Appui au développement de la filière viande		Rude filière Bétail / viande + sit. réf.						Construct/ réhab infrastr. + appui-conseils						Appuis-conseils				Actu. étude filière											
303 Mise en place d'un fonds de crédit pour appuyer les éleveurs au sein des filières		Evaluation trimestrielle																											
RIV 401 Appuyer une analyse organisationnelle des acteurs institutionnels et élaborer un plan de renforcement des capacités		Ateliers			Appui en renforcement des cap.						Formations et appui aux réunions de concertation																		
402 Appui à la DRPIA		Appui en renforcement des capacités des Serv. Déc. du MP						Mise en place S'Eint + formation						Mise en place disp. collecte données															
403 Appui à la SLPIA et UAPIA		Appui en renforcement des capacités des Serv. Déc. du MP						Construct. bâtiment Bevage Nara																					
404 Appui aux services vétérinaires		Appui en renforcement des capacités des Serv. Déc. du MP																											
405 Appui aux communes		Appui aux communes,																											
406 Appui à la DLCA		Appui aux Chambres Consul. d'Arrondiss., ...																											
407 Appui aux organisations de producteurs		Processus continu																											
408 Appui au développement de l'offre de produits financiers		Appui à l'ouverture de nouveaux guichets + renforcement capacités + appui dégressif au fonctionnement																											
RV 501 Renforcer les capacités de la DNPIA en matière d'amélioration génétique		Appui continu pendant deux ans																											
502 Sélection des sites favorables et organisation des éleveurs		Grou 1 ^{er} lot NS + IS						Formations diverses						Grou 2 nd lot NS + IS				Grou 3 rd lot NS + IS											
503 Mise en place des unités de testage														2 UT		2 UT		2 UT											
504 Mettre en oeuvre le programme de sélection en milieu ouvert		Outils+ appr. opér.			Sélect. EAR			Contrôle de perform						Sé. EAR		Sé. EAR		Contrôle de perform + sélection taurillons											
505 Soutien à la coordination des acteurs		Format. diverses + appuis réunions de coordn.																											

7.3 TDR PERSONNEL LONG TERME

7.3.1 Personnel au niveau national

7.3.1.1 Chargé(e) de programme pour l'amélioration génétique à la DNPIA

LIEU D'AFFECTION : Bamako, avec de fréquentes missions dans toute la zone d'exécution du projet à Nara, à Ménaka et dans les autres sites de sélection du pays.

DUREE : poste permanent

DESCRIPTION DE LA FONCTION : PROPOSITION INDICATIVE

Sous l'autorité générale du DNPIA, le chargé de programme assure la mise en cohérence des dispositifs d'amélioration génétique mis en œuvre dans les projets de sélection des races au Mali. A cet effet, en collaboration avec le conseiller international, il assure la consolidation de la stratégie nationale de conservation, de sélection et d'amélioration génétique des races bovines autochtones.

Il/Elle devra remplir les fonctions principales suivantes :

- Capitaliser les différentes expériences nationales en matière d'amélioration génétique ;
- Veiller à la mise en place d'outils standardisés pour la collecte et le traitement des données relatives à la sélection ;
- Organiser des réunions locales avec les acteurs à la base pour comprendre les attentes et les difficultés des éleveurs et des opérateurs en aval de la filière ;
- Exécuter des visites de terrain pour percevoir les réalités (acquis et contraintes) des différents programmes d'amélioration génétique ;
- Réaliser des séances de travail avec les principaux acteurs de l'amélioration génétique (services techniques, chercheurs, CRA, Association des éleveurs sélectionneurs, organisations faitières des éleveurs...) ;
- Contribuer à la redynamisation du Comité National d'Amélioration Génétique ;
- Etablir des bilans périodiques des différents programmes et en assurer la diffusion.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT / PROFIL :

Il est fonctionnaire de l'Etat affecté à la DNPIA. Son profil professionnel sera de niveau Docteur vétérinaire ou Ingénieur zootechnicien, avec une expérience professionnelle minimum de 10 ans. Il aura une expérience appréciable en matière d'amélioration génétique ou de développement de l'élevage bovin en zone sahélienne. Il disposera de solides capacités de facilitation de dialogue avec des acteurs divers et de travail en équipe. Il possèdera de bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction.

7.3.1.2 Le Conseiller Technique International en programme de sélection et amélioration génétique

LIEU D'AFFECTION : Bamako, avec de fréquentes missions à Nara, à Koulikoro et dans les autres sites de mise en œuvre de programme de sélection sur les races locales.

DUREE : 2 ans

DESCRIPTION DE LA FONCTION :

Sous l'autorité du Représentant Résident de la CTB à Bamako, il/elle sera le(a) conseiller technique du projet, en appui direct au responsable des programmes d'amélioration génétique de la DNPIA. Sur le plan technique, il rend compte au Directeur de la DNPIA. Il/Elle travaillera en étroite collaboration avec le responsable et l'ensemble du personnel du projet basé à Nara, le directeur de la DNPIA, le directeur de la DRPIA et les différents partenaires.

Il veillera à la cohérence de la stratégie du projet en relation avec celle mise en œuvre à Ménaka pour le projet Azawak ainsi qu'avec la stratégie de conservation et d'amélioration des races bovines autochtones en cours d'élaboration par le MEP.

Il/elle assurera le renforcement de capacités des différentes organisations et institutions partenaires en matière d'amélioration génétique et appuiera le suivi/évaluation des activités techniques.

Il/Elle devra remplir les fonctions principales suivantes :

Assister le Responsable des programmes d'amélioration génétique de la DNPIA à la consolidation de la stratégie nationale de conservation et d'amélioration génétique en cours d'élaboration;

- Contribuer à la capitalisation des expériences en matière de sélection des races autochtones, notamment celles mises en œuvre dans la Sous-région ;
- Coordonner sur le terrain les dispositifs d'amélioration génétique en milieu ouvert mis en œuvre au sein des deux projets cofinancés par la Belgique à Ménaka et à Nara ;
- Développer des outils renforçant l'efficacité de ces dispositifs sur terrain (système d'identification des animaux, processus de contrôle des performances et d'évaluation génétique, traitement des résultats, diffusion du progrès génétique...) ;
- Développer des synergies avec les autres projets de conservation et d'amélioration génétique des races bovines autochtones en cours dans la Sous-région ;
- Développer des collaborations avec des institutions nationales et internationales pour l'amélioration du processus de sélection animale, la constitution et l'exploitation de bases de données sur les animaux et les troupeaux ;
- Enclencher les procédures et suivre sur terrain les travaux de réalisation d'une recherche par un candidat malien sur la caractérisation des zébus Maures et Azawak. A cet effet, l'AT initiera des collaborations de recherche avec des institutions nationales, régionales et internationales habilitées ;

En collaboration avec l'Unité de Coordination du Projet basée à Nara, il/elle contribuera :

- A la préparation des Plans Annuels d'activités et des rapports semestriels du projet et les intégrer dans le système de planification et rapportage du MEP ;
- Au rapportage de l'état d'avancement et l'atteinte des résultats à la Structure Mixte de Concertation Locale ;
- A l'organisation du système de suivi et évaluation des activités, particulièrement celles en relation avec les composantes 1, 2 et 3 et assurer sa mise en œuvre en coordination avec les différents partenaires ;
- A faire des propositions d'ajustements ou modifications des activités et des résultats

PROCEDURE DE RECRUTEMENT / PROFIL :

Il/Elle sera recruté par la CTB selon les procédures en vigueur pour une période de deux ans, et après agrément de la partie malienne.

De formation Ingénieur Agronome ou Docteur vétérinaire, il justifiera d'une expérience d'au moins 8 ans dans des projets de développement de l'élevage bovin en Afrique sahélienne.

Il/Elle devra posséder une expérience internationale confirmée dans l'appui à la mise en œuvre de programmes d'amélioration génétique animale en milieu rural et dans la création et l'animation des groupements d'éleveurs à des fins de sélection animale.

Il/Elle disposera de solides capacités de synthèse et de rédaction. Il aura une bonne capacité de travailler en équipe.

7.3.2 Personnel au niveau du cercle de Nara - Direction

7.3.2.1 Responsable national du projet

LIEU D’AFFECTATION : Nara, avec de fréquentes missions dans toute la zone d’exécution du projet ainsi qu’à Bamako et à Koulikoro.

DUREE : 5 ans (durée du projet)

DESCRIPTION DE LA FONCTION :

Sous l’autorité générale du DNPIA/DRPIA, le responsable assure la gestion et la coordination quotidienne du projet, en étroite collaboration avec le personnel des services déconcentrés de la DNPIA et des autres partenaires. Il/Elle devra remplir les fonctions principales suivantes :

- Préparer le manuel de procédures, des rapports financiers annuels et semestriels ;
- Assister le Maître d’Ouvrage dans la préparation et passation des protocoles d’accord avec les partenaires ;
- Assurer la préparation et passation des différents marchés de services et d’équipements prévus dans la planification et pour ceux dépassant les seuils indiqués dans le manuel de procédures, les présenter pour non-objection à l’ordonnateur et au co-ordonnateur ;
- Préparer le budget annuel du projet, des dossiers d’appel d’offres et autres procédures administratives incombant au projet ;
- Assurer la gestion administrative et financière des ressources du projet déléguées à l’Unité de Coordination et assurer la présentation de la comptabilité correspondante, en vue des audits semestriels et annuels et de l’approbation de l’ordonnateur et du co-ordonnateur, en accord avec les procédures approuvées par le Ministère et la CTB et inscrites dans la Convention de Mise en Œuvre ;
- Assurer la préparation des Plans Annuels d’activités et des rapports semestriels du projet et les intégrer dans le système de planification et rapportage du MEP ;
- Soumettre l’état d’avancement et l’atteinte des résultats à la Structure Mixte de Concertation Locale ;
- Assurer la coordination avec les partenaires, notamment avec les collectivités territoriales en ce qui concerne les aménagements et les équipements des aires et périmètres pastoraux, ainsi que les infrastructures communautaires d’élevage à mettre en place ;
- Contribuer à l’organisation du système de suivi et évaluation des activités et assurer sa mise en œuvre en coordination avec les différents partenaires ;
- Proposer les ajustements ou modifications des activités et des résultats ;
- Rédiger les rapports finaux de clôture de la prestation.
- Tous les documents techniques et administratifs sont préparés par l’équipe et soumis à l’appréciation de la DRPIA pour transmissions à la DNPIA.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT / PROFIL :

Il/elle sera désigné sur la base d’un appel à candidatures public réalisé par la MEP. Les termes de référence seront définis par la DNPIA en collaboration avec la CTB. La procédure de sélection et recrutement sera effectuée en étroite concertation avec la CTB.

Son profil professionnel sera de niveau Docteur vétérinaire ou Ingénieur zootechnicien, avec une expérience professionnelle minimum de 10 ans. Il aura une expérience appréciable de gestion et de coordination de projets de développement rural en relation avec la Coopération Internationale, de préférence avec une expérience spécifique en matière d'amélioration génétique ou de développement de l'élevage bovin en zone sahélienne. Il/Elle disposera de solides capacités de facilitation de dialogue avec des acteurs divers, de synthèse et rédaction et aura une bonne capacité de travailler en équipe.

7.3.2.2 Conseiller Technique International en Développement Rural

LIEU D'AFFECTION : Nara, avec rayon d'action dans toute la zone d'exécution du projet et des missions régulières à Bamako et Koulikoro.

DUREE : 5 ans

DESCRIPTION DE LA FONCTION :

Sous l'autorité du Représentant Résident de la CTB à Bamako, le(a) conseiller technique international sera le(a) conseiller technique de l'équipe opérationnelle du projet à Nara. Il/Elle travaillera en étroite collaboration avec le personnel de l'Equipe du projet à Nara et à Bamako, la DNPIA, la DRPIA et ses démembrés dans le cercle de Nara ainsi qu'avec les différents partenaires. Il veillera à la cohérence de la stratégie du projet et contribuera au renforcement de capacités des différentes organisations et institutions partenaires. Il/Elle s'attachera plus particulièrement à assurer une dynamique de concertation et de collaboration entre les différents acteurs locaux.

Il/Elle devra remplir les fonctions principales suivantes :

- Assister le Responsable du responsable de projet pour la préparation du manuel de procédures, des plans annuels d'activités et des rapports semestriels et annuels d'activités ;
- Apporter un appui technique dans la préparation des termes de références des différents marchés de services techniques et autres prévus dans les plans d'activités et appuyer les différentes organisations et institutions partenaires dans la maîtrise d'ouvrage ;
- Organiser le système de suivi et évaluation des activités des composantes 4 et 5 du projet. ;
- Appuyer la mise en œuvre de la composante 4 et des activités relatives au renforcement des capacités des acteurs ;
- Contribuer activement à la mise en œuvre de mécanismes de concertation et de collaboration entre les différents acteurs locaux ;
- Appuyer le développement des instruments de politique et promotion des filières ;
- Assurer la cohérence de la stratégie de l'intervention et veiller au bon fonctionnement technique ;
- Assurer avec les partenaires, la supervision et le suivi des activités des différents partenaires et prestataires ;
- Assurer le transfert graduel de ses responsabilités aux différents partenaires impliqués dans la prestation.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT / PROFIL :

Le Conseiller Technique international en développement rural aura une formation d'agronome, agro-économiste ou élevage. Il sera recruté par la CTB sur appel à candidature pour une période de cinq ans, avec l'avis de non-objection du MAEP. Il/Elle sera de formation ingénieur spécialisé en développement rural, avec minimum 10 ans d'expérience professionnelle. Il/Elle aura une expérience pratique de 5 ans au minimum dans le développement institutionnel du secteur agricole, et avec une expérience de gestion et de facilitation de projets. Une expérience dans la mise en œuvre de projets de développement de l'élevage en milieu sahélien est un atout. Il aura devra posséder une bonne expertise en matière de suivi / évaluation participatif. Il/Elle disposera de solides capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction. Il/elle possédera d'excellentes aptitudes à travailler en équipe.

7.3.3 Unité de coordination de Nara - Equipe technique

L'équipe technique est basée à Nara. Le personnel est recruté pour la durée du projet.

7.3.3.1 Chargé de l'appui zootechnique

Sous l'autorité du Responsable National du Projet, le Chargé de l'appui zootechnique appuie et conseille les acteurs en matière d'élevage, en particulier pour ce qui concerne le programme de sélection et de diffusion du Z. Maure. Il travaillera en particulier en étroite collaboration avec le conseiller technique International en amélioration génétique et les structures concernées (SLPIA, UAPIA).

- Etablir en collaboration avec les différents acteurs la stratégie opérationnelle de mise en œuvre du programme de sélection du Z. Maure et de diffusion des taureaux issus du programme ;
- Organiser le choix participatif des sites (noyaux de sélection), des éleveurs sélectionneurs et des unités de testage (UT) ;
- Planifier et organiser les activités de renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la sélection et dans l'amélioration des pratiques d'élevage (SLPIA, UAPIA, ES, ER) ;
- Appuyer les missions d'appui-conseils et de contrôles des services déconcentrés de la DRPIA et de ses démembrements ;
- Mettre en œuvre les outils de collecte et d'analyse des performances des animaux relevant du programme de sélection ;
- Organiser les séances de sélection participative des taurillons au niveau des UT et coordonner les diffusions des géniteurs ;
- Mettre en œuvre le programme de lutte contre la consanguinité (sensibilisation des acteurs à la base et des éleveurs, listing des élevages certifiés fournisseurs potentiels de TEC...) ;
- Appuyer la mise en place et le fonctionnement du dispositif d'appui-conseil de proximité (éleveurs relais).

Son profil professionnel sera de niveau Docteur vétérinaire ou Ingénieur zootechnicien, avec une expérience professionnelle minimum de 7 ans. Il aura une expérience en matière d'amélioration génétique et de développement de l'élevage bovin en zone sahélienne. Il disposera de bonnes aptitudes en matière de vulgarisation et de communication. Il aura de bonnes capacités de travail en équipe et avec des acteurs divers.

7.3.3.2 Socio-économiste

- Il/elle participera au renforcement des comités des sociétés coopératives et des autres associations bénéficiant de l'appui du PRODEZEM en leur assurant des formations appropriées en gestion comptable et financière. A cet effet, il concevra des modules de formations et élaborera des outils de gestion adaptés aux différentes catégories d'acteurs (sociétés coopératives pastorales, Unités de Testage, Comités de gestion d'infrastructures pastorales ou de commercialisation, gestionnaires de mini-laiteries ou de centres de collecte, associations de base, y compris les groupements de femmes).
- Il/elle appuiera les CT à mieux maîtriser l'élaboration des projets dans le domaine de l'élevage en prenant d'avantage en compte les aspects liés à l'efficacité et à la viabilité économique des investissements. Dans cette optique, il assurera certaines formations et leur apportera des appuis-conseils réguliers.
- Il/elle préparera les divers dossiers technico-économiques au profit d'une large gamme de demandeurs : communes, coopératives, opérateurs privés, groupements de ménages vulnérables (AGR). Pour ce faire, il travaillera en étroite collaboration avec les différents partenaires dont l'équipe du projet, les IMF, les CT et les services techniques déconcentrés.

7.3.3.3 Vétérinaire

La mission du vétérinaire sera d'appuyer l'installation des 3 cabinets vétérinaires privés dans les communes relevant de la zone de concentration des actions du PRODEZEM (voir carte en annexe 7.7). Pour ce faire, en collaboration avec le projet et le SV, il organisera les modalités de sélection des candidats, y compris leurs informations préalables¹⁵ sur leurs rôles et sur leur place en matière de santé animale. Il accompagnera les vétérinaires lauréats dans leurs démarches administratives (reconnaisances locales, mandats...) et financières (crédit, subvention...). En accord avec le projet, il assurera la mise en œuvre d'actions de renforcement de leurs capacités (formations, recyclages, voyages d'études) et de consolidations de leurs situations financières durant la phase de démarrage (prestations de services). Il leur apportera un appui-conseil régulier, notamment en matière de gestion (gestion comptable, gestion des stocks...), de techniques de sensibilisation et de plaidoyer...

Le vétérinaire sera également chargé de veiller à une collaboration efficace entre les différents acteurs impliqués dans la santé animale. A cet effet, il contribuera activement à mettre en œuvre un réseau de Santé Animale de Proximité (RSAP) intégrant les services vétérinaires publics et privés ainsi que les communes et les coopératives d'éleveurs. En collaboration avec ces acteurs, il établira une charte ainsi que des mesures de renforcement de leurs capacités à assumer leurs rôles respectifs au sein du RSAP. Il appuiera l'organisation des rencontres périodiques et exceptionnelles du réseau. Il veillera à impliquer la DRSV dans les principales actions, notamment dans les missions de contrôles et d'appuis.

7.3.3.4 Chargé du suivi évaluation

Sous l'autorité du Responsable National du Projet, le Chargé du Suivi Evaluation sera responsable du dispositif de suivi évaluation de la prestation en relation avec les partenaires. Il travaillera plus particulièrement avec les services déconcentrés (DRPIA, SLPIA, et CV) et avec les conseillers techniques internationaux. Il rendra compte sans délai au responsable du projet de toute situation alarmante décelée au cours des suivis effectués. Il devra remplir les fonctions principales suivantes

- Elaborer, en collaboration avec l'équipe et les principaux partenaires, les matrices de S/E, le cadre de suivi des risques et définir le dispositif adéquat à mettre en œuvre.
- Etablir annuellement les besoins en ressources nécessaires au dispositif de suivi.
- Mettre en œuvre, suivre et contrôler le dispositif de collecte des informations, y compris les informations nécessaires à l'établissement de la situation de référence.
- Réaliser les exploitations des données collectées et établir des bilans périodiques concernant les indicateurs d'activités, de performances et de risques et les transmettre au responsable
- Organiser les mécanismes d'analyse participative et de restitution des informations et des données.
- Assurer la formation et l'appui-conseil en méthodologie de collecte et d'exploitation des données auprès des partenaires locaux

Procédure de recrutement / profil :

Son profil professionnel sera de niveau Ingénieur zootechnicien ou équivalent, avec une expérience professionnelle minimum de 7 ans. Il aura une expérience en matière de projet l'élevage bovin en zone sahélienne et de suivi évaluation. Il disposera de bonnes aptitudes en matière de méthodologie de suivi et d'analyse informatisée des données. Il aura de bonnes capacités de travail en équipe et avec des acteurs divers.

¹⁵ Stage préliminaire chez les vétérinaires privés installés dans d'autres Cercles de la Région de Koulikoro par le projet PRODEL-K

7.3.4 Unité de coordination-Personnel Administratif et financier

7.3.4.1 Responsable Administratif et Financier

Sous l'autorité générale du Représentant Résident de la CTB à Bamako, le responsable administratif et financier assistera le responsable du projet dans la gestion administrative et financière du projet. Il assumera plus particulièrement les responsabilités suivantes en appui au responsable du projet :

- contribuer à la préparation du manuel de procédures, des rapports financiers annuels et semestriels ;
- préparer l'élaboration des contrats (prestations de services, sous-traitance...);
- préparer les budgets annuels, les dossiers d'appel d'offres et les autres documents administratifs relatifs à l'exécution de la prestation ;
- réaliser la comptabilité du projet en accord avec les procédures approuvées par le MEP et par la CTB ;
- assurer le planning financier et la gestion de la trésorerie et des approvisionnements
- Procédure de recrutement / profil :

Le Responsable Administratif et Financier sera recruté par le projet sur appel à candidature pour une période de cinq ans, avec l'avis de non-objection du MAEP.

Il aura une formation de comptable finances (DUTS), bac + 4 ou BTS en comptabilité finances. Il aura une expérience dans les domaines de l'administration de projets financés par des coopérations au développement. Une bonne connaissance de l'outil informatique SYSCOA constitue un avantage.

7.3.4.2 L'expert en Marchés Publics et Procédures de financement

Il assumera plus particulièrement les tâches suivantes :

- Appui à la direction du projet pour l'élaboration des protocoles d'accord ;
- Appuis aux partenaires et à l'Unité de Coordination pour l'élaboration, le suivi et le contrôle des Dossiers d'Appels d'Offre ;
- Appuis aux partenaires pour l'élaboration de leurs plans d'exécution technique et financière, en conformité avec les procédures maliennes ;
- Vérifier que les comptabilités et planifications budgétaires soient en accord avec les procédures en vigueur ;
- Suivi des engagements au niveau de l'ANICT et autres partenaires contractualisés.

L'expert sera recruté par la CTB et payé en régie. Il est basé à NARA. Il aura une expérience confirmée en administration financière des structures publiques de l'Etat Malien. Il aura également une bonne connaissance dans la gestion administrative et financière de projets financés par des coopérations au développement. Il aura une bonne maîtrise de l'informatique, notamment dans les domaines de la gestion comptable et financière.

7.4 TDR ÉTUDE DE BASE

L'appui technique aura pour objectif principal la conception et la mise en œuvre du dispositif de Suivi / Evaluation (S/E) de l'intervention dans le cadre d'une approche GAR. Plus spécifiquement le consultant chargé de la mission assurera les tâches suivantes :

- Formation / recyclage des agents du projet et des principaux partenaires (principalement les cadres des services déconcentrés du MEP) en matière d'approche GAR et de suivi et évaluation des projets (y compris les méthodologies de suivi et l'analyse et le suivi des risques) ;
- Elaboration participative de la matrice de S/E (IOV, indicateurs d'activités, informations pour la gestion du projet...) et du cadre de suivi des risques ;
- Confection des outils de collecte et d'exploitation des données pour le suivi de la prestation;
- Elaboration participative des indicateurs de performance de gestion des structures partenaires
- Mise en œuvre des enquêtes de référence pour l'établissement de la « base line »
- Mise en œuvre d'outils efficace de planification et de bilans des activités et des résultats ainsi que d'un tableau de bord de la réflexion critique ;
- Appui à l'établissement de la planification opérationnelle pour l'année 1 ;
- Appui à l'établissement des modalités les plus efficaces pour la mise en œuvre des activités (y compris les critères de choix des opérateurs et les critères d'éligibilité des acteurs aux différentes actions du projet).

7.5 SYNTHÈSE DES ENQUÊTES DE TERRAIN

7.5.1 Les données relatives à l'élevage (enquêtes avec les éleveurs)

7.5.1.1 Pratiques d'élevage

a) Conduite des animaux

De juillet (début de la période culturale) à janvier / février (rentrée des récoltes dans les greniers), les animaux sont conduits au pâturage par des bouviers durant la journée (de 8h à environ 18h) soit en troupeau familial individuel, si l'effectif est supérieur à une centaine de têtes, soit en troupeaux regroupés si le cheptel familial est de taille plus modeste. Les bouviers sont généralement des salariés, mais parfois ce sont les enfants qui assurent la garde des animaux. Le soir les animaux sont placés dans des parcs de nuit constitués généralement de bois morts ou sont attachés au piquet. La traite se réalise 2 fois par jour, matin et soir. Dans les zones où la densité de champs est élevée, les troupeaux sont parfois envoyés dans des zones exemptes de cultures (petite transhumance pour réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs).

Durant la saison sèche chaude, les animaux sont laissés en divagation sauf dans les périmètres pastoraux où le gardiennage est obligatoire. En fonction des possibilités d'abreuvement, les troupeaux regagnent le campement ou migrent vers des points d'eau situé parfois à 2 jours de marche. En fonction du disponible fourrager, le gros du troupeau peut partir en transhumance dans des zones plus propices.

b) Alimentation de complément

La distribution d'un complément alimentaire (tourteau de coton) ne concerne que les animaux très affaiblis en fin de saison sèche (à partir d'avril). La complémentation de quelques vaches laitières est parfois réalisée par les éleveurs sarakolés et maures, rarement par les éleveurs peuls. La complémentation minérale à partir de pierre à lécher n'est pas pratiquée, par contre les éleveurs distribuent du sel gemme en hivernage...jamais en saison chaude, alors que les besoins sont plus élevés en cette période. La technique de fauche et conservation de fourrages naturels (foins) est quasi inconnue (absence de sensibilisation).

c) Santé animale

Au titre de la prophylaxie, les éleveurs vaccinent généralement leurs animaux contre la PPCB. Mais dans certains milieux, seul 50 à 60% des éleveurs accepte la vaccination. La réticence des éleveurs est souvent due à un manque de sensibilisation adéquate et à une absence de contrôle (et de sanction) de la part des services vétérinaires. Les autres traitements prophylactiques sont quasi ignorés. En cas de maladie, les éleveurs essaient majoritairement de soigner leur animal par la tradithérapie (scarification à la lame rougie au feu) ou par automédication (soit l'éleveur détient une seringue et des antibiotiques, soit l'éleveur requiert les services d'un éleveur maure). Le recours au vétérinaire (agent du SV ou de l'UAPIA) est peu fréquent et dépend de la distance et du coût du transport demandé par l'agent.

d) Gestion de la reproduction

D'une manière quasi générale le taureau reproducteur demeure en service pendant 7 à 9 ans, ce qui conduit à la saillie de ses filles, voire de ses petites filles. Le renouvellement du reproducteur se fait en choisissant un de ses fils, ce qui accroît encore la consanguinité. Les raisons de ces pratiques tiennent d'une part à la fixation de caractères phénotypiques recherchés et d'autre part à la garantie que ressent l'éleveur quant à la qualité des parents (par rapport à des géniteurs d'ascendance inconnue achetés sur le marché). Aucun éleveur n'est au courant des risques liés à consanguinité étroite, bien que la majorité d'entre eux ont eu à en observer les conséquences (accroissement de l'apparition de tares, diminution de la robustesse des veaux, allongement de l'intervalle entre mises-bas...).

e) Appuis-conseils

Tous les éleveurs interrogés (82) au cours des ISS ou des MARP ont affirmé n'avoir jamais reçus de formations ou d'appuis-conseils en matière d'amélioration des pratiques d'élevage que se soit par des agents des services déconcentrés ou du personnel de projets. Seuls les éleveurs évoluant sur les périmètres pastoraux reçoivent des informations pratiques sur la mise en place des pare-feux, l'approvisionnement des BAB.

7.5.1.2 Groupes socioculturels, activités et races

Eléments	Maures	Sarakolé	Peuls
1. Sources de revenus et épargne			
Source de revenus principal :	Commerce du bétail	Vente de bovins du cheptel familial	Lait
2 ^{ème} source de revenus :	Vente de bovins familial / agriculture	Vente de lait / agriculture	Commerce de bétail
Epargne	Epargne réalisée essentiellement en nature (achat d'animaux pour le commerce). Eventuellement, l'argent transit par une banque	60% des éleveurs interrogés réalisent une épargne exclusivement en nature (bovin, petits ruminants et céréales). Cette forme d'épargne est privilégié du fait de sa souplesse d'utilisation (et de mobilisation en cas de besoin), mais aussi de son rendement supérieur	L'épargne concerne 83% des personnes interrogées. Elle se fait soit en nature (bovins), soit en espèce au niveau des IMF. Cette formule est plus sécurisante en milieu reculé.
2. Races bovines élevées			
Race bovine	Z. Maure (100%)	Z. Maure + Z. Peul (67% des élev. enquêtés) Z. Maure pure (22% <i>élev.</i>) Z. Peul pure (11% <i>élev.</i>)	Z. Peul pur (67% des élev. enquêtés) Z. Maure + Z. Peul (33% <i>élev.</i>)
Géniteur mâle	Z. Maure Mais montes occasionnelles par des Z. Peul au cours du pâturage	Z. Maure Les agro-éleveurs sarakolé achètent des vaches Z. Peul pour accroître leurs effectifs (prix plus faible des vaches Z. Peul). Mais ils les font saillir par des taureaux maures (croisement d'absorption)	Z. Peul Les éleveurs peuls introduisent parfois des vaches maures dans leurs troupeaux pour augmenter la production de lait. Mais le choix de la race est clairement le Z. Peul (meilleure résistance aux conditions alimentaires précaires)
3. Choix préférentiel dans l'utilisation du lait			
	Autoconsommation Vente (si débouchés) Dons	Autoconsommation Vente Troc	Autoconsommation Vente Troc
4. Finalité de la race élevée			
	Finalité mixte (lait / viande) : 77% Lait : 23%	Mixte (lait / viande) : 100%	Mixte (lait / viande) : 100%

7.5.1.3 La production laitière

Les données relatives à la production laitière et à la commercialisation du bétail ont été collectées au cours des ateliers MARP en utilisant des outils imagés et en procédant à un examen individuel confidentiel. Les éléments déterminants des réponses ont fait l'objet d'une analyse avec l'ensemble des participants. Le nombre de participants aux enquêtes sur l'exploitation des productions du cheptel familial a concerné les groupes suivants :

Maures : 12 éleveurs ;

Sarakolé : 9 éleveurs ;

Peuls : 6 éleveurs.

Tableau : Production laitière et utilisation

	1. Hivernage			2. Saison sèche froide			3. Saison sèche chaude		
	Maure	Sarakolé	Peuls	Maure	Sarakolé	Peuls	Maure	Sarakolé	Peuls
Nbre de vaches traites	16,3	6	25,5	5,3	4,7	16,2	1	2,3	1,7
Qu. moyenne lait trait	3,4	4	3,9	2,3	2,8	2	0,6	1,4	0,5
<i>dont :</i>									
Autoconsommation	2	1,7	1,7	1,5	1,3	1	0,3	1,1	0,5
Vente	0,3	1,3	1,1	0,4	0,9	0,6	0,2	0,3	0
Dons	1	0,8	0,8	0,4	0,6	0,3	0,1	0,2	0
Troc	0,1	0,6	0,5	0	0,1	0,1	0	0	0
lait "versé"	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prix moyen du lait	250 FCFA (200 à 300 FCFA)			300 FCFA (250 à 350 FCFA)			400 FCFA (200 à 600 FCFA)		

Commentaires :

(i) au niveau de l'ensemble des éleveurs :

1. Les éleveurs ne jettent jamais du lait. Ils ne traitent que les quantités dont ils ont usage (consommation de la famille + troc + vente). L'excédent est donné à des parents ou à des familles dans le besoin.

2. Le nombre de vaches traites en hivernage est très important chez les Peuls (près de 26 têtes) et, dans une moindre mesure, chez les Maures (16 têtes). Par la suite, les effectifs en laitières chutent sensiblement pour n'atteindre que 1 à 2 têtes en saison sèche. Par contre, chez les éleveurs sarakolé, les effectifs traités sont nettement plus faibles en hivernage (6 têtes), mais deviennent supérieurs à ceux des 2 autres communautés lors de la saison sèche chaude (2,5 têtes).

(ii) au niveau des éleveurs maure :

1. Le niveau de vente assez modeste est le résultat de plusieurs éléments : (i) absence de marché de commercialisation du lait : débouché réduit voir nul dans certains sites (éloignement des centres de consommation) ; (ii) priorité accordée par les éleveurs à l'autoconsommation et au partage avec les familles pauvres dans la situation actuelle d'une production laitière relativement modeste.

2. Seules les meilleures laitières sont traitées, mais s'il y avait des débouchés le nombre de vaches traitées serait augmenté.

(iii) au niveau des éleveurs sarakolé :

Par rapport aux autres communautés, les Sarakolé produisent plus de lait en saison sèche chaude du fait qu'ils sont les seuls à compléter les vaches en lactation demeurant au campement. Dans les 2 autres communautés, la complémentation est essentiellement réservée aux animaux très affaiblis (stratégie de sauvegarde des animaux). Chez les Peuls, l'ensemble du troupeau part en transhumance mais une ou deux vaches sont parfois conservées au campement pour fournir un peu de lait destiné à l'alimentation de la famille (dans ce cas, les vaches peuvent recevoir un léger complément).

7.5.1.4 La vente d'animaux

Le tableau ci-après synthétise les éléments recueillis au cours des ateliers MARP.

Catégories d'animaux	1. Hivernage			2. Saison sèche froide			3. Saison sèche chaude		
	Maure	Sarakolé	Peuls	Maure	Sarakolé	Peuls	Maure	Sarakolé	Peuls
Veaux mâles	0,2	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0
Veaux femelles	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,2	0,0	0,0	0,2
Taurillons	0,6	0,0	0,8	1,0	0,1	1,8	0,7	0,9	2,0
Taureaux	0,8	0,3	0,6	0,5	0,2	1,6	0,2	1,7	1,2
Génisses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,8	0,3	0,0
Vaches	0,5	0,0	1,8	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,4
Total :	2,0	0,3	3,4	1,9	0,7	3,6	2,1	3,0	3,8

Tableaux : vente des bovins suivant les catégories et les

Catégories d'animaux	TOTAL année		
	Maure	Sarakolé	Peuls
Veaux mâles	0,9	0,0	0,0
Veaux femelles	0,0	0,1	0,6
Taurillons	2,3	1,0	4,6
Taureaux	1,4	2,2	3,4
Génisses	0,8	0,4	0,0
Vaches	0,7	0,2	2,2
Total :	6,0	4,0	10,8

Catégories d'animaux	Hivernage	S.S. Fr.	S.S. Ch.	TOTAL	
				Total	%
Veaux mâles	0,9	0,0	0,0	0,9	4%
Veaux femelles	0,0	0,1	0,6	0,7	3%
Taurillons	2,3	1,0	4,6	7,9	38%
Taureaux	1,4	2,2	3,4	7,0	34%
Génisses	0,8	0,4	0,0	1,2	6%
Vaches	0,7	0,2	2,2	3,1	15%
Total :	6,0	4,0	10,8	20,8	100%

périodes (moyenne établie en tête de bovin par famille)

Commentaires :

A partir des informations fournies au cours des enquêtes, on peut tirer les constats suivants (analyse réalisée avec les personnes interviewées) :

1. Les ventes des animaux de l'exploitation familiale sont relativement importantes chez les éleveurs peuls (près de 11 têtes par famille et par an) en raison d'effectifs vraisemblablement importants détenus par ces éleveurs enquêtés.
2. Les catégories d'animaux vendus sont par ordre décroissant d'importance, les taurillons et les taureaux adultes qui représentent ensemble 72% du cheptel commercialisé. La 3^{ème} catégorie de bovins vendus concerne les vaches (15%), essentiellement représentées par des vaches réformées.
3. Les ventes se réalisent tout au long de l'année avec cependant un niveau plus élevé en saison chaude (près de 52% des ventes annuelles). La raison tient d'une part à l'épuisement des stocks alimentaires de la famille et la nécessité d'acheter des céréales pour assurer l'alimentation familiale et, d'autre part, par la nécessité d'acheter des aliments « bétail » pour sauvegarder les animaux très affaiblis.
4. Le prix de vente des vaches maures est largement supérieur (235.000 Fcfa) à celui des vaches Zébu Peul (165.000 Fcfa) ceci en raison de leur valeur reconnue comme laitière. Pour les vaches suitées (et donc en lactation), les prix peuvent grimper à 250.000 Fcfa. Par contre le prix des vaches réformées se négocie autour de 125.000 Fcfa. La destination des génisses et des vaches Z. Maure sont par ordre décroissant Bamako (élevage périurbain), Ségou et le Sénégal.
5. Pour les reproducteurs mâles, on observe peu de différence entre les 2 races (prix moyen : 200.000 Fcfa). La destination des taurillons et taureaux est soit l'embouche en zone agro-pastorale plus favorable, soit la reproduction.
6. Les prix apparaissent comme relativement stables au cours de l'année : (i) en hivernage (période de soudure), l'abondance des animaux en provenance de Mauritanie entraîne une baisse des prix ; (ii) en saison sèche chaude, la diminution de l'offre soutient les prix.

7.5.2 Les enquêtes liées au Genre

La présente synthèse aborde essentiellement les enquêtes terrain réalisées avec les épouses d'éleveurs. Il s'agit à la fois des ISS et des ateliers MARP qui ont été réalisées avec elles.

7.5.2.1 Synthèse des ISS (au niveau des femmes)

Thèmes	Constats
La sécurité alimentaire -l'accès à la nourriture, - les problèmes liés à l'alimentation	<p>La saison sèche froide (de novembre- janvier /février) constitue la période de sécurité alimentaire pour l'ensemble des ménages.</p> <p>La période février- mai n'est pas encore très critique puisque les chefs de famille ont la possibilité d'avoir d'autres revenus pour faire face aux besoins du ménage. De plus, les épouses fabriquent des nattes, des bracelets et des coussins en cuir. mais en quantité limitée (vu le temps de travail). Les nattes selon les motifs et la taille sont vendues entre 12 500 et 20 000FCFA ; ce qui correspond à environ à 1 mois de dépenses alimentaires (500-750 FCFA/j/ ménage d'environ 6-8 personnes)</p> <p>La forte période d'insécurité alimentaire s'étale, chez l'ensemble des 3 ethnies interviewées, de juillet à octobre (récoltes). Elle se traduit par l'insuffisance des repas en raison du manque de stock alimentaire et de l'accroissement du nombre de personnes à nourrir (à cause des travaux champêtres). La priorité est accordée d'abord aux enfants ensuite aux épouses, mais Il arrive que les maris ne mangent une seule fois par jour. La disette semble être très accentuée chez les maures et peulhs plus que chez les Sarakolés. .D'autre part, la qualité de l'alimentation est médiocre (faible diversité alimentaire) du fait qu'il n'y a pas de condiments pendant cette période (la consommation est alors exclusivement sur le couscous de mil mélangé avec du lait). A cela s'ajoute le manque d'argent (tarissement de l'envoi d'argent par les enfants revenus des villes pour les cultures, arrêt des activités artisanales). La période d'insécurité alimentaire peut s'étendre si les récoltes de l'année précédente n'ont pas été bonnes (faible pluviométrie, ravageurs des cultures) ou si les céréales stockées ont subi des pertes par les termites/charançons.</p>
La production et la commercialisation du lait	<p>Les données collectées au niveau des femmes viennent confirmer celles obtenues au niveau des éleveurs, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production laitière assez élevée pendant la saison des pluies (environ 4l/jour /tête), puis diminution progressive pendant la saison sèche froide (2,5-3l/ j/tête) pour devenir pratiquement insignifiante en saison sèche. - Quelque soit la saison, une grande partie du lait produit part dans l'autoconsommation, ensuite aux dons, la vente et en dernier lieu au troc. <p>La commercialisation du lait se pratique essentiellement chez les femmes peulhs à qui il revient de facto. Chez les autres groupes ethniques la commercialisation du lait par les femmes est plus rares.</p> <p>Les recettes générées par la vente de lait sont utilisées essentiellement pour les dépenses du ménage (condiments, soins de santé, habillement etc). Compte tenu des pratiques essentiellement pastorale des ménages peulhs, ceux-ci souffrent plus d'insécurité alimentaire pendant la saison sèche chaude, contrairement aux autres ethnies.</p>
Le genre : la participation des femmes aux décisions du ménage - la participation des femmes à la vie communautaire	<p>A part les épouses Sarakolés qui sont impliquées dans les décisions du ménage et de la vie communautaire, les enquêtes ont montré une faible implication voire l'absence totale de consultation des femmes maures et peulhs dans les décisions aussi bien du ménage que dans la communauté. Ce phénomène est beaucoup plus accentué chez les maures où la femme ne travaille pratiquement pas donc totalement tributaire du mari. La femme maure n'a donc aucun pouvoir de décision aussi bien au niveau du ménage qu'au niveau de la communauté. les maris sont au centre de tout.</p>

7.5.2.2 Synthèse des ateliers MARP

Thèmes	Constats
<p>Les sources de revenus des femmes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir de décision sur le revenu, - Utilisation des revenus 	<p>La source principale de revenu est le petit commerce pour 70% des femmes maures; l'agriculture chez les Sarakolés (80%) et le lait chez les Peulhs (80%). Comme source de revenu secondaire, la vente de petits ruminants vient en 1^{ère} place, ensuite l'artisanat et par endroit la cueillette.</p> <p>Les femmes Sarakolés (100% des participantes) ont toujours le pouvoir de décision sur le revenu de leurs activités.</p> <p>Les femmes maures ont souvent le pouvoir de décision sur le revenu des activités – surtout le petit commerce- (50% des participantes)</p> <p>Les femmes peulhs n'ont pas totalement le pouvoir de décision sur le revenu des activités qu'elles mènent (80% des femmes interrogées). Les recettes de vente de lait sont en partie cédées au mari, contrairement à ce qui est dit « chez les peulhs, le lait appartient à la femme elle en fait ce qu'elle veut »</p> <p>En ce qui concerne l'utilisation des revenus, c'est la méthode de classification préférentielle qui a été utilisée. Il en est ressorti que les revenus des femmes sont utilisés en priorité pour les soins de santé (80%), ensuite pour l'alimentation (60%) et pour la scolarité (50-60%). Les autres utilisations sont assez diverses mais minoritaires. Il convient toutefois de noter que chez les maures, le revenu des femmes est consacré à l'amélioration du logement, du fait que l'entretien et la décoration de la maison sont du ressort de la femme</p>
<p>L'alimentation :</p> <p>Fréquence des repas et diversité alimentaire</p>	<p>La réponse sur la fréquence des repas a été « individuelle et secrète ».</p> <ul style="list-style-type: none"> -100% des Sarakolés ayant participé disent que les 3 repas sont pris durant toute l'année. Mais les quantités sont insuffisantes et la qualité n'est pas bonne pendant la saison des pluies. Cela est dû essentiellement au nombre de personnes à nourrir (retour des enfants de l'exode et des grandes villes pour les vacances scolaires) et de la cherté des denrées pendant la saison des pluies. C'est aussi la saison où les hommes travaillent le plus et ont des besoins alimentaires élevés. -100% des femmes peulhs ayant participé à cet atelier affirment que les adultes ne prennent pas trois repas par jour. En saison sèche chaude, il arrive que les hommes ne mangent pas (la priorité est donnée aux enfants et aux épouses). -80% des femmes maures ont exprimé que pendant la saison de pluies la fréquence des repas tombe à 2 (petit déjeuner et déjeuner). Très généralement c'est le repas du soir qui n'est pas servi. Il arrive que l'on garde pour nourrir les jeunes enfants une partie du déjeuner pour le repas du soir. -Pour toutes les ethnies, l'ensemble des participantes disent que la fréquence des repas pendant la saison froide est de 3. Mais la durée de cette « bonne » période dépend des récoltes de l'année précédente. <p>En ce qui concerne la diversité alimentaire, le score de diversité alimentaire établi pour la journée précédant l'atelier est assez élevé (4 à 8). La question était de savoir les groupes d'aliments préparés et consommés par la famille au cours des dernières 24 heures. D'une manière générale, c'est la bouillie de mil avec du sucre (40%) ou sans sucre (60%) qui a été servie le matin. Au déjeuner c'est le couscous de mil, le soir ce même couscous soit avec une sauce à base d'arachide et de niébé, soit avec du lait. Pour l'ensemble des participantes les fruits, les produits laitiers et les œufs n'ont pas été consommés.</p>
<p>La commercialisation du lait</p>	<p>Elle assurée par les femmes peulhs et à moindre degré les maures ceci au cas où il y a des excédents.</p> <p>Les Sarakolés ne vendent pas le lait. 100% des participantes trouvent que la vente de lait c'est pour les peulhs.</p>
<p>La vulnérabilité</p>	<p>Pour les participantes, la vulnérabilité se traduit par les signes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le manque d'argent : 100% - l'absence de repas - 90% - l'incapacité à soigner les enfants malades : -80% - le manque d'animaux de trait dans le ménage : -70% - le manque d'habits pour les enfants et les épouses - < 50% - le manque de thé et de sucre < 50% <p>Les groupes les plus concernés par ces signes sont les femmes seules (veuves) et les chefs de familles malades ou aveugles.</p> <p>Il n'existe aucun système de solidarité dans le cercle pour aider ces familles</p>
<p>Les problèmes qui entravent les conditions de vie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Manque d'eau- 100% des participantes -Manque de fonds de commerce : 70% des participantes -Manque d'initiatives et d'encadrement pour accéder au crédit : 50% des participantes

7.5.3 Synthèse de la réunion de travail avec les vendeuses de lait de la ville de Nara

7.5.3.1 Profil des vendeuses de lait

On peut distinguer 3 catégories de vendeuses de lait :

- Les épouses des producteurs de lait de la zone périurbaine de Nara (rayon inférieur à 15 Km). Elles vendent généralement du lait cru tout au long de l'année.
- Les épouses des éleveurs situés entre 15 et 30 km de Nara. En période d'abondance (hivernage), elles pratiquent l'écémage du lait (fabrication de beurre) ; le lait écrémé est donné aux animaux. les raisons de cette pratique tiennent à 3 raisons principales : 1) manque de moyens de déplacement ; 2) difficultés d'accès à la ville (pistes impraticables) ; 3) faiblesse des débouchés.
- Les « revendeuses de lait ». Elles vendent parfois leur propre lait en frais et revendent le lait caillé en provenance des villages environnants. le nombre de revendeuses est estimé à plus de 300 femmes.

7.5.3.2 Commercialisation

Deux cas sont à distinguer :

Pour les éleveurs périurbains, la vente de lait cru se présente comme suit en fonction des saisons :

saison	Quant. vendue	Prix	Invendus
S. Pluies (hivernage)	30 L	250 à 300 FCFA / L	+/- 15 litres par jours qui sont retournés chez l'éleveur (autoconsommation + dons aux voisins)
S.S. Froide	15 à 17 L	250 à 300 F/L	Mévente rare. En cas de surplus, le lait est autoconsommé
S.S. Chaude	23 L	400 FCFA / L	Les quantités produites sont relativement importantes chez les éleveurs progressistes qui complètent leurs vaches (+ / - 4 kg / j dont 1,2 kg de tourteau). Les quantités offertes sont insuffisantes par rapport à la demande

Pour les revendeuses

saison	Prix d'achat	Prix de vente	Invendus
S. Pluies (hivernage)	100 F / l	150 à 200 FCFA / L	Il s'agit essentiellement de lait caillé dont le prix de vente est moindre. Les méventes sont assez fréquentes. Le lait non vendu le jour même est représenté le lendemain. En cas d'invendu, le lait caillé est additionné d'eau et distribué aux ânes ou aux chevaux
S.S. Froide			Il n'y a peu de débouché pour le lait caillé. Nécessité de faire du porte à porte ; revenus très faible
S.S. Chaude			L'offre en lait étant très faible, la priorité de vente est donnée au lait frais ; pas de revenu pour les revendeuses

7.5.4 Synthèse des enquêtes au niveau des coopératives

7.5.4.1 Renseignements de base

Sur la dizaine (11) des Sociétés Coopératives pastorales que compte le Cercle de Nara seulement trois (3) ont pu être observées et analysées. Il s'agit, notamment des Sociétés Coopératives suivantes :

Tihad Almoubarak de Ker El Gagni de la Commune de Nara, périmètre pastoral ; elle a été créée en 2006 par le Projet Gestion Végétation Autochtone (PGVA) initié par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en collaboration avec le Gouvernement du Mali à travers le Ministère de l'Environnement de l'Assainissement (MEA) ;

Sassou-Haboïté de la Commune de Guiré, périmètre pastoral a été créée en 2000 par PRODESO (devenu par la suite PASASO);

Coopérative multifonctionnelle des femmes de Goumbou (Commune de Ouagadou) a été créée en 20005.

7.5.4.2 Appréciation du « Vouloir »

a) Structure des Sociétés Coopératives

Eléments	Tihad Almoubarak de Ker El Gagni	Sassou-Haboïté	Goumbou
Nbre de membres fondateurs	5	13	12
Nbre de membres actuels	85	21	350
Nbre de membres alphabétisés	2 (Arabe)	8	5
Nbre de personne du Bureau	5	13	7

Conclusions : Prédominance de l'analphabétisme

b) Objet des Sociétés Coopératives

Sociétés Coopératives	Objet de la société coopérative
Tihad Almoubarak de Ker El Gagni	-Contribuer à la protection de l'environnement par la conservation et la restauration de la faune et de la flore ; -Améliorer les conditions de l'élevage et les revenus des éleveurs.
Sassou-Haboïté	Contribuer au développement des conditions de l'élevage et amélioration des revenus des éleveurs
Goumbou	Contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques des membres de la coopérative

Conclusions : Objectifs assez clairs et pertinents

c) Domaines d'activités

Sociétés Coopératives	Domaines d'activités
Tihad Almoubarak de Ker El Gagni	- Protection de l'environnement ; -Lutte contre les feux de brousse et Restauration des terres dégradées. -Gestion des points d'eau ;
Sassou-Haboïté	-Gestion des pâturages; et lutte contre les feux de brousse; -Gestion des points d'eau ; -Santé animale.

Conclusions : Les domaines d'activités sont en cohérence avec les objectifs.

7.5.4.3 Appréciation du « Pouvoir »

a) Fonctionnement des Sociétés Coopératives

Sociétés Coopératives	Fonctionnement
Tihad Almoubarak de Ker El Gagni	-Existence de statut et de Règlement Intérieur ; -Tenue régulière des réunions statutaires au tout début de la mise en place des Bureaux (à raison d'une réunion par mois et de 3 à 4 réunions dans l'année); mais par la suite, elles se tiennent de façon irrégulière faute de quorum et surtout de suivi par les projets. -On note aussi la tenue de quelques réunions extraordinaires pour faire face à des préoccupations urgentes. -Nombre de participants à la dernière réunion : Tihad Almoubarak 5 pers ; Sassou-Haboïté 11 ; Goumbou 180. -Ordre du jour de la dernière réunion : Tihad Almoubarak : Gestion des puits pastoraux ; Sassou-Haboïté : Création d'une union des sociétés coopérative.
Sassou-Haboïté	
Goumbou	

Conclusions : Tenue irrégulière des réunions statutaires.

b) Formations reçues

Sociétés Coopératives	Formations reçues
Tihad Almoubarak de Ker El Gagni	-Techniques de restauration des sols dégradés ; Techniques d'aménagement des pares-feux ; Gestion financière des points d'eau.
Sassou-Haboïté	-Techniques de restauration des sols dégradés ; -Techniques d'aménagement des pares-feux ; Gestion financière des points d'eau ; Rotation des animaux ; Reboisement/plantation d'ombrage.
Goumbou	-Techniques de fonctionnement d'une société coopérative; -Techniques d'élevage (alimentation, soins, commercialisation, etc.); Gestion coopérative ; -Alphabétisation fonctionnelle.

Conclusions : Les formations reçues sont pertinentes et en *cohérence* avec les domaines d'activités

c) Infrastructures/Equipements

Sociétés Coopératives	Infrastructures
Tihad Almoubarak de Ker El Gagni	-1 périmètre pastoral ; 2 puits pastoraux ; -1périmètre maraicher ; Petits équipements (pelle, pioche, charrette, brouettes, pics,).
Sassou-Haboïté	-1 périmètre pastoral ; 2 forages dont 1 non équipé ; 1- château d'eau de 150 m3 ; 2 abreuvoirs ; -1 magasin ; 1 maisonnette ; 136 plaques solaires ; 2 groupes de 15 KVA ; 1 Charrette, etc.
Goumbou	-1 plate-forme multifonctionnelle; -1 magasin; 1 boutique; Équipements maraichers, etc.

Conclusions : Les infrastructures ne répondent aux normes, vieillissement faute d'entretien . Les équipements sont sommaires et peu performants.

d) Ressources financières

Sociétés Coopératives	Montants/origine
Tihad Almoubarak de Ker El Gagni	182 800 Fca (gestion du périmètre)
Sassou-Haboïté	3.400 000 Fca ((gestion du périmètre))
Goumbou	600 000fca ((gestion du périmètre + subventions)

7.5.4.4 Appréciation du « Faire »

a) 4.1 Activités récentes

Sociétés Coopératives	Activités récentes
Tihad Almoubarak de Ker El Gagni	Surveillance des périmètres ; Aménagement de Pares-feux; Gestion des points d'eau
Sassou-Haboité	Surveillance des périmètres ; Entretien des Pares-feux ; Gestion des points d'eau ; Sensibilisation ; Vaccination.
Goumbou	Embouche, vente de lait, beurre, condiments animaux, vêtements, etc ; Maraichage ; Culture de mil et d'arachide

Conclusions : Les activités récentes sont pertinentes.

b) Capacités d'initiatives et de négociation

Sociétés Coopératives	Capacités d'initiatives et de négociation
Tihad Almoubarak de Ker El Gagni	Relations de travail avec le PVA, ONGCSPEEDA Mairie et administration
Sassou-Haboité	Relations de travail avec les services techniques, ONGCSPEEDA, administration, Mairie.
Goumbou	Relations de travail avec les services techniques, ONG NEGAS, PSA/FAO, PASASO, administration, Mairie.

Conclusions : Faible capacité de négociation des membres en raison de l'analphabétisme.

7.5.4.5 Problèmes rencontrés

Sociétés Coopératives	Problèmes majeurs
Tihad Almoubarak de Ker El Gagni	Irrégularité des réunions statutaires ; Surveillance des périmètres ; Lutte contre les feux de brousse; Tarisement des points d'eau ; Mobilisation des ressources ; Insuffisance de l'appui-technique et de l'appui-accompagnement (Mairie et services techniques) ; Alphabétisation Manque d'équipements et d'infrastructures;; Déficit en eau pour faire du maraichage ;
Sassou-Haboité	
Goumbou	

Conclusions : Les problèmes rencontrés sont relativement communs.

7.5.4.6 Avis sur les conventions partenariales

Sociétés Cooperatives	Avis sur les conventions partenariales
Tihad Almoubarak de Ker El Gagni	Il existe une Convention locale de gestion des ressources naturelles du périmètre. Sa mise en œuvre est confrontée à un problème d'application correcte (refus d'un village membre).
Sassou-Haboité	La Convention est jugée bonne et les termes sont respectés sur la base d'un cahier des charges.
Goumbou	Aucune convention

7.6 MANDATS DES SERVICES DE L'ELEVAGE

7.6.1 Direction Nationale des Productions et Industries Animales

Elle a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale dans les domaines des productions animales et de la valorisation des produits et sous produits animaux et d'assurer la coordination et le contrôle de sa mise en oeuvre. A cet effet, elle est chargée notamment de :

- Concevoir, suivre la mise en oeuvre et évaluer les politiques et stratégies visant à promouvoir les productions et les industries animales ;
- Elaborer et suivre la mise en oeuvre des mesures destinées à améliorer l'alimentation et l'exploitation du cheptel ;
- Concevoir et suivre la mise en oeuvre des plans et programmes nationaux en matière d'aménagement et de gestion durable des ressources pastorales ;
- Promouvoir le développement et la modernisation des filières de productions et des industries animales ;
- Concevoir et suivre la mise en oeuvre des plans et programmes de vulgarisation, d'appui conseil, de formation, d'information et de communication ;
- Elaborer la législation et la réglementation relatives aux productions, aux industries animales et aux aménagements pastoraux et veiller à en assurer leur application ;
- Participer à l'élaboration des normes nationales en matière de productions, des industries animales, des aménagements pastoraux et veiller à en assurer leur application ;
- Participer au contrôle technique des d'Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE), des activités susceptibles de porter atteinte aux ressources pastorales, aux productions et aux industries animales et veiller au respect des engagements et prescriptions définis dans le cadre de ces études;
- Participer aux négociations des Conventions Accords et Traités Internationaux relatifs à la conservation et l'utilisation durable des ressources pastorales, au développement des productions animales et veiller à leur application ;
- Centraliser, traiter, publier et diffuser les informations et données statistiques en matière de productions, d'industries animales et d'aménagements pastoraux.

7.6.2 Direction Régionale des Productions et des Industries Animales

Décret N°09 264 /P-RM du 02 juin 2009-08-11 portant création des Directions Régionales et Services en élevage (Missions)

La DRPIA a pour mission de traduire sous forme de programmes et projets les politiques et stratégies nationales en matière de productions, d'industries animales et d'aménagement et d'hydraulique pastoraux. De façon plus spécifique, il s'agit de :

- Superviser, coordonner et contrôler la mise en oeuvre de ces programmes et projets
- Appuyer les collectivités territoriales et les services locaux dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes et projets en matière de production, d'industries animales, d'aménagement et hydraulique pastoraux
- Assurer les appuis conseil aux collectivités et aux structures socio professionnelles dans le domaine de la vulgarisation, de l'animation rurale de la production, d'alimentation, de transformation et de commercialisation ainsi que dans la recherche de financement de leurs programmes.
- Participer à l'organisation et à l'animation du monde rural par l'assistance à la création et à la gestion des structures socio-professionnelles.

- Veiller à la diffusion et à l'application des textes législatifs et réglementaires et des normes relatifs aux activités de production, d'industrie animales, d'aménagement et hydraulique pastoraux
- Participer à l'élaboration et à l'application des textes législatifs et réglementaires et des normes relatifs aux activités de production, d'industrie animales, d'aménagement et hydraulique pastoraux
- Suivre et évaluer les actions de développement dans le domaine des productions et industries animales
- Suivre et harmoniser l'intervention des Associations signataires d'accord cadre avec l'état dans le domaine des productions et industries animales
- Collecter et diffuser les informations statistiques
- Promouvoir la liaison recherche vulgarisation.

7.6.3 Service Local des Productions et Industries Animales (SLPIA)

- Préparer les éléments nécessaires à l'élaboration des programmes et projets régionaux et nationaux
- Suivre et appuyer la mise en œuvre des programmes et projets
- Participer à la conception des programmes locaux d'appui, conseil, de vulgarisation et d'animation rurale en matière de production et d'industrie animales, d'aménagement et hydraulique pastoraux et au suivi de la mise en œuvre
- Appuyer les Collectivités Territoriales et leurs structures techniques propres notamment, en matière de production et d'industrie animales, d'aménagement et hydraulique pastoraux, d'équipement et de gestion durable des ressources pastorales ; ainsi que dans la recherche de leurs financements
- Appuyer les CT dans l'élaboration des programmes et projets de gestion des éco-systèmes pastoraux
- Appuyer les CT et les OP dans les activités d'alimentation, de production, de commercialisation, de conservation et de transformation à travers la diffusion de technologies et de paquets techniques
- Coordonner les activités des structures communales et intercommunales, des associations signataires d'accord cadre et des OP dans le domaine des productions animales
- Suivre les activités en matière d'aménagement et d'hydrauliques pastoraux, d'équipement et de gestion des ressources pastorales
- Veiller à la diffusion et à l'application des textes législatifs et réglementaires et des normes relatifs aux activités de production, d'industrie animales, d'aménagement et hydraulique pastoraux
- Collecter, traiter et diffuser les informations et les données statistiques

7.6.4 Unité d'Appui aux Productions et Industries animales

- Exécuter les activités des programmes et projets dans les domaines de production, d'industries animales, d'aménagement et hydraulique pastoraux
- Appuyer les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes de production, d'industrie animales, d'aménagement et hydraulique pastoraux
- Assurer le suivi zootechnique des troupeaux, du petit élevage, de la volaille et des abeilles
- Suivre les mouvements des troupeaux et de transhumance
- Participer à la mise en œuvre des programmes locaux d'appui, conseil, de vulgarisation et d'animation rurale en matière de production et d'industrie animales, d'aménagement et hydraulique pastoraux
- Appuyer les communes en matière de production et d'industrie animales, d'aménagement et hydraulique pastoraux, équipement et gestion durable des ressources pastorales

- Appuyer les acteurs et leurs organisations dans les activités d'alimentation, de production, de commercialisation, de conservation et de transformation à travers la diffusion de technologies et de paquets techniques
- Appuyer l'émergence d'OP
- Appuyer les communes dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des conventions communales de gestion des ressources pastorales
- Veiller au respect des textes législatifs et réglementaires
- Collecter les informations et données statistiques

7.7 LEÇONS TIRÉES DES EXPÉRIENCES DANS DES PROJETS SIMILAIRES

Le tableau ci-dessous résume les principales leçons apprises au niveau des différents projets. Un accent plus particulier a été apporté sur l'expérience du projet Azawak au Niger du fait de son ancienneté et de son envergure en matière de diffusion du progrès génétique.

Structure	Domaine	Acquis / aspect Positif	Contraintes / Aspect Négatif	Leçons à retenir dans le cadre du présent projet
Projet AZAWAK – Niger	Amélioration génétique <i>L'AG a été réalisée au départ de la station de Toukounous (274 taureaux fournis), mais le relais a été pris par les ES : 571 taureaux.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Au niveau des éleveurs bénéficiaires : ◆ Augmentation de la production de lait des filles > à 10% ◆ Augm. du poids des jeunes mâles > 15% (21% sur les femelles) + meilleure conformation ◆ Augm. de l'autoconsommation en lait > 5% ◆ Forte demande en géniteurs de qualité ◆ Introduct. d'un géniteur sélectionné augmente réellement le revenu de l'éleveur (+ 15%) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faible degré d'acceptation de la lutte contre la consanguinité par les éleveurs en 1^{ère} génération de sélection ◆ Isolement du troupeau (pour éviter les saillies non désirées) n'est effectif que dans 80% des troupeaux en zone pastorale (100% en zone sédentaire) ◆ Prix d'achat des jeunes taurillons parfois excessif (risques « d'embouche » des veaux et rentabilité faible des UT) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Importance d'impliquer les éleveurs à la sélection (base + large de sélection + appropriation+ renforcement des capacités des ES) ◆ Impact important : 50.000 vaches couvertes par taureaux sélectionnés + prêt de tx ? à des voisins ◆ Nécessité d'accompagner les éleveurs dans les bonnes pratiques de la sélection durant 2 générations (10 ans) ◆ Prix d'achat des veaux sélectionnés doit être juste supérieur aux prix du marché. Autre solution : laisser l'éleveur propriétaire du taurillon jusqu'à la sélection finale
	Volet social (Lutte contre la pauvreté)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Diffusion de taureaux sélectionnés dans des troupeaux « communautaires » (subvention de 40 %). L'acquéreur du géniteur possède au moins 10 FAR et accepte que le géniteur saillisse les FAR d'au moins 5 autres petits éleveurs (possédant au maximum 4 FAR). Les candidats sont présentés par la coopérative. ◆ 540 taureaux sélectionnés diffusés auprès de 3.750 ménages démunis 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Choix des bénéficiaires sur base participative de la communauté ◆ Meilleure association des autorités décentralisées dans le choix des bénéficiaires
	Economie sociale (appui au fonctionnement des coopératives)		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faible durabilité des coop. d'ES (caractère opportuniste des coopér.; comportement d'assistés; manque de liens entre membres et dispersion géographique importante) ◆ Manque de dynamisme dans la gestion des biens communs (fonds de roulement, UT...) ◆ Structures souvent fermées (garder les bénéfices du projet entre eux) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Conventions établies avec les coopératives doivent intégrer le principe d'ouverture à de nouveaux ES ◆ Création des coopératives doit être bien accompagnée (sensibilisation, information, formations, appuis-conseils) ◆ UT gérées par les ES ne constituent pas une solution universelle. On peut également envisager que les taurillons sélectionnés chez les ES d'un même site soient regroupés dans un troupeau de testage géré par un éleveur
	Genre (AGR)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 28% du cheptel « vaches » encadré appartient aux femmes ◆ Gestion et commercialisation du lait resté aux mains des femmes ◆ Revenus de la vente des animaux partiellement redistribués aux femmes (33% des recettes) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Activité fabrication de fromage décevante (manque d'intérêt) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aspect genre finalement très palpable en matière de revenus pour les femmes, bien que difficile à spécifier clairement comme IOV dans le contexte très traditionnel de l'élevage sahélien,

Tableau 1 : Leçons apprises des Projets CTB actifs dans le cadre de la sélection des races bovines autochtones

Structure	Domaine	Leçons à retenir dans le cadre du présent projet
Projet PSDZA (Burkina Faso)	Peuplement en bovins de race AZAWAK	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le choix des vaches à acheter doit être confié aux bons éleveurs connaissant les caractères de la race
	Programme de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La sensibilisation des éleveurs sur la lutte contre la consanguinité doit être soutenue pour contrer les pratiques traditionnelles (actuellement les éleveurs choisissent des géniteurs extérieurs sur la base des performances de ses fils et filles) ◆ Le démarrage du programme de sélection intégrant les éleveurs a été tardif ◆ La durée du projet a été insuffisante pour asseoir solidement le programme de diffusion et de sélection de la race Azawak (compter au moins 4 générations de bovins soit 12 ans après le peuplement des élevages) ◆ La mise en place d'un système efficace de contrôle des paramètres zootechniques et de contrôles des performances a permis au projet de tirer des données appréciables et appréciées par les différents partenaires
	Divers	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La problématique de l'environnement n'a pas été suffisamment prise en compte dans un contexte de ressources naturelles réduites ◆ La mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives des groupements a été bénéfique (réalisation d'infrastructures individuelles et communautaires pour améliorer les conditions d'élevage) ◆ Renforcer les capacités professionnelles des groupements d'éleveurs de façon à mieux les responsabiliser dans la gestion des fonds de roulement et des biens communautaires
Projet PASMZA M (Ménaka MALI)	Repeuplement (attribution de noyaux d'élevage aux familles démunies : lutte contre la paupérisation et consolidation de la paix)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bien définir les critères de choix des familles bénéficiaires sur une base participative et veiller à leurs applications ◆ Laisser la latitude aux bénéficiaires d'opter une forme ou l'autre de remboursement (nature, espèces ou mixte) ◆ Ne pas impliquer les encadreurs dans les actions de remboursement et développer un partenariat « éleveurs – IMF »
	Programme de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une base de données à été constituée avec l'appui de l'IER ◆ Stratégie et modes opératoires de mise en œuvre du programme de sélection ont été laborieux à implémenter ◆ Développement d'un programme de sélection par le biais d'éleveurs sélectionneurs volontaires répondant à un cahier de charges ◆ Réorientation des UT s'est avérée nécessaire pour une plus grande efficacité et durabilité du programme (les taurillons demeurent la propriété des ES, frais de fonctionnement allégés) ◆ Opérationnalité du carnet de l'éleveur pour enregistrer les différents événements et dégager les paramètres zootechniques. et conforter le programme de sélection
	Divers	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre en place d'un Fonds de Développement Local auprès des communes pour des actions de développement de l'élevage a permis au projet de renforcer le partenariat avec les communes ◆ Renforcer l'implication des collectivités locales pour assurer un meilleur ancrage local ◆ Renforcer les sociétés coopératives pour une meilleure appropriation des actions du projet (sélection, gestion des fonds de roulement...) : alphabétisation, formations techniques et en gestion ◆ Favoriser la création d'une union faîtière pour assurer une plus grande efficacité (magasin central de stockage des intrants, transports...) et assurer le plaidoyer et le lobbying